



district
MOSELLAN
de football

*Le jeu avant
l'enjeu!*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026



24 OCTOBRE
2026



À ACHEN
(salle communale)



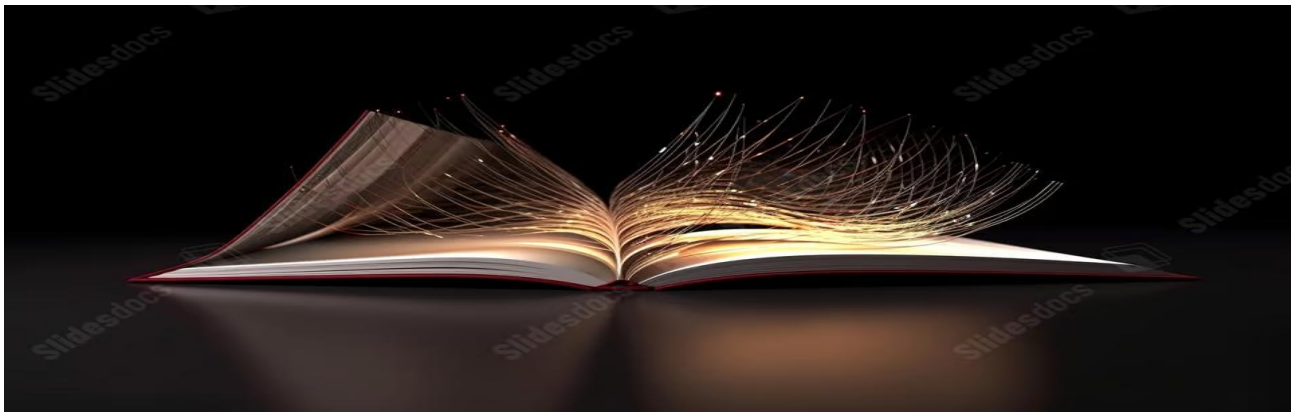
À PARTIR DE
8 HEURES 30



Cahier spécial
AG 2026

HERITAGE D'ACHEN ET SES ENVIRONS





Sommaire

Ordre du jour

Page 4

Procès verbal AG 25 octobre 2025

Page 5

Rapport moral du secrétaire général saison 2025-2026

Page 21

Rapports d'activités 2025-2026 des commissions

Page 27

Propositions de modifications aux règlements du DMF

Page 63 Le règlement des Championnats MOSELLE seniors féminins

Page 66 Le règlement des Championnats MOSELLE des jeunes féminines

Page 66 Le règlement des coupes de MOSELLE Féminines

Page 66 Le règlement des Championnats MOSELLE Seniors

Page 71 Le règlement des Championnats MOSELLE U13

Page 72 Le règlement du FESTIVAL U13 des Réserves

Page 73 Les règlements Sportifs des Compétitions du DMF

Page 79 Le Statut Mosellan de l'Arbitrage

Page 80 Statuts du DMF

Finances

Page 83 Bilan actif

Page 85 Bilan passif

Page 87 Compte de résultat

Page 89 Budget prévisionnel 2026-2027

Ordre du jour

Déroulement

1. **8h 30** : accueil et vérification des pouvoirs sur présentation des licences
2. **9h 30** : ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire
3. **13h00** : clôture de l'Assemblée Générale
4. **13h05** : repas

Assemblée générale ordinaire Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire > Christophe SOLLNER
2. Allocution de M le maire de ACHEN > Martial ULRICH
3. Mot de bienvenue du président de ACHEN-ETTING-SCHMITTVILLER 2008 > Gaston RIMLINGER
4. Allocution du président du District Mosellan de Football > Christophe SOLLNER
5. Adoption du PV de l'AG du 25 octobre 2025 > Christophe SOLLNER
6. Rapport moral du secrétaire général de la saison 2025-2026 > Henri VIGNERON
7. Les finances :
8. . Examen des comptes financiers de la saison 2025-2026 > Christian LACOUR ,
 . Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025-2026 > Olivier CALLANQUIN
 . Approbation des comptes de l'exercice 2025-2026 > Christophe SOLLNER
 . Affectation du résultat financier de l'exercice 2025-2026 > Christian LACOUR
 . Budget prévisionnel 2026-2027 > Christian LACOUR
 . Les partenariats du DMF > Manu SALING
8. Modifications de règlements du DMF > Henri VIGNERON
9. Captation vidéo des rencontres et exploitations statistiques > François SOGNE
10. Remise des distinctions > Vincent MERULLA
11. Les actions techniques > Dorian LIBERT et Mickaël MAURICE
12. Intervention des personnalités invitées :
 . Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif > Agnès LEHAIR
 . Représentant du Président du Conseil départemental de la Moselle > Armel CHABANE
 . Président de la Ligue Grand Est de Football > Yann LEROY
 . Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, chef des services Départementaux à
 l'Engagement et aux Sports (SDJES) > Saïd OULD YAHIA
13. Clôture de l'Assemblée Générale > Christophe SOLLNER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DMF

Samedi 25 octobre 2025

Salle des fêtes Rémy SCHAEFER

FALCK

Procès-verbal

CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES

ABRESCHVILLER FC – ACHEN ETTING SCHMITT – ALGRANGE AS – ALLIANCE 2008 – ALSTING
 SPICHEREN US – ALTRIPPE FC – AMANVILLERS RS – AMNEVILLE CSO – ANGEVILLERS FC –
 ANZELING AS – ARGANCY US – ARRIANCE US – ARS LAQUENEXY JS – AUDUN JS – AUGNY AC –
 AUMETZ US – AVRICOURT MOUSSEY ES – AY S/MOSELLE AS – BAERENTHAL SR –
 BAMBIDERSTROFF US – BASSE HAM ASC – BECHY ES – BEHREN US – BENESTROFF US –
 BETTBORN HELLERING – BITCHE FC – BLIESBRUCK AS – BOULAY CA – BOUISSE JS – BOUSWALD
 ENTENTE – BOUZONVILLE CO – BROUDERDORFF US – BROUVILLER AS – BUHL US – BURE
 BOULANGE EF – CAPPEL US – CARLING FC – CATTENOM US – CHATEAU SALIN FC – CHATEL US –
 COCHEREN – COUME FC – COURCELLE CHAUSSY – COURCELLE/NIED – CREHANGE
 FAULQUEMONT ES – CREUTZWALD FC – CREUTZWALD SR – CUVRY FC – DANNE 4 VENTS –
 DANNELBOURG – DELME SOLGNE EF – DEVANT LES PONTFC – DIEBLING CS – DIEFENBACH PUTT
 FC – DIEUZE FC – DISTROFF JS – DOLVING ASC – EBLANGE FC – ELAN KOBHEEN – ENCHENBERG
 SF – ENNERY JSO – ETOILE SF 2018 - FALCK AS – FARSCHVILLER FC – FILSTROFF US – FLETRANGE
 SA – FLEURY FC – FLORANGE EBANGE US – FOLSCH FUTSAL – FOLSCHVILLER FC – FONTOY US –
 FORBACH BRUCH FC – FORBACH CREUTZBERG – FORBACH UFT – FORBACH US – FORBACH
 WIESBERG – FRANCAITROFF FC – FREYMING FC – GANDRANGE ES – GOSSELMING SR –
 GRAVELOTTES VERNEVILLE ENTENTE – GROS REDERCHING ES – GROSTENQUIN AS – GRPT JEUNES
 HBH – GUENANGE FC – GUENTRANGE US – GUERTING AS – HAMBACH FC – HAUCONCOURT AS
 – HAYANGE FC – HELLIMER AS – HEMING FC – HENRIDORFF AS – HILBESHEIM SS – HILSPRICH US
 – HOCHWALD FC – HOLVING US – HOMBURG HAUT SSEP – HOMBURG FUTSAL UNITED –
 HUNDLING US – IPPLING SO – KALHAUSEN AS – KAPPELKINGER AS – KERBACH AS –
 KOENIGSMACKER RS – KOENIGSMACKER KEDANGE ENTENTE – KONACKER AS – LANGATTE SR – LE
 VAL GUEBLANGE AS – LEMBERG FC – LESSE CS – L'HOPITAL SC – LIXING VAHL LANING –
 LOMMERANGE AS – LONGEVILLE ST AVOLD FC – LORQUIN – LORRY PLAPPEVILLE FC –
 LOUDREFING CS – LUTTANGE US – MARCHEREN ES – MAGNY AS – MAGNY RS – MAIZIERES ES –
 MALANCOURT JS – MALROY AS – MARANGE ES – MARIEULLES VEZON FEP – MARLY SC – MARSAL
 ES – MARSPICH US – MERLEBACH SO – METZ ACADEMIE ULP MIFA - METZ APM FC – METZ
 ARSENAL AF – METZ ATHLETIC FOOT – METZ AZZURRI AC – METZ BOCANDE AJ – METZ ES – METZ
 ESAP – METZ FC – METZ PASSE – METZ PORTO AS – METZ SCY CHAZELLE JS – METZERVISSE AG –
 METZERVISSE VOLSTROFF ENTENTE – METZING FC – MITTELBRONN O. – MONDELANGE FC –
 MONTBRONN AS – MONTIGNY LES METZ AS – MORHANGE AS – MORSBACH US – MOULINS LES
 METZ SC – MOUTERHOUSE AS – NEBING AS – NEUFCHIEF AS – NEUFGRANGE SILTZEIM –
 NEUNKIRCH AS – NOUSSEVILLER US – NOVEANT FC – OETING ASC – OETRANGE AS –
 ORMERSVILLER ES – OTTANGE RS – OUDRENNE US – PANGE FC – PELTRE AS – PETIT RED
 SIERSTHAL ENTENTE – PETITE ROSSELLE ES – PHILIPPSBOURG CS – PIERREVILLERS FC –
 PLANTIERES UL – PORCELETTE FC – PUTTELANGE LACS FC – RECH LES SARRALBE AS – REDANGE
 US – REDING AS – REMERING VILLING US – REMILLY JA – RETONFEY.NOIS/M FC – RETTEL JS –
 RICHEMONT ES – RIMLING ERCHING O. ES – ROHRBACH BINING FC – ROMBAS UL – ROSSELMANGE
 VITRY ES – ROTH US – ROUSSY ZOUFFT ES – SARRALBE FC – SARRALTROFF SR – SARREBOURG EFT
 – SARREBOURG FC – SARREGUEMINES BEAUSOLEIL FC – SARREGUEMINES FC – SAULNOIS
 ACADEMIE FOOT – SCHAEFERHOF DABO AS – SEREMANGE RS – SOETRICH AS – SOUCHT GOETZ
 MEISENT UNION 2022 – ST AVOLD EN – ST AVOLD HUCHET AS – ST AVOLD JA – ST JEAN
 ROHRBACH US – ST JULIEN METZ AS – ST LOUIS US – ST NICOLAS AS – ST PRIVAT FF – STE BARBE
 SM AS – STIRING WENDEL CS – TALANGE AS – TERVILLE SC – TETING PONTPIERRE AS –
 THIONVILLE LUSITANOS – TREMERY FC – TROIS FONTAINES FC – UCKANGE USAG – VALMONT US
 – VANTOUX LA LYRE – VERGAVILLE JF – VERNY LOUVIGNY FC – VEYMERANGE CS – VIBERSVILLER
 AS – VIC S/SEILLE SC – VIGY US – VILLER AS – VOELFLING FC – VOLMERANGE LES MINES CS –
 VOLSTROFF AS – WALDWEISTROFF US – WALSCHIED LA MONT. – WELFERDING AS – WIES WOELF
 ES – WITTRING CS – WOIPPY FC – WOUSTVILLER US – YUTZ FC – YUTZ US.

MEMBRES DU CD PRESENTS

DEHLINGER Benoit, DELLA MEA Roberto, GAERTNER Patrice, GIULIANI David, GOTTE Michel, GUESMIA Jamel, HOCQUAUX Christian, JANELA Adeline, KIHl Patrice, KLEIN Renée, KOENIG Hervé, LAGRANGE Roger, LACOUR Christian, MERULLA Vincent, TAESCH Pierre, VIGNERON Henri, WERNET MICHALSKI Aurélie, WIRIG Michel,

MEMBRES COMMISSIONS PRESENTS

BARRAT Patrice, BECK Jean, BECKER René, BERNAUD Philippe, BLECHSCHMIDT Pierre, BOCK Christopher, BRASTENHOFFER Sandra, BRAUN Bernard, BRICLOT Jean Marie, CAMPISI Frédéric, CONSTANT Benjamin, COSTES Léa, DAHLEM Emile, DELLA MEA Bruno, DETTWILLER Daniel, DURAND Pascal, FISCHER François, FRANZINO Jean, GACHET Dominique, GOULON Angélique, GROUTSCH Vincent, HAUDRY Philippe, HINSCHBERGER Valéry, HUMBERT Jean Louis, ILLY Joël, JAGODZINSKI Denis, JEANMAIRE Lionel, JOSEPH Sébastien, KRAEMER Jean Claude, KRIEG Patrick, LEONARDI Jean Michel, LISIERO Eric, LITNER Hubert, LOHMANN Lucien, LOPEZ René, MARGANI Giancarlo, MAZEAU Serge, MICHALSKI Amandine, MICHEL Christophe, MONFORT Jean Marie, NACHBAR Robert, PAGES Didier, POTIER Gérard, SPINDLER Michel, VOINCON Michael, WERNET Eric, WICKER Sébastien, WIRIG Nicole, ZAFFINO Nazzareno, ZANETTI René

MEMBRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE PRESENTS

DANY Sébastien, GALLORO Vincent, LIBERT Dorian, LLUCH Enola, LOUIS Myriam, MAURICE Mickael, NAUDIN Pascale, SALING Emmanuel, SFERRAZA Cécile.

CLUBS ni présents ni représentés

ALTRIPPE US – AMNEVILLE BEACH SPORT – AMNEVILLE CS FUTSAL – ANCY CORNY JOUY US – ARS/MOSELLE FC – BAN ST MARTIN US– BEHREN LES FORBACH ACADEMY CFB – BEHREN S FUTSAL – BERTRANGE TS – BISCHWALD ACADEMIE – BISCHWALD JS – BOUSBACH US – BOUST FC – BROUDERDOFF WALSCHEID ALLIANCE – CLOUANGE AS – CREUTZWALD UNITED – ENTRANGE AS – ETZLING US – FAMECK US – FAR ESPERANCE FUTSAL – FAR FUTSAL ACADEMIE – FAR FUTSAL CLUB – FAREBERSVILLER OS US – FOLPERSVILLER CS – FORT VERRIER EJ – FREYBOUSE AS – FRIBOURG AS – FROIDCUL MOYEUVRE ENTENTE – GARCHE ES – GARREBOURG ES – GORZE AS – HAGODANGE FC – HESTROFF US – HETTANGE GDE FC – HOMBURG AVENIR ET H – HOMMERT FC – HORIZON 2000 JS – ILLANGE US – JEUNESSE CROIX EST – JEUNESSE SPORTIVE DES LACS – KIRSCHNAUMEN MONT – KNUTANGE – KNUTANGE VDF ACADEMIE -KUNTZIG JS FOOT 57240 – LA MAXE RS – LAUNSTROFF AS – LES COTEAUX AS – LIXING ROUHLING AS – LUCY FR FJ – MAGNY FC – MANOM JS – METZ AFT – METZ CO – METZ FLUG – METZ IFA – METZ KURDE – METZ MAYOTTE AS – METZ RENAISSANCE JS – METZ SOURDS – MONTIGNY 92 – MONTOIS FC – MONTOY FLANVILLE FC – MOSELLE EST EJ – RACRANGE – RAHLING FC – RANGUEVAUX US – RECHICOURT AS – ROUHLING US – SARRALBE FUTSAL – SARREGUEMINES ISTANBUL – SARRES ET DONON US – SCHNECKENBUSCH US – SCHOENECK ES – SCHORBACH HV13 ENT – SCHWERDORFF AS – SCY CHAZELLES AS – SIERCK FUTSAL – ST LOUIS 2017 – ST QUIRIN FC – STE MARIE CHENES AS – TROIS FRONTIERES US – VOLKRANGE US – VOLMERANGE BOULAY – VOYER US – WALDHOUSE FC – WILLERWALD FC – WOIPPY ES – WOUSTVILLER VETERANS – ZORN ACADEMIE. Le Statut financier du DMF prévoit une amende 50€ infligée aux clubs non présents ou non représentés aux assemblées générales.

1. Ouverture de l'assemblée générale ordinaire > Christophe SOLLNER

Christophe SOLLNER remercie de sa présence le nouveau premier magistrat de la commune de FALCK, monsieur Jean Marcel SCHROEDER, mais qui ne pourra s'exprimer, prenant officiellement ses fonctions le lundi suivant l'assemblée générale du DMF.

2. Mot de bienvenue du président de l'AS FALCK > Adrien PINELLI

Adrien PINELLI souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée générale et remercie les instances du DMF pour le choix de la salle Remy SCHAEFER pour le déroulé de cette matinée d'échanges et de travail. Président du club depuis seulement deux saisons, il a la chance d'accueillir près de 220 licenciés dans le club pour 1500 habitants ! Ainsi, 10% de la population de la commune joue au foot dans le club. Pour cette nouvelle saison, quatre équipes supplémentaires dont deux équipes féminines, des vétérans et du baby -foot (4 ans) en plus du football d'animation. Il reconnaît que la tâche est difficile mais met en exergue le travail en équipe et remercie ses bénévoles sans lesquels rien ne pourrait être accompli. La vitalité du club, il la doit également au soutien de la commune ainsi qu'à la commune de TETERCHEN qui prête ses installations.

Adrien PINELLI souligne également le fait que Richard SAUER, figure légendaire dans le milieu du football mosellan et dans le tissu associatif de la commune a été nommé président d'honneur du club et le remercie chaleureusement de ses conseils avisés et de sa présence fidèle.

3. Allocution du président du District Mosellan de Football > Christophe SOLLNER

Le président annonce :

- Nombre de voix : 874

% présents et représentés : 81,91% des voix représentées

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

Christophe SOLLNER demande une pensée particulière pour les clubs et les familles qui ont perdu des proches et demande à l'assemblée un temps de recueillement en leur mémoire, Avec une pensée personnelle particulière pour la récente disparition de Ginette TARALL, fidèle bénévole au FC SARREGUEMINES et membre de la commission de discipline Montagne Nord, ainsi qu'Aldo FILIPPINI, très connu dans le monde du football lorrain et français, en particulier dans l'arbitrage.

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Très chers invités et amis sportifs

Bienvenue à toutes et à tous,

Conformément à la loi sur le sport et aux statuts du District, le Président Christophe SOLLNER déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 du District Mosellan de Football et souhaite la bienvenue à toutes et à tous à savoir les élus territoriaux et

Monsieur maire de la commune de FALCK

Monsieur Arnel CHABANNE représentant Patrick WEITEN, Président du Conseil départemental de la Moselle

Monsieur Arsène MEYER, président du district du Rhône, président de la commission des compétitions de la FFF et mosellan de souche

Monsieur Yann LEROY, Président de la Ligue du Grand Est de Football

Monsieur Bernard DESUMER, ancien président du DMF et de la LGEF, ancien trésorier et Président Délégué de la FFF

Monsieur René LOPEZ, ancien président du DMF, le la Ligue de Lorraine et du Grand Est, président d'honneur du District Mosellan

Monsieur Michel SPINDLER, ancien secrétaire général et trésorier de la LGEF

Monsieur Youssef BETTAHAR, représentant des éducateurs au comité directeur de la LGEF

Monsieur Maurice BIANCALANI, vice-président du district de Meurthe et Moselle

Monsieur Pierre GILLET, représentant l'association du FC METZ

Monsieur Gérard NAUDIN, ancien Directeur Général du DMF

Madame Odile SCHAEFER, ancien membre du comité directeur

Monsieur Richard HAFFNER ancien membre du comité directeur

Monsieur Jean Louis HUMBERT ancien membre du comité directeur

Monsieur René BECKER, président de l'UNAF Moselle

Madame Renée KLEIN, membre du comité directeur du DMF représentant Agnès LEHAIR, présidente du CDOS Moselle

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction et de nos commissions ainsi qu'Emmanuel SALING et le personnel du district, administratif et technique.

Le président s'excuse auprès de celles et ceux qu'il aurait pu oublier bien involontairement de citer, qu'ils veuillent bien lui pardonner.

Le président décerne des remerciements particuliers à tous les partenaires privés et territoriaux de plus en plus nombreux et adresse ses félicitations les plus sincères aux différents bénévoles récipiendaires de diverses médailles.

Les bilans sportif et financier de la saison 2024 – 2025 ont fait l'objet d'une publication dans le cahier spécial de l'assemblée générale.

Christophe SOLLNER remercie les personnels du DMF ; personnels administratifs et techniques, services civiques et alternants pour l'ensemble du travail effectué pour les clubs et la formation. Par rapport au document publié dans le cahier spécial AG, le statut des jeunes subira quelques modifications dans les formes dans un but d'harmonisation avec celui qui sera voté lors de la prochaine assemblée générale de la LGEF.

Sur le plan des finances, le district se porte très bien ! De ce fait, près de 150 000€ ont été reversés aux clubs lors de la manifestation « Moselle ensemble » avec la collaboration de la société Intersports et de Jean Luc COLLINET. Grâce à de nouveaux partenariats, le budget du District est passé de 0,9 à 1,5 million d'euros en 8 ans. Que ces partenaires soient vivement remerciés sans oublier le partenariat de la LGEF pour son aide au financement du nouveau siège que chacun peut apprécier.

Christophe SOLLNER ne manque pas l'occasion de souligner que l'abandon des frais de déplacements par les bénévoles rapporte au DMF près de 40 000€, permettant une réduction d'impôts en fonction d'un barème officiel avantageux pour les volontaires.

Félicitations également à l'équipe communication du DMF pour son action sur les rencontres et diverses manifestations qui rendent la visibilité des clubs.

Concernant les compétitions, en collaboration avec l'UNAF, près de 730 arbitres sont équipés d'un polo d'échauffement.

Les groupes et calendriers ont été quelque peu bouleversés en début de saison en raison des recours effectués par les clubs notamment auprès du CNOSF qui propose des conciliations que le district n'est pas obligé de suivre, ce dernier mettant en exergue la notion de bon sens.

Concernant le football d'animation, le Président du DMF a eu l'occasion d'écrire aux clubs concernant la pratique quelque peu détournée sur certains plateaux U7 et U9 et dans les clubs. Il fait un rappel solennel des règles de la FFF et de la commission médicale fédérale indiquant les interdictions claires concernant les pratiques dans ces catégories. Chacun connaît ou doit connaître les règles sur la santé et sécurité des enfants en jeu. La pression sur ces jeunes aboutit souvent à l'arrêt de pratique de ces enfants à quatorze ans. Malheureusement, ceux qui ne voudront pas comprendre devront s'attendre à des mesures de rétorsion prises par le comité de direction du DMF.

Le football « périphérique » se développe et plusieurs clubs mosellans obtiennent des résultats et récompenses sur le plan national ou de la LGEF

- Thionville Lusitans, lauréat national « toutes foot »
- Le District, second au classement des districts pour cette même opération « toutes foot »
- Amnéville, finaliste national de Beach Soccer
- Uckange, champion régional de « Five », second à Clairefontaine
- Le foot en marchant se développe ; Vergaville en finale nationale pour la seconde année consécutive à Clairefontaine.
- Montigny les Metz, lauréat du PEF pour la deuxième année à Clairefontaine
- Florange, Spring, lauréats « lieu de vie »

N'oublions pas que depuis le 2 septembre 2024, le nouveau siège accueille de nombreuses commissions y compris de la LGEF, FFF et LFP, siège qui fut notamment le théâtre du tirage d'un quatrième tour de la coupe de France, siège qui vécut son inauguration officielle le 26 octobre 2024 en présence de Philippe DIALLO, Président de la FFF et Vincent NOLORGUES Président de la LFA, avec des animations organisées sur les terrains limitrophes mis à disposition gracieusement par la ville de Metz.

Le siège, théâtre de diverses formations ; formations d'arbitres, de services civiques, délégués LFP du Nord / Nord Est

Le siège, théâtre de multitudes opérations clubs par les ateliers foot valeurs durant les petites vacances, activités d'une demi-journée proposées aux clubs volontaires. Ainsi, 600 jeunes furent accueillis la saison passée avec comme objectif d'accueillir 1500 jeunes cette saison en partenariat avec la société « Orange ».

Dans quelques jours, Le FC Metz Moselle accueillera les huit clubs partenaires en amont de la rencontre METZ – LENS.

Tout en souhaitant le maintien de l'équipe le Ligue 1 du FC METZ dans l'élite du football français, équipe qui n'a pas déposé les armes à ce jour et a besoin du soutien de toutes et tous, Christophe SOLLNER informe de la venue de l'équipe de France de Futsal pour deux rencontres aux Arènes, la première se déroulant le 19 décembre contre la Colombie ; L'équipe de France sera présente du lundi au dimanche de cette semaine avec possibilité de rencontre avec les joueurs et entraîneurs de l'équipe de France.

Tous les encouragements au COMEX grâce à qui le football français en tire les bénéfices, bonne continuation à Yann LEROY à la tête de la LGEF et surtout que chacun relativise les « choses » du football ! Que les clubs en difficulté soient assurés du soutien des instances.

Bonne assemblée générale à toutes et à tous !

4. Adoption de Procès-Verbaux > Christophe SOLLNER

- L'assemblée générale du 5 octobre 2024
- L'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2025

Les procès-verbaux des deux assemblées n'ayant pas fait l'objet de questions ou remarques particulières sont adoptés par l'Assemblée Générale à l'unanimité

Bilan Quantitatif Global Indicateurs	Données	Précisions
Nombre total de clubs engagés avec actions (sur le District)	77 clubs	Le PEFLICK a mobilisé 77 clubs mosellans ayant remonté des actions contre 41 la saison précédente
Nombre total d'actions PEF réalisées (sur le District)	674 actions	Forte augmentation par rapport à la saison précédente (230 actions).
Nombre total de clubs engagés avec ou sans actions	104 clubs	C'est une augmentation conséquente de clubs (+18%) ayant engagé la démarche même si tous n'ont pas été au bout.
Taux d'engagement	45 % d'engagement des clubs concernés	Forte hausse (18 % d'engagement la saison précédente)
Clubs non renouvelés	27 clubs désengagés en fin de saison (pas d'actions sur la saison)	Hausse proportionnelle à l'engagement. L'an dernier c'était 7 clubs sur 41 (17%) contre 27 sur 104 cette saison (26%)
Club ayant réalisé le plus d'actions	AS Montigny-lès-Metz	Performance exceptionnelle avec plus de 110 actions enregistrées.
Nombre de clubs ayants des volontaires services civiques et non engagés dans le dispositif	8 clubs mosellans ayant engagé des VSC cette saison qui ne se sont	Un contrat moral avait été conclu entre le DMF et les clubs. Chaque VSC devait faire au moins remonter 4 actions PEF sur la saison.

	pas engagés	
--	----------------	--

5. Remise de distinctions > Vincent MERULLA

Le président de la commission mosellane du bénévolat précise les diverses manifestations,

L'analyse de la participation par secteur géographique permet de dresser un bilan de la mobilisation sur le territoire mosellan.	Nombre de Clubs Engagés avec actions	Nombre d'Actions Réalisées	Ratio Actions/Club
Secteur Sidérurgie	18	120	6,67
Secteur Montagne Sud	9	61	6,77
Secteur Houiller	18	126	7
Secteur Montagne Nord	4	11	2,75
Secteur de Metz	28	356	12,71
TOTAL	77	674	8,75 (Moyenne District)

distinctions et opérations menées conjointement par la FFF/LFA, la LGEF et le DMF à savoir les diverses médailles, visites à Clairefontaine, la journée des bénévoles qui permet à une centaine de ces derniers du Grand Est d'assister à la finale de la Coupe de France, mais également de nombreuses manifestations départementales qui sont l'occasion d'inviter les clubs, arbitres et éducateurs à une rencontre du FC METZ ainsi qu'à une remise de dotations.

Le président de la commission insiste auprès des clubs sur la nécessité de valoriser leurs bénévoles en les proposant sans modération à toutes ces opérations qualitatives qui mettent à l'honneur leur activité au sein des clubs ou instances

- o Soigner les bénévoles qui ne sont pas payés... car hors de prix !
- o Encourager les bénévoles à participer aux actions qui leur sont destinées

Les récipiendaires lors de l'Assemblée Générale :

- Richard SAUER : plaquette fédérale remise par MM LEROY, SOLLNER, DESUMER, LOPEZ
- Michelle RIGAUD : médaille d'or de la Ligue remise par MM CHABANE et LEROY
- ~~Eric~~ LISIERO : médaille d'or de la Ligue remise par MM LEROY, SOLLNER

Bénévoles engagés ; distinctions remises par MME Adeline JANELA, MM GOTTE et VIGNERON

Cathy MALLICK de l'entente METZERVISSE – VOLSTROFF

Angélique GOULON de l'US THIONVILLE LUSITANOS

~~Eric~~ MULLER d'HILSPRICH

Félicitations particulières et appuyées à nos amis bénévoles.

6. Challenge PEF - Saison 2024-2025 > Christian LACOUR

La saison 2024-2025 a été marquée par un engagement fort et croissant des clubs mosellans en faveur du Programme Éducatif Fédéral (PEF). La Commission des actions caritatives, éducatives et citoyennes se félicite de l'investissement des bénévoles, des éducateurs et des dirigeants qui placent les valeurs éducatives au cœur de la pratique footballistique.

Progression et Bilan Géographique

Bilan Qualitatif

Évaluation des Actions

Le jury a mis en exergue la qualité des très nombreuses actions proposées par les clubs. Après une notation automatisée, les membres ont attribué une note qualitative (sur 10 points) portant sur l'originalité, le retentissement, le fond, et la cohérence. Ce travail, bien que "long et fastidieux", fut jugé "très enrichissant" (PV du 13/05/2025).

Classement du Challenge Départemental

Le classement du Challenge PEF Mosellan pour la saison 2024-2025	Club
---	------

est le suivant :	
Rang	
1er	Association sportive de Montigny-lès-Metz
2e	Football club de Dieuze
3e	Cercle Sportif de Siering.

Coups de Cœur du Jury

Eu égard à la subtilité, la créativité et l'originalité de certaines actions, le jury a décidé de désigner quatre Coups de Cœur, validés par le comité directeur du District Mosellan de Football en date du 02 juin 2025 : Club	Action Retenue	Thème Principal (selon l'initiative)
AS GUERTING	« Sur les pas de Perrault »	Action créative
ES METZ	« Prévention des tiques »	Santé / Environnement
JA REMILLY	« Chasse au trésor »	Action ludique
CS VEYMERANGE	« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »	Fair-play / Engagement Citoyen

Lauréat Régional et National

L'Association sportive de Montigny-lès-Metz a réalisé une performance exceptionnelle en étant Lauréat Régional du Challenge PEF de la Ligue du Grand Est de Football (LGEF) pour la seconde année consécutive.

Club français à avoir réalisé le plus grand nombre d'actions PEF sur la saison.

Pour la seconde année consécutive, le club a porté haut les couleurs du DMF et de la Ligue Grand est lors du rassemblement national à Clairefontaine.

Conclusion

La commission des actions caritatives, éducatives et citoyennes du District Mosellan de Football adresse ses sincères félicitations à l'ensemble des 77 clubs engagés ayant remonté des actions et remercie tous les bénévoles.

Les 27 clubs s'étant engagés mais n'ayant pas remonté d'action seront suivis et soutenus pour les aider dans leur engagement sur la saison à venir.

La saison 2024-2025, marquée par une participation record et une qualité d'actions grandissante, confirme la position du PEF comme un pilier essentiel de la formation des jeunes footballeurs et citoyens en Moselle.

Reste à consolider l'implantation territoriale avec notamment un élargissement de la commission à de nouveaux membres, une présence forte sur le secteur Montagne Nord et une communication plus active.

7. Rapport moral du secrétaire général de la saison 2024-2025 > Henri VIGNERON

En préambule, Christophe SOLLNER remercie Henri VIGNERON, Secrétaire Général pour le rapport moral paru dans le cahier spécial de l'Assemblée Générale et présenté en vidéo lors de l'Assemblée. C'est la quatorzième édition rédigée par notre secrétaire général.

Le cahier spécial AG de 86 pages a été publié en amont de l'AG.

Rapport moral de la saison 2023-2024
par le secrétaire général du DMF

Exercice contraint pour le secrétaire général à l'occasion d'un rendez-vous régulier, celui d'une assemblée générale : la rédaction du rapport moral. Il permet un tour d'horizon global des activités du DMF de la saison écoulée. A replacer dans le contexte plus général du football mais aussi dans celui du monde où nous vivons.

S'inscrivant toujours dans une démarche de progrès, le Comité de Direction a souhaité offrir à son personnel administratif et technique ainsi qu'aux dirigeants des clubs mosellans un nouveau siège, plus fonctionnel, mieux adapté aux outils de bureau actuels, plus confortable. La décision de l'achat d'un local sis entre la Tribune Sud et la Tribune Ouest du stade Saint Symphorien ainsi que la vente du siège administratif de la rue du général Metman sont décidés lors d'une AG extraordinaire du 2 mars 2029... à Saint Symphorien.

Dans un stade ouvert tous les jours de l'année afin d'organiser des événements divers et variés où travaillent 150 personnes présentes à temps complet, le District Mosellan de Football va désormais bénéficier d'un endroit central et logique pour l'installation de son siège. Siège opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2024.

La Moselle a du talent.

Le football mosellan regorge de talents. Ils sont dans les clubs. Ils sont dans les instances. Il tient à cœur au Comité de Direction du DMF de les valoriser. Aussi a-t-il organisé pour la troisième fois sa manifestation appelée « Les TALENTS du football mosellan » qui permet de les mettre en exergue et les récompenser.

Les figures de proue sur les thématiques mixité du football, arbitrage, projets éducatifs et citoyens, convivialité, école de football, football à l'école, éducateurs, dirigeants bénévoles, bénévoles, espoirs du Football... ont été honoré à l'EMAX d'Amnéville le 29 juin 2024 devant un parterre de quelque 200 acteurs invités.

Ont jalonné la saison 2023-2024 d'autres manifestations organisées par la commission « Communication et Événements » autant d'occasions de récompenser les talents des clubs, des équipes et des bénévoles :

- Les TROPHEES Arbitres-Educateurs, 9^e édition au Seven Casino à AMNÉVILLE
- La remise du Challenge du Meilleur Club de Jeunes avec le partenariat de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe dans les locaux de la banque à Metz.
- Les LAURIERS du Fair-play (Challenge du Carton Bleu et Challenge de la Sportivité) au Crédit Agricole à l'auditorium de la banque à Metz.
- Les tirages au sort des coupes de Moselle :
 - Coupes de Moselle Jeunes au Galaxy à AMNÉVILLE
 - Coupes de Moselle Seniors, 1/2 finales de la Coupe de Moselle Loisir-vétérans et du Trophée Champion de Moselle au Snow World à AMNÉVILLE
 - Coupes de Moselle féminines au Zoo d'AMNÉVILLE

Sans les bénévoles ...

Se sentir utile et donner à autrui, sans contrepartie financière, est le moteur des bénévoles. Femmes (12%) et hommes, sont encore nombreux (5 000 licenciés) en Moselle, à se mettre au service des clubs de notre sport, au profit de ses pratiquants, des valeurs de la société.

Les difficultés liées aux différentes crises de notre société instillées dans le football complexifient leur tâche. Cependant, ils font face avec courage, parfois avec calme, de plus en plus fréquemment avec une anxiété doublée d'une aigreur compréhensible mais, force de caractère bien ancrée, toujours avec une capacité résilience et d'adaptation rare.

Le DMF a le souci de valoriser les bénévoles, de reconnaître leurs mérites avec les moyens qui sont les siens. En témoigne le travail de la « Commission Mosellane du Bénévolat » Il a pu, heureusement, récompenser les bénévoles lors de ses opérations pérennes : « Ensemble pour la Moselle », remise des « Talents mosellans du football » participation à la « Journée nationale des bénévoles », visite du « Centre Nationale de Clairefontaine » Les remises de médailles (DMF, LGEF et FFF) gardent tout leur intérêt symbolique.

Le travail essentiel des quelque 450 dirigeants des instances assurant le parfait fonctionnement de la mécanique DMF a été renouvelé comme chaque saison.

Plus que jamais, le DMF souhaite accueillir en son sein, de nouveaux dirigeants bénévoles, plus de jeunes, plus de femmes, mieux représentatif de la sociologie du football tout en conservant ses forces vives expérimentées dont la mission est de transmettre savoir-faire et valeurs. Le dynamisme de son organisation est à ce prix !

Que vive au sein du monde du football le bénévolat et ses valeurs !

Écouter et aider les dirigeants des clubs

Proche des clubs mosellans, les instances dirigeantes ont, une nouvelle fois, eu le souci de mieux informer, d'écouter attentivement et d'échanger cordialement avec leurs dirigeants bénévoles notamment au cours des « Réunions de SEPTEMBRE 2023 » à METZERVISSE, JA ST AVOLD, SARREBOURG, VIGY et WELFERDING, des « RENCONTRES du Président » en janvier et février à BASSE-HAM, CARLING, COURCELLES/NIED, REDING et SARRALBE.

Créée voilà maintenant deux saisons, la commission « Aides aux clubs » à la dénomination explicite va vers son rythme de croisière. Informer et assister les clubs restent les deux principales missions qui lui sont assignées. Informer sur tout le panel des aides institutionnelles : État, Région Grand Est, Département de la Moselle, FFF, ANS ... Assister concrètement les dirigeants bénévoles des clubs dans leurs démarches de demande diverses.

Dirigeants des clubs mosellans « You'll Never Walk Alone !!! »

Évolution des pratiques

Même si le nombre de licenciés (48150) fin avril 2024 bat un record vieux de 16 saisons, les motivations des acteurs ont très nettement évoluées depuis le Covid et particulièrement en seniors. Le sacro-saint match du dimanche après-midi n'a plus les faveurs d'un nombre croissant de licenciés de la catégorie. On priorise la vie de famille, la vie de couple, on s'adonne à d'autres activités. L'esprit club, la fidélité aux dirigeants des clubs passent au second plan : dans nombre de cas on consomme du football. Hélas !

Le football éducatif supplante maintenant le football des seniors, il n'y a pas si longtemps encore vitrine du football amateur.

La vocation et les missions du football animation devenu football éducatif ? Éveiller et initier au football tout en transmettant « savoir-faire » et surtout « savoir-être »

La pratique des enfants se porte bien. En attestent l'augmentation du nombre des licenciés, la stabilité du nombre d'équipes. Néanmoins le manque d'assistants de secteur est un mal récurrent qui pénalise l'organisation de rassemblements et de plateaux de qualité. Heureusement dirigeants et éducateurs des clubs sont capables de suppléer cette carence. D'autre part, l'esprit du football éducatif voulu par la FFF n'est quelquefois pas respecté. Les thuriféraires du football de compétition à tout crin, fort heureusement peu nombreux, n'abdiquent pas et sévissent aux dépens des enfants qui leur sont confiés. Les garde-fous édictés de la DTN méritent une surveillance accrue.

Dans les championnats MOSELLE U15, U18 et les nouvelles catégories U14 et U16 étaient engagées près de 250 équipes. La création de ces deux nouvelles catégories permet les montées générationnelles à l'instar de ce fait la LGEF. Pour la saison 2024-2025, le Comité de Direction a décidé de l'adjonction de la catégorie U17 aux Championnats MOSELLE Jeunes.

Le nombre d'équipes a suivi une courbe ascendante bienvenue. L'offre de pratique du DMF reste cependant insuffisante pour une pratique régulière et une fidélisation plus exclusive au football. L'appétence inconstante des préadolescents et adolescents pour notre discipline persiste. Elle n'est ni nouvelle ni spécifique à la Moselle ni à notre sport. Sont principalement en cause : la mauvaise ambiance dans l'équipe, des relations difficiles avec l'éducateur, le fait de n'avoir pas suffisamment de temps de jeu, les attitudes autour de la main courante. Arguments à charge certes faciles. Mais bien réels auxquels on peut ajouter la crise de l'adolescence, la jouissance de l'instant présent, le football objet de plaisir passager...

Si l'on en juge par le nombre de licenciées, le football féminin est en progression constante. Le nombre de licenciées a été multiplié par cinq en vingt ans. La progression au niveau du DMF est de plus de 4% par rapport à la saison précédente. Elles sont maintenant plus de 4 000 à vouloir pratiquer en Moselle. Les sceptiques du développement du football au féminin appartiennent dorénavant à un monde du passé.

Bien des difficultés se font pourtant jour : longs déplacements, demande de clubs limitrophes à rejoindre un district voisin ou à venir vers nous, pratiques à effectifs réduits, vérité des pratiquantes ... Notre organisation des pratiques et des compétitions féminines est à repenser, à peaufiner dans l'intérêt des clubs afin que le football féminin puisse encore gagner du terrain, confirmer le potentiel qui est le sien.

Épilogue de la saison 2023-2024 : les lauréats

- Champion de Moselle seniors : ~~ATHLÉTIC~~ AUGNY
- Vainqueur de la Coupe de Moselle : SEPP HOMBURG HAUT 2
- Vainqueur de la Coupe de Moselle des Réserves : USAG UCKANGE 3
- Vainqueur de la Coupe de Moselle U18 : TSI BERTRANGE
- Vainqueur de la Coupe de Moselle U16 : UL PLANTIÈRES
- Vainqueur de la Coupe de Moselle U15 : CHATEAU SALINS-MORHANGE
- Vainqueur de la Coupe de Moselle U14 : CA BOULAY
- Vainqueur du FESTIVAL U13 : US THIONVILLE LUSITANOS
- Vainqueur du FESTIVAL U13 des Réserves : USAG UCKANGE 2
- Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine : RS MAGNY
- Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U15F : ALLIANCE 2008
- Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine séniors à 8 : PETIT REDERCHING
- Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U18F à 8 : AS GROTENQUIN GROSTENQUIN
- Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U15F à 8 : AS MONTIGNY-LES-METZ

Félicitations aux lauréats !

Que soient remerciés les clubs d'accueil de toutes les finales : AS BASSE-HAM, USAG UCKANGE, US GUENTRANGE, SR CREUTZWALD, CA BOULAY.

P.R.E.T.S

P.R.E.T.S (Plaisir-Respect-Engagement-Tolérance-Solidarité) C'est sous cet acronyme que sont résumées les valeurs que la FFF entend faire vivre sur et hors des terrains. Le District Mosellan de Football, lui, désire les promouvoir sous la bannière de sa devise « Le jeu avant l'enjeu ! »

Sur les terrains aucune évolution notable dans l'état d'esprit et les comportements n'est relevée lors des rencontres de la saison par l'Observatoire des comportements.

L'arsenal des mesures préventives, éducatives, de valorisation, répressives et de communication mis progressivement en place par les instances produit toujours des effets positifs appréciables.

Bien évidemment leurs résultats restent cependant encore insuffisants pour éradiquer toutes les violences. Mais ceci est-il un objectif atteignable quand la violence est devenue, en bien des endroits, un moyen trop habituel pour régler le moindre différent ?

Malgré tout, les instances du DMF s'appliquent à maintenir le cap avec abnégation, sans tolérance, avec psychologie et autorité. Avec l'investissement des dirigeants, des éducateurs, des arbitres, des joueurs, des supporters, nous remettons l'ouvrage, jour après jour, une fois encore, vingt fois sur le métier pour que vivent les valeurs de la vie en société. Des valeurs morales et humaines que le football véhicule et qu'il revient à chaque licencié de défendre et de partager.

Respect de l'arbitre.

Malgré la bonne volonté de nombre d'arbitres n'hésitant pas à doubler sur le même week-end mais aussi grâce à la forte détermination des secrétaires de désignations, certains matchs sont encore arbitrés par des dirigeants bénévoles. Un plus : ces derniers peuvent bénéficier d'une formation et d'un recyclage pour être plus compétents.

Les arbitres. Ils étaient 684 en fin de saison. Malgré une hausse sensible, leur nombre reste encore insuffisant et pose un réel problème aux clubs et aux instances.

Le soutien du Comité de Direction à la Commission Départemental des Arbitres est indéfectible. Il permet une amélioration qualitative de l'arbitrage : tous les week-ends, les jeunes arbitres, les nouveaux arbitres sont observés, conseillés par les dirigeants de l'arbitrage, personnes dévouées, expérimentées. La formation initiale (FIA) assurée par l'IR2F (Institut Régional de Formation du Football) est également source de compétence supérieure.

Les arbitres garants de la loi, de la règle, les représentants de l'institution ont fort à faire sur les terrains pour garder sérénité et assumer leur responsabilité : ils sont trop souvent harcelés par des gens, joueurs, dirigeants, spectateurs méconnaissant la réglementation, oublieux des valeurs du football.

Cibles d'incivilités, quelquefois victimes de violences inadmissibles, les arbitres peuvent compter

sur le soutien résolu du Comité de Direction du DMF qui agit en symbiose avec toutes les parties prenantes pour que « Respecter l'arbitre, c'est respecter le football » s'ancre et vive dans les esprits.

Finances

Les finances du DMF sont relativement saines : le compte de résultat laisse apparaître un déficit avoisinant les 20 000€ au 30 juin 2024.

La situation financière du DMF reste cependant maîtrisée à en croire le rapport de la société de contrôle des comptes. Naturellement, par réflexe de précaution, la vigilance est toujours à l'ordre du jour. La rigueur de la maîtrise des dépenses sera encore une mission assignée à tous les acteurs responsables au cours de la saison 2024-2025 d'autant que l'installation du nouveau siège à Saint Symphorien engendrera des dépenses exceptionnelles nonobstant la somme de 85 000€ à ponctionner sur les fonds propres du DMF pour son achat.

Les acteurs économiques et institutionnels, fidèles « co-équipiers » du DMF continuent à apporter, via partenariat et mécénat, leur soutien sans restriction au football mosellan. La fidélité lie partenaires et DMF. De nouveaux partenaires nous rejoignent. Ils trouvent intérêt à profiter de l'aura du football mosellan et du professionnalisme apporté par le DMF à son développement. On ne peut que s'en réjouir ! Que tous soient donc ardemment remerciés.

L'apport vital de nos fidèles partenaires au budget nous permet de faire face, pour une part, aux charges inhérentes à nos actions ainsi qu'à l'apport de dotations aux clubs mosellans.

Dans le cadre de l'opération « Ensemble pour la Moselle » au stade St Symphorien lors de la rencontre METZ-NICE, le 7 octobre 2023, l'opération « Bons d'achats » réitérée montre aussi que le DMF a une volonté forte et continue d'aider les clubs tout en ne thésaurisant pas à tout prix. D'autres dotations, sous diverses formes, complètent substantiellement cet apport à l'allègement de la charge financière des clubs. La valeur des dotations du DMF aux clubs a été supérieure à la contribution réclamée aux clubs. Une fois de plus.

Forces et faiblesses

Tout est-il parfait dans le meilleur des mondes ? Non évidemment.

Même si certains d'entre ont bénéficié opportunément d'un équipement « Foot5 », les clubs du secteur rural ne bénéficient pas du même développement des infrastructures et équipements que les clubs sis dans les zones économiquement plus prospères. C'est un handicap parfois mal vécu par les dirigeants des clubs passionnés et très investis.

Le football au féminin et la féminisation du football. Point faible ou point fort ? Les deux : encore cette saison la dynamique de l'évolution du nombre licenciées est très positive, la mixité en revanche recèle encore un beau potentiel sur lequel il s'agit de s'attacher. La Commission Féminisation a été créée en ce sens.

Les troubles engendrés par les problématiques de société dans certains quartiers bien identifiés posent assez régulièrement problème. Les DMF tente de les canaliser tant bien que mal, d'aider leurs dirigeants démunis mais bien méritants.

Le manque d'encadrants dans les clubs ne permet pas toujours de bien faire face à l'afflux de nouveaux licenciés. Surtout chez les jeunes. C'est préjudiciable.

Le DMF est riche du maillage du territoire par 330 clubs qui offrent la pratique du football sous forme de compétition mais aussi ou dans une configuration éducative ou de loisir.

Le DMF est très proche des clubs mosellans : ses membres rencontrent, écoutent, échange avec leurs responsables. C'est une force.

Le DMF est un district dont le dynamisme est connu du monde du football, reconnu par la communauté sportive, par les sphères politiques, par les institutions ...

Remerciements

Nous souhaitons ici remercier tous les acteurs, joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres, supporters, partenaires, médias... qui ont contribué, chacun pour leur part, à la bonne marche du football en Moselle cette saison 2023-2024.

Nous voulons dire aussi un grand merci à tous les membres bénévoles des commissions et à ceux du Comité de Direction ainsi qu'à la totalité du personnel permanent, administratif et technique, des « alternants » et des « Service Civiques » du District Mosellan de Football. La compétence et l'investissement de chacun d'eux, leur contribution aux bonnes relations avec les dirigeants des clubs a contribué à la bonne marche du football mosellan. Ils méritent la gratitude de tous.

A tous les bénévoles qui ont connu l'honneur d'une promotion ou d'une distinction au cours de la saison passée de la part du District, de la Ligue, de la Fédération, des instances sportives ou des pouvoirs publics, nous souhaitons adresser, renouveler nos remerciements et nos félicitations.

Tous ceux qui partagent la passion du football, tous ceux qui contribuent à la bonne marche du football mosellan peuvent se dire, sans orgueil démesuré : « Fiers d'avoir fait face, fiers du devoir accompli ! ».

Enfin, une pensée émue va à tous les serviteurs du football mosellan qui nous ont quittés cette saison, qu'ils aient œuvré en club ou dans les instances du DMF.

Une pensée toute particulière va à nos deux amis Dominique PAUL, trésorier général du DMF et vice-président du secteur HOUILLER ainsi qu'à Philippe VOGELIN, président de la Commission des Educateurs et président de la cellule de pilotage des Labels FFF. Tous deux, d'éminents bénévoles, sont partis trop brutalement en pleine activité au service du DMF.

A tous, nous devons reconnaissance pour leur engagement, leur dévouement, leur capacité à transmettre nos valeurs et le soutien moral que peut nous procurer leur exemple.

Voilà une vue, celle du secrétaire général, de l'état du football en Moselle à l'issue de la saison 2023-2024.

Place est laissée à présent aux commissions des différents départements des instances dirigeantes du DMF au travers du rapport d'activités de chacune d'elles, édifiant quant à la qualité et la somme de travail qu'elles ont fourni.

Henri VIGNERON
Secrétaire général du DMF

8. Les finances

- Examen des comptes financiers de la saison 2024-2025 > Christian LACOUR

Christian LACOUR, trésorier du DMF, présente les comptes financiers aux membres de l'Assemblée Générale en insistant sur les grandes lignes et remercie Monsieur TERRIER pour son étroite collaboration.

Ces comptes reflètent en charges et produits la vie économique et financière du district mosellan au cours de la saison 2024 – 2025.

Total des charges :	1483260€	
Autres charges externes :		307919€
Rémunérations et charges sociales :		736283€
Dotations aux amortissements et aux provisions :		74668€
Impôts et taxes : 26614€		
Autres charges : 335176€		
Total des produits :	1516617€	
Production vendue :		466942€
Subventions d'exploitation :		812790€
Autres produits :		236885€

Pour déterminer le résultat de l'exercice, nous avons

Les produits d'exploitation :	1516617€
Les produits financiers :	4577€
Les produits exceptionnels :	21637€

Les charges d'exploitation :	1522580€
Impôts sur les bénéfices :	17211€
Charges exceptionnelles :	22109€

Soit un résultat bénéficiaire de 20251€

Au niveau du bilan, cela nous donne

ACTIF

Actif immobilisé :	2243732€
Actif circulant :	794879€
Pour un total de 3038610€	

PASSIF

Fonds propres :	1156690€
Provisions pour charges :	35690€
Dettes :	1274013€

Pour un total de 2466393€

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024-2025 > Olivier CALLANQUIN

Monsieur Olivier CALLANQUIN de la société SOLOGEST remercie le DMF et son personnel administratif pour son excellent accueil et collaboration, félicite son président Christophe SOLLNER, son trésorier Christian LACOUR pour la qualité du travail effectué par l'équipe et tous les bénévoles qui œuvrent pour le District Mosellan de Football.

Après avoir étudié les comptes du District et les documents idoines, n'ayant relevé aucune anomalie, donne quitus à l'Assemblée Générale afin de voter favorablement les comptes financiers.

- Approbation des comptes de l'exercice 2024-2025 > Christophe SOLLNER

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des clubs présents et représentés.

- Affectation du résultat financier de l'exercice 2024-2025 > Christian LACOUR

Le trésorier Christian LACOUR met en valeur la parfaite transparence en maintenant les actions envers les clubs et propose de reporter le bénéfice de 20 251€ sur le budget de la saison 2025-2026.

La proposition est adoptée à l'unanimité des clubs présents et représentés.

- Budget prévisionnel 2025-2026 > Christian LACOUR

Le budget prévisionnel est en augmentation par rapport à celui de la saison précédente.

RECETTES	DEPENSES
Produits des prestations 375500€	Rémunération et charges 810000€
Subventions de fonctionnement 990500€	Fournitures consommées 61200 €
Autres produits de gestion courante 64000€	Services extérieurs 47500€
Quote- part subvention investissement 20000€	Autres services extérieurs 359025€
Remboursements 55000€	Impôts, taxes, versements assimilés 9800€

	Autres charges courantes de gestion 120975€
	Charges exceptionnelles 20000€
	Dotation aux amortissements 75000€
	Dotation provision charges d'exploitation 1500€
TOTAL DES PRODUITS 1505000€	TOTAL DES CHARGES 1505000€

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité

- Les partenariats du DMF > Emmanuel SALING

Défilement des partenaires à l'écran : l'Etat, Agence Nationale du Sport, Agence nationale pour les Services Civiques, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental de la Moselle, la ville de Metz, CDOS, le Crédit Agricole de Lorraine, la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne, Uni assurance, le FC Metz, Inter Sport et NIKE, D.L.S.I., Weiserding, Kirchner Bureautique, Laser Game, Rematch, maison Nicolas, Norman Parker Immobilier, Seven Casino, Sportingo, Zoo d'Amnéville, le CMSEA, le Parc Sainte Croix, Center Parc, le Five, Walvator, Liberty Park, le Crédit Mutuel, Arkema, Dorckel chauffage, CMPM, Orange, toutes les villes et tous les clubs de Moselle qui nous accueillent pour organiser nos manifestations décentralisées. Sans oublier également de nombreux médias locaux, le Républicain Lorrain, Moselle TV. Et bien sûr la F.F.F et la L.F.A. ainsi que la Ligue du Grand Est de Football.

7. Modifications de règlements du DMF > Henri VIGNERON

Henri VIGNERON, Secrétaire Général du DMF, après avoir rappelé le cheminement d'une proposition de modification d'un règlement, à savoir

- Le vœu
- L'examen par la commission des statuts et règlements
- La décision du comité directeur
- Le vote de l'assemblée générale

Présente les modifications des règlements du DMF parues dans le Cahier Spécial AG de la page 54 à 79 :

- Statut Mosellan des Jeunes
- Championnat Moselle jeunes féminines
- Championnat Moselle séniors
- Règlements sportifs des compétitions
- Championnat Futsal Moselle U18
- Coupes de Moselle féminines
- Coupes de Moselle futsal jeunes
- Statut mosellan de l'arbitrage

Les modifications présentées sont adoptées à l'unanimité par les membres présents de l'assemblée générale.

Ces règlements seront publiés sur le site du DMF dès la semaine prochaine.

8. Les actions techniques > Michael MAURICE

Michael MAURICE présente aux membres de l'Assemblée Générale le développement de la pratique du football loisir dans l'optique de fidéliser les licenciés qui ne se retrouvent plus dans une pratique compétitive. Une pratique qui permet de dynamiser la vie d'un club, attirer un nouveau public et s'ouvrir à de nouvelles pratiques.

Quelle place pour la section loisir dans un club ?

La section Loisir et son référent sont importants dans le développement d'une structure club, en précisant que le référent doit être intégré au Comité de Direction du club car il représente une section avec un potentiel de développement pour le club.

Pour valider l'existence d'une section Loisir, un référent loisir doit être identifié, avoir dix licenciés loisir minimum par pratique, avoir une identification de la section sur ~~Footclubs~~. La section doit être également validée par le DMF.

9. Intervention des personnalités invitées

- Représentante de la Présidente du CDOS > Renée KLEIN

Renée KLEIN, également membre du Comité de Direction du DMF, excuse en préambule Agnès LEHAIR, Présidente du CDOS, retenue par d'autres obligations.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif représente le mouvement sportif au niveau départemental. Ainsi les sports olympiques sont représentés au sein du comité directeur du CDOS.

Ce dernier œuvre autour de quatre axes :

- Sport santé et bien – être
 - Sport et professionnalisation qui apportent une aide aux clubs en matière de gestion des services civiques et de formations comme celle concernant la comptabilité.
 - Sport et politiques publiques concernant l'accompagnement dans la gestion des « ~~Passe~~ sports » par exemple. Malheureusement certains clubs ont pu être impactés par les modifications de cette opération qui ne concerne plus les enfants.
 - Sport Education et Citoyenneté qui comprennent deux orientations :
 - o Un programme éducatif mobilisant la culture olympique et paralympique sur le plan scolaire avec la mise en place des « classes olympiques »
 - o Un travail sur la promotion et la valorisation de la pratique sportive féminine sur le département. La commission Sport et Femmes œuvre sur le thème « Pas de femmes hors-jeu dans le sport mosellan »
- Des conférences – débats vont être programmées dans différents secteurs géographiques de la Moselle. Elles porteront sur les violences sexistes dans le sport et les spécificités des femmes par rapport au sport.

Madame LEHAIR, à l'occasion du « club Mos'elle » organisé par la commission féminine a beaucoup apprécié les échanges avec les membres de la commission et ces femmes réunies par leur intérêt pour le football. Ainsi, la présidente du CDOS souhaite que le CDOS et le DMF travaillent ensemble sur l'amélioration de la place des femmes dans le sport et souhaite à chacune et chacun une bonne saison 2025 – 26.

- Représentant du Président du Conseil Général Moselle > Arnel CHABANE

En préambule, Monsieur Arnel CHABANE remercie le comité de direction du DMF pour l'invitation à l'assemblée générale et excuse monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental de la Moselle, retenu par d'autres obligations, et salue l'ensemble du district, ses clubs et particulièrement ceux de son canton local, ainsi que le comité de direction.

Il félicite les bénévoles récipiendaires qui œuvrent dans leurs clubs ou instances avec simplicité, humilité et efficacité.

Arnel CHABANE remercie le DMF pour son effort et ferveur dans la recherche de partenariat qui font vivre les collectivités.

La société actuelle a besoin de repères : l'action des bénévoles favorise le vecteur de lien social. Le conseil départemental de la Moselle poursuit à faire vivre et promouvoir le sport dans les communes malgré les attaques sur le budget national des sports et culture rogné de près de 6% par rapport à l'année passée. Patrick WEITEN maintient l'ensemble des enveloppes départementales dans ces domaines en aidant au fonctionnement des associations.

Bravo aux femmes et hommes qui consacrent de leur temps et volonté avec une vitalité exemplaire !

- Représentant du FC METZ > Pierre GILLET

Pierre GILLET, Président de l'association FC METZ remercie le DMF pour l'invitation à l'Assemblée Générale et excuse le Président SERIN qui suit de près les activités du District.

Le dynamisme du district mosellan est de mise et c'est un réel plaisir de venir à cette assemblée et tient à remercier Christophe SOLLNER et ses équipes pour leur investissement sans faille.

Concernant le football féminin au FC METZ, il espère vraiment que l'équipe fanion s'impose en seconde ligue et dans le cadre du développement du football féminin, des rencontres seront délocalisées sur le territoire mosellan. Quant à l'équipe professionnelle, le club espère

l'enregistrement de quelques exploits. A noter que la notion « d'esprit club » a été inculquée récemment pour une prise de conscience de ses acteurs sur le terrain. Une aide maximale sera prodiguée à l'équipe.

- **Intervention d'Arsène MEYER, président du district du Rhône, président de la commission des compétitions de la FFF**

Mosellan de souche, Arsène MEYER est très heureux de participer à cette assemblée générale et félicite notre président pour la qualité des activités de notre district et celles accomplies par les bénévoles car ce qui compte c'est le développement de notre sport que ce soit dans les milieux urbains, péri urbains ou ruraux, lui-même, dans le Rhône, gère -t- il un monde rural comprenant près de 30% des pratiquants soit les mêmes difficultés rencontrées ou avantages reconnus.

- **Intervention de Bernard DESUMER, ancien président du DMF, de la LLF et ancien président délégué de la FFF**

Toujours heureux d'être présent parmi les clubs mosellans, l'ancien président de notre district souligne le spectacle affligeant de la France actuelle, une France qui s'inquiète !

Le District Mosellan de Football est à la fois notre famille et le réceptacle de nombreux amis, et la belle cohésion entre le président du DMF, son Comité de Direction et les clubs met en exergue cette notion familiale. Pas besoin de 49.3 pour adopter les modifications de règlements tant la confiance entre les clubs et leurs instances est de mise !

Avoir le plaisir de jouer, bonne saison !

- **Président de la Ligue Grand Est Football > Yann LEROY**

Très heureux d'être présent à cette assemblée générale, Yann LEROY félicite Christophe SOLLNER et ses équipes pour leur dynamisme au service des clubs et notamment dans le développement des actions du PEF., félicite pour la qualité des nouveaux locaux du siège dans la récente tribune du FC METZ, locaux accompagnés également par la LGEF, tout comme les cadres techniques et le conseiller technique en arbitrage mis à disposition de la Moselle. Tout ceci résulte d'un travail de cohésion partagé.

Le président de la Ligue insiste sur la nécessité d'être attentif et réactif sans baisser les bras face au développement des phénomènes de violence qui gangrène et décourage certains dirigeants de clubs. Que ces derniers sachent que la LGEF, tout comme le DMF les accompagneront pour éradiquer ce phénomène sociétal.

Tout comme celles de la Moselle, les finances de la LGEF se portent bien ce qui permet de poursuivre l'accompagnement des districts sur les actions nouvelles à l'instar du foot en matchant, mais aussi pour suivre le développement de la féminisation et de la pratique dans le milieu rural.

Pour rassurer les dirigeants de clubs, des tablettes « nouvelle génération » seront bientôt mises à disposition par la FFF.

Enfin, tous les vœux de soutien au FC METZ, de réussite à l'US THIONVILLE LUSITANOS qui progresse vers le championnat de National 1 et d'encouragements aux clubs mosellans qualifiés pour le sixième tour de la coupe de France Crédit Agricole.

Bonne saison à toutes et à tous et vive le foot mosellan !

Clôture de l'Assemblée Générale > Christophe SOLLNER

Faisant suite à cette matinée riche et variée, renouvelant sa satisfaction de voir autant de monde présent, le Président souhaite à tous les clubs une excellente saison sereine également autour des terrains et invite chacun au pot de l'amitié offert, suivi du repas préparé par le club support de l'AS FALCK.

Rapport moral de la saison 2025-2026 par le secrétaire général

Étape clé dans la vie de toute collectivité, l'assemblée générale l'est tout autant pour le DMF. Ce moment privilégié d'échanges permet de dresser un bilan global de la saison écoulée qu'il s'agisse des aspects sportifs, financiers ou réglementaires tout en le replaçant dans le contexte plus large du football et de notre société.

Coupe du monde 2026

La Coupe du monde 2026 offre des enseignements précieux pour le football amateur, applicables dès les entraînements des clubs du district.

Le modèle du haut niveau montre que le succès en club amateur repose avant tout sur l'intelligence collective, la rigueur à l'entraînement et l'implication de tous les joueurs, du premier au dernier.

Le sacre de l'Espagne valorise la propreté des passes, le jeu à une touche et la vision collective. En amateur, privilégier la construction au détriment du simple engagement physique fait toute la différence.

L'élargissement du tournoi rappelle l'importance d'un groupe homogène. Pour un club amateur, cela souligne la nécessité de faire progresser l'ensemble de son effectif et de soigner la rotation lors des championnats parfois longs.

Garder la cohésion et la rigueur tactique après un faux pas est vital pour atteindre ses objectifs.

Merci aux bénévoles...

Se sentir utile et donner de son temps sans contrepartie financière : tel est le moteur de nos bénévoles. Qu'il s'agisse de femmes (10 %) ou d'hommes, ils sont encore 5 000 licenciés en Moselle à se mettre au service des clubs, des pratiquants et des valeurs de notre société.

Les difficultés liées aux crises successives complexifient leur tâche au quotidien. Pourtant, face aux tensions, ils font preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation remarquables. Si leur engagement s'accompagne parfois d'une anxiété et d'une amertume légitimes, leur force de caractère reste intacte.

Le District Mosellan de Football (DMF) a à cœur de valoriser ces femmes et ces hommes et de reconnaître leurs mérites. C'est le sens de nos actions pérennes :

- « Ensemble pour la Moselle » et la remise des « Talents mosellans du football »
- La participation à la « Journée nationale des bénévoles » et la visite du Centre National de Clairefontaine
- Les remises de médailles officielles (DMF, LGEF et FFF), qui gardent toute leur force symbolique.

Comme chaque saison, le travail essentiel des 450 dirigeants des instances, qui assurent le parfait fonctionnement du DMF, a été renouvelé avec succès.

Pour l'avenir, le DMF souhaite accueillir de nouveaux dirigeants bénévoles, plus de jeunes et plus de femmes, afin de refléter au mieux la sociologie du football. Cette volonté s'accompagne du désir fort de préserver l'expérience de nos forces vives actuelles, dont la mission est de transmettre savoir-faire et valeurs. Le dynamisme de notre organisation en dépend !

Que vive au sein du monde du football le bénévolat et ses valeurs !

À l'écoute des clubs pour mieux les accompagner

Plus que jamais proches des terrains et des acteurs de terrain, les instances dirigeantes ont à cœur d'informer, d'écouter et d'échanger avec les bénévoles.

Cette proximité s'est concrétisée à travers deux temps forts de la saison :

- Les réunions de septembre (organisées à Metzervisse, à la JA Saint-Avold, à Sarrebourg, à Vigy et à Welferding).
- Les rencontres du Président en janvier et février accueillies à Basse-Ham, Hambach, à l'APM Metz, L'Hôpital et Reding.

Un grand merci chaleureux à tous les clubs qui nous ont ouverts leurs portes !

Dirigeantes et dirigeants des clubs mosellans : « Aidez-vous... le DMF vous aidera ! »

Les pratiques et leur évolution

Bien que légèrement en deçà du record de la saison précédente, nos chiffres restent solides. Il se confirme toutefois que les motivations des acteurs ont profondément évolué depuis la crise sanitaire, en particulier chez les seniors. Le traditionnel match du dimanche après-midi ne fait plus l'unanimité : la priorité est désormais donnée à la vie de famille, au couple ou à d'autres loisirs. L'esprit de club et la fidélité s'effacent parfois au profit d'une simple « consommation » de football. Une réalité à laquelle les dirigeants, de club comme d'instances, doivent impérativement s'adapter.

- **Le football éducatif, nouveau pilier**

Le football éducatif supprime désormais le football senior, qui fut longtemps la vitrine du football amateur. Sa mission s'articule autour d'un double objectif : éveiller et initier au jeu, tout en transmettant des savoir-faire et, surtout, un savoir-être indispensable.

Les pratiques chez les enfants se stabilisent, comme en témoignent la stabilité relative du nombre de licenciés et de celle du nombre d'équipes. Néanmoins, le manque récurrent d'assistants de secteur pénalise l'organisation de plateaux de qualité, une carence que le dévouement des dirigeants et des éducateurs de clubs permet heureusement de compenser.

Regrettons toutefois que l'esprit du football éducatif, voulu par la FFF, ne soit pas toujours respecté. Quelques irréductibles partisans du résultat à tout crin persistent à sévir, oubliant que les enfants ne sont pas des adultes en miniature et que la vigilance face aux directives de la DTN doit rester de mise. Un regret aussi : les rencontres sont trop souvent troublées par les parents trop interventionnistes.

- **Le défi des championnats jeunes**

Les Championnats Moselle Jeunes se sont achevés avec 201 équipes, pour près de 250 engagées au départ. Un taux de forfaits trop élevé a creusé un écart regrettable entre le début et la fin de la saison : une situation qui appelle à la réflexion. Si les championnats générationnels prennent leur essor, l'offre de pratique du DMF doit encore évoluer pour garantir une régularité et une fidélisation renforcées.

- **L'engagement complexe des adolescents**

L'appétence inconstante des préadolescents et des adolescents pour notre discipline persiste. Ce phénomène, loin d'être nouveau ni propre à la Moselle, s'explique par de multiples facteurs : mauvaise ambiance au sein des équipes, relations difficiles avec l'éducateur, temps de jeu insuffisant ou encore comportements inappropriés autour de la main courante. À ces arguments s'ajoutent la crise de l'adolescence, le culte de l'instant présent et un rapport au football perçu comme un plaisir parfois éphémère.

Pratiques féminines et féminisation

Après les belles hausses enregistrées ces dernières saisons, la dynamique des licences féminines tend aujourd'hui vers une régression plutôt inquiétante. En conséquence, le nombre d'équipes féminines régressent aussi, tandis que plusieurs difficultés persistent : longs déplacements, demandes de clubs limitrophes pour changer de district, pratiques à effectifs réduits ou encore versatilité des pratiquantes.

Face à cette morosité et aux difficultés de fidélisation rencontrées par les dirigeants, les instances du DMF ont pris les choses en main. La Commission Féminine avait été entièrement renouvelée, avec l'arrivée de compétences féminines de qualité, déjà investies au sein des clubs. Une nouvelle dynamique est d'ores et déjà enclenchée.

La mixité, quant à elle, recèle un formidable potentiel sur lequel il nous faut capitaliser. C'est tout le sens de la création de la Commission « Féminisation ». Elle a œuvré avec ambition et caractère, proposant des actions innovantes pour encourager les femmes à s'engager toujours plus nombreuses dans les postes de responsabilité, tant en club qu'au sein des instances. Les fruits de cette politique active porteront à n'en pas douter leurs effets à moyen terme pour une mixité plus forte et naturelle.

Pour l'avenir, ces deux commissions sont déterminées à agir en parfaite synergie, garantissant une efficacité renforcée au service du football féminin mosellan.

Les talents du football mosellan

Le football mosellan regorge de talents, qu'ils s'illustrent au sein des clubs ou dans les instances. À cœur de les mettre en lumière, le Comité de Direction du DMF a organisé la quatrième édition des « Talents du football mosellan ».

Cet événement s'est tenu au Seven Casino, réunissant près de 200 acteurs invités. À cette occasion, le DMF a mis à l'honneur les figures de proue de la saison autour de thématiques clés suivantes de la mixité dans le football, l'arbitrage et les espoirs du football, les projets éducatifs et citoyens, la convivialité, les écoles de football et le programme « Football à l'école », l'engagement des éducateurs et des dirigeants bénévoles

Une saison rythmée par les événements du DMF

Tout au long de la saison 2025-2026, la commission « Communication et Événements » a multiplié les rendez-vous pour récompenser l'investissement des clubs, des équipes et des bénévoles à travers plusieurs temps forts :

- Les Trophées Arbitres-Éducateurs : 11e édition célébrée au Seven Casino à Amnéville.
- Le Challenge du Meilleur Club de Jeunes : Une remise organisée en partenariat avec la Caisse d'Épargne Grand Est Europe dans ses locaux à Metz.
- Les Lauriers du Fair-play : célébration du Challenge du Carton Bleu et du Challenge de la Sportivité à l'auditorium du Crédit Agricole à Metz.
- Les tirages au sort des Coupes de Moselle :
 - Coupes de Moselle Jeunes : au Galaxy à Amnéville.
 - Coupes de Moselle Seniors, demi-finales de la Coupe de Moselle Loisir-Vétérans et du Trophée Champion de Moselle : dans les locaux de Now
 - Coupes de Moselle Féminines : au Zoo d'Amnéville.

Les lauréats de la saison 2025-2026 :

- Champion de Moselle seniors : FC HAYANGE
- Vainqueur de la Coupe de Moselle : CS VEYMERANGE 2
- Vainqueur de la Coupe de Moselle des Réserves : EF DELME-SOLGNE 2
- Vainqueur de la Coupe de Moselle U18 : FC DEVANT-les-PONTS
- Vainqueur de la Coupe de MOSELLE U17 : AS MONTIGNY-les-METZ
- Vainqueur de la Coupe de MOSELLE U16 : FC METZ GAB
- Vainqueur de la Coupe de Moselle U15 : MOSELLE EST
- Vainqueur de la Coupe de Moselle U14 : FC FREYMING
- Vainqueur du FESTIVAL U13 : US THIONVILLE LUSITANOS
- Vainqueur du FESTIVAL U13 des Réserves : APM FC 2
- Vainqueur du FESTIVAL U13F : ES MARANGE-SILVANGE
- Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine : ES MARANGE-SILVANGE
- Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine séniors à 8 : AS WELFERDING
- Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U16F à 8 : Entente BOULAY-LONGEVILLE ST AVOLD
- Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U16F à 11 : US THIONVILLE LUSITANOS

Félicitations aux lauréats !

Que soient remerciés les clubs d'accueil de toutes ces finales : SR CREUTZWALD, FC HAYANGE, AS RÉDING, FC SARREBOURG, ES MARANGE-SILVANGE, RS LA MAXE, AS MORHANGE.

Non aux incivilités et aux violences

Sur les terrains, l'Observatoire des comportements ne relève pas d'évolution notable dans l'état d'esprit au cours de cette saison. L'arsenal de mesures – préventives, éducatives, de valorisation, répressives et de communication mis en place progressivement par les instances continue de porter ses fruits. Ces résultats demeurent certes insuffisants pour éradiquer totalement la violence. Mais peut-on raisonnablement viser le risque zéro, à

l'heure où la violence est devenue, en bien des endroits, un réflexe trop habituel pour régler le moindre différend ?

Malgré tout, les instances du DMF s'efforcent de maintenir le cap avec abnégation, combinant intolérance face aux dérives, psychologie et fermeté. Grâce à l'investissement indéfectible des dirigeants, éducateurs, arbitres, joueurs et supporters, nous remettons l'ouvrage sur le métier, jour après jour, pour préserver les fondements de la vie en société. Ce sont ces valeurs morales et humaines que le football véhicule, et qu'il appartient à chaque licencié de défendre et de partager.

Plus que jamais, la devise du DMF, « **Le jeu avant l'enjeu !** », doit résonner pour rappeler ce que notre sport doit promouvoir et faire vivre, sur les terrains comme en dehors.

Le respect de l'arbitre et la question de l'arbitrage

Grâce à la bonne volonté de nombreux arbitres qui n'hésitent pas à enchaîner les matchs le même week-end, et à la forte détermination des secrétaires de désignations, la couverture des rencontres est assurée. Certains matchs doivent toutefois encore être officiés par des dirigeants bénévoles qui peuvent heureusement bénéficier d'une formation et d'un recyclage pour gagner en compétence.

Malgré une hausse sensible, les effectifs restent insuffisants et continuent de poser un réel défi aux clubs comme aux instances.

Le soutien du Comité de Direction à la Commission Départementale des Arbitres (CDA) demeure indéfectible, permettant d'améliorer sans cesse la qualité de l'arbitrage. Chaque week-end, les jeunes arbitres et les nouveaux venus sont observés et conseillés par des dirigeants dévoués et expérimentés. De plus, la formation initiale (FIA), dispensée sous l'égide de l'IR2F, garantit un haut niveau de compétence.

Garant de la loi et représentant de l'institution, l'arbitre a pourtant fort à faire sur le terrain pour préserver la sérénité du jeu. Il est encore trop souvent la cible du harcèlement de joueurs, de dirigeants ou de spectateurs méconnaissant la réglementation et oubliant les valeurs fondamentales du football.

Trop souvent confrontés aux incivilités et, pire encore, à des violences inadmissibles, les arbitres savent qu'ils peuvent compter sur le soutien total et résolu du Comité de Direction du DMF. Main dans la main avec l'ensemble des acteurs, nous agissons sans relâcher nos efforts pour que ce principe s'ancre durablement dans les esprits : « **Respecter l'arbitre, c'est respecter le football** ».

Finances

Les comptes du DMF sont sains : le résultat de l'exercice au 30 juin 2026 est en équilibre. La situation financière demeure parfaitement maîtrisée ainsi que le confirme le rapport de la société de contrôle des comptes. Par réflexe de précaution, la vigilance reste toutefois de mise. La rigueur et la maîtrise drastique des dépenses s'imposeront donc plus que jamais à tous les acteurs responsables au cours de la saison 2026-2027.

Véritables coéquipiers de notre instance, les partenaires économiques et institutionnels continuent d'apporter, via le mécénat et les parrainages, un soutien indéfectible au football mosellan. Cette fidélité cimenter les relations entre nos partenaires et les dirigeants du DMF. De nouvelles entreprises nous rejoignent, trouvant un intérêt légitime à s'associer à l'aura du football mosellan et au professionnalisme qui préside à son développement. Cet apport financier n'a jamais été aussi conséquent, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés !

Précieuse et vitale, cette contribution nous permet de faire face aux charges de nos actions tout en soutenant activement les clubs mosellans.

C'est ainsi que les dotations en matériel divers ont été redistribués aux clubs à l'occasion de l'opération « Ensemble pour la Moselle », organisée au stade Saint-Symphorien lors de la rencontre de Ligue 1 Metz – Le Havre, le 28 septembre 2025. Renouvelée depuis de nombreuses saisons, cette initiative illustre la volonté constante du DMF d'aider ses clubs sans thésauriser à tout prix. D'autres dotations, sous des formes diverses, viennent régulièrement compléter cet effort pour alléger la charge financière de nos structures.

Forces et faiblesses

Tout est-il parfait dans le meilleur des mondes ? Non évidemment.

Le District Mosellan de Football présente plusieurs atouts structurels, mais aussi des limites typiques du football amateur de base. Voici listées forces et faiblesse du football mosellan.

- **Forces**

Un fort ancrage territorial : la Moselle est historiquement une terre de football avec un réseau dense de clubs urbains et ruraux. Le district a accompagné environ 330 clubs et plus de 46 000 licenciés, ce qui en fait un des districts les plus importants de France.

Formation et développement des jeunes : le district investit fortement dans le football animation (U7 à U11), la formation des éducateurs, les compétitions jeunes, les challenges de clubs formateurs.

Soutien aux clubs : accompagnement administratif, aides ANS, dispositifs fédéraux, service civique et opérations comme "Toutes Foot".

Culture du bénévolat : le fonctionnement repose sur un tissu important de bénévoles, dirigeants et éducateurs locaux, très valorisés par le district.

Proximité avec les clubs : le district conserve une gouvernance relativement proche du terrain, avec commissions locales, accompagnement des clubs et dialogue régulier via les assemblées générales et les rencontres décentralisées dans les cinq secteurs.

- **Faiblesses**

Inégalités entre clubs : certains clubs structurés disposent d'équipements et d'encadrement solides tandis que d'autres souffrent d'un manque de moyens humains et financiers, surtout dans les zones rurales ou anciennement industrielles.

Dépendance au bénévolat : c'est une force culturelle mais aussi une fragilité : difficulté à recruter des dirigeants, fatigue des bénévoles et renouvellement générationnel compliqué.

Contraintes financières : hausse des coûts (licences, déplacements, infrastructures), budgets limités des petits clubs, dépendance aux subventions publiques et partenaires locaux.

Infrastructures parfois vieillissantes : certains clubs mosellans utilisent encore des installations anciennes ou insuffisantes, notamment pour l'accueil du football féminin ou des jeunes.

Complexité administrative : les petites structures ont du mal à suivre les exigences administratives faute de dirigeants compétents formés et investis.

Le DMF est un district dont le dynamisme est connu du monde du football, reconnu par la communauté sportive, par les sphères politiques, par les institutions ...

Actions éducatives

Le District Mosellan de Football dépasse le cadre purement sportif pour faire de sa discipline un formidable outil d'éducation et de cohésion sociale. Au cœur de cette démarche, le Programme Éducatif Fédéral (PEF) sensibilise les jeunes licenciés au fair-play, à la santé, à l'environnement et au respect des arbitres. Pour valoriser ces engagements, le district organise chaque saison des temps forts, à l'instar du Challenge Départemental du PEF, qui récompense les clubs les plus investis dans des projets citoyens.

Le DMF déploie également des actions concrètes sur le terrain. Les « Ateliers Foot Valeurs » organisés pendant le temps des vacances scolaires associent ainsi le sport et la citoyenneté lors de demi-journées dédiées à la mixité, à la sensibilisation à l'arbitrage ou à la prévention. Dans le droit fil des grands rendez-vous nationaux, le dispositif « Le Foot entre en jeu » a permis de fédérer les jeunes autour de tournois festifs, d'activités multisports et de découvertes du parasport.

À travers l'ensemble de ces initiatives, le DMF démontre qu'il est bien plus qu'un organisateur de compétitions : il promeut une école de la vie, le vivre-ensemble et le partage pour toutes les générations.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont contribué, chacun à leur niveau, à la vitalité du football en Moselle au cours de cette saison

2025-2026 : joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres, supporters et partenaires, sans oublier les médias.

Un grand merci s'adresse également aux membres bénévoles de nos commissions et du Comité de Direction, ainsi qu'à l'ensemble du personnel permanent – administratif et technique –, sans oublier nos alternants et services civiques du District Mosellan de Football. Leur compétence, leur investissement au quotidien et la qualité de leur écoute auprès des clubs font la force de notre instance et méritent la reconnaissance de tous.

Nous adressons par ailleurs nos plus sincères félicitations à tous les bénévoles qui ont été honorés par une distinction ou une promotion cette saison, que ce soit de la part du DMF, de la LGEF, de la FFF, des instances sportives ou des pouvoirs publics.

À toutes celles et ceux qui partagent cette passion et font vivre le football mosellan au quotidien, nous pouvons affirmer, sans orgueil déplacé mais avec une légitime fierté : « **Fiers d'avoir fait face, fiers du devoir accompli !** »

In memoriam

Une pensée émue accompagne tous les serviteurs du football mosellan qui nous ont quittés cette saison, qu'ils aient œuvré au cœur des clubs ou au sein des instances du DMF.

Nous tenons à saluer plus particulièrement la mémoire de nos collègues et amis :

- Monsieur Marcel DA SOLER, ancien président de l'US FORBACH
- Madame Ginette TARALL, ancienne secrétaire de l'organe décentralisée Montagne Nord de la Commission de discipline du DMF
- Monsieur Marcel HUSSON, joueur puis entraîneur emblématique du FC METZ,
- Grégory MICHELS, ancien président de l'US NOUSSEVILLER
- Monsieur Jean Luc BELLO, ancien président du club de Kalhausen
- Monsieur Alain FABER, président des supporters « Cœur Grenat »
- Monsieur Thierry STEIMETZ, ancien joueur du FC METZ, ancien éducateur au club de Hombourg Haut
- Monsieur Philippe VIGREUX, ancien président de la JA REMILLY
- Monsieur Denis LAAGE, ancien président du club de PHILIPPSBOURG
- Monsieur Vincent KREMER, ancien président du FC COUME
- Joseph PICARD, ancien membre de la Commission de discipline de Thionville.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance éternelle pour leur engagement et leur dévouement. Leur exemple et les valeurs qu'ils ont su transmettre continuent de nous inspirer.

Voilà une vue, celle du secrétaire général, de l'état du football en Moselle à l'issue de la saison 2025-2026.

Place est laissée à présent aux commissions des différents départements des instances dirigeantes du DMF au travers du rapport d'activités de chacune d'elles, édifiant quant à la qualité et la somme de travail qu'elles ont fourni cette saison.

Henri VIGNERON
Secrétaire général du DMF

Nombre de responsables (présidents et secrétaires) des commissions du DMF ont communiqué le rapport des activités de leur commission témoignant ainsi de leur sérieux et du sens des responsabilités qui est le leur.

Qu'ils soient ici remerciés !

1. DÉPARTEMENT ARBITRAGE

1.1. Commission Départementale des Arbitres par Vincent MERULLA, président

La Commission Départementale des Arbitres (CDA), Présidée depuis vingt saisons par Vincent Merulla est composée de 12 membres, dont les 4 Présidents des SCA de Moselle, auxquels il faut rajouter 2 membres désignés par le Comité de Direction du DMF, un membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage, un représentant de la Commission Technique du DMF. Ce poste est désormais assuré par Mohamed Ketlas.

Important, la présence depuis huit saisons d'un représentant de la CDPA (Pascal Durand), d'une référente technique féminine départementale, Fotjona Borova, avec qui nous avons élaboré une feuille de route très attractive pour dynamiser l'arbitrage féminin départemental.

Nous avons également intégré un référent pour dynamiser un nouveau corps d'arbitres assistants, Aslam Khanjy, qui met doucement en place une promotion spécifique de cette filière

Et puis, grande et précieuse nouveauté, l'embauche d'un Conseiller Territorial en Arbitrage, Lucas Joppe. Arbitre de Régional 1, Lucas a pour missions principales, la sensibilisation de l'arbitrage dans tous les clubs qui en font la demande, avec comme priorités d'aider les clubs en termes de Détections, Recrutements et Fidélisations des Arbitres. Son calendrier est déjà très très rempli, et il y a fort à parier que cet effort portera bientôt ses fruits.

A noter qu'en plein milieu de la saison 2025/2026, un mouvement important a eu lieu au sein de la CDA, puisque Vincent Groutsch, qui avait à peine pris la suite de Germain Muller, a démissionné pour des raisons inconnues. Ses attributions principales ont été réparties comme suit : RT confié à Frédéric Campisi, très connu du côté des JA. Il est conscient de l'ampleur de sa tâche, et se verra épauler, former, et soutenu sans réserve par la CDA et ses SCA. La trésorerie donnée en responsabilité à Pascal Durand qui, grâce à sa minutie et à son sens de l'ordre, a parfaitement assuré cette importante fonction. Enfin, la représentation de la CDA au sein de la commission administrative est revenue à Félix Andrivon, qui gère à la perfection ce rôle de conseil et de tampon.

Un équilibre est ressenti auprès des Secrétaires et des Présidents de SCA, éléments essentiels de la pyramide. Dans toutes les SCA, grande stabilité et loyauté encore cette saison, malgré quelques départs tous remplacés en nombre et nous espérons en qualité, permettant ainsi la continuité d'un travail de valeur à la base. Changement de secrétaire à la SCA de Metz, avec le retour de Fabrice Kubler. Changement également de Présidence à la SCA de Sarrebourg, où Raphaël Blum laisse sa place à Jean-Michel Jung. A noter, une fois de plus, l'entrée en masse d'arbitres en activité. Ils assureront bientôt des responsabilités au sein des instances de l'arbitrage, à notre grand soulagement ...

La CDA est aidée dans sa tâche par un collège de 11 observateurs ainsi que par 65 membres de SCA qui assurent avec beaucoup de compétence et de sérieux toutes les missions qui leur sont confiées par le Comité de Direction du DMF ; à savoir : la direction, l'organisation, l'amélioration et le perfectionnement de l'arbitrage sur tout le territoire de notre Département

Un léger frémissement à la hausse des effectifs est constaté en fin de saison dernière : 699. Ce qui reste toutefois insuffisant pour couvrir l'ensemble des rencontres sur notre Département.

Depuis quatre saisons, le renouvellement frise les 82-83%, ce qui est somme toute très bien. Les efforts devront se porter sur la fidélisation des arbitres, et aussi et surtout au recrutement au sein même des clubs. Les nombreuses relances vers les clubs ont permis une augmentation du nombre de candidatures aux FIA. Malheureusement, le recrutement interne est quelques fois négligé avec des candidatures-fantômes, et surtout une analyse incomplète des qualités de base d'un arbitre. De plus, les clubs ont présenté des arbitres-joueurs en très grande quantité, par définition peu disponibles, voire peu concernés, mais aussi de très très très jeunes candidats de 13 et 14 ans ; certes, le Statut le prévoit, mais leur gestion est très difficile. A l'aube de cette nouvelle saison, tous ces paramètres ont été pris en compte par les clubs, et une meilleure recherche semble désormais être d'actualité.

Une forte amélioration est toutefois souhaitée avec l'embauche de Lucas Joppe, arbitre Régional en activité, qui a fait de très nombreuses interventions dans les clubs pour porter la bonne parole. Un point sera fait à l'issue des FIA afin de savoir si son discours a été productif chez les joueurs rencontrés dans les clubs. Pour la saison 26/27, 10 nouvelles formations (FIA) seront programmées ; elles seront toutes décentralisées (Houiller, Siderurgie, Messin et Montagne Sud) avant le 28/02/27, date butoir.

Malgré tout, il est fortement à prévoir que les rencontres disputées sans arbitre ne seront encore pas en diminution, malgré la volonté d'un bon nombre d'arbitres qui n'hésitent pas à doubler, et aussi grâce à la forte détermination des 5 secrétaires de désignations.

Cet effectif qui augmente légèrement encourage les dirigeants de la CDA, qui, en étroite collaboration avec la Section Départementale pour la Promotion de l'Arbitrage, dirigée par Pascal Durand, entrevoient le renforcement des formations de référents en arbitrage. Grosse déception encore cette saison, où 4 sessions de formations de référents et 4 formations d'arbitres de club étaient programmées. Par manque de candidats, UNE SEULE fut possible.

Elles aussi seront reprogrammées cette saison 26/27, dès les mois d'Octobre et Novembre pour les « arbitres de club » un samedi matin, et les référents en arbitrage le Vendredi soir, en visio.

Grâce au soutien et aux facilités accordées par le Comité de Direction du DMF, les membres de la CDA, de son Collège et de ses SCA sont tous les week-ends et par tous les temps sur les terrains pour prodiguer leurs conseils et faire bénéficier de leur expérience aux jeunes arbitres, aux nouveaux ainsi qu'aux arbitres de District déjà confirmés. Ces contrôles constamment croissants au nombre d'environ 1100 par saison (en situation normale), sont effectués avec beaucoup d'abnégation et de dévouement, quelquefois au détriment de la vie familiale et professionnelle, et permettent de promouvoir les meilleurs arbitres et les choisir pour les désigner pour diriger les matches les plus importants afin de donner satisfaction à l'ensemble des clubs qui reconnaissent en général la bonne valeur de l'arbitrage Mosellan.

Cette saison 25/26 passée fut de bonne facture pour le football en général, et par conséquent aussi pour l'arbitrage. Malgré des craintes en début de saison, cette saison put se dérouler normalement.

Un test physique commun en Grande Région est maintenant exigé de manière plus qu'incitative pour les District 2 et Candidats, sous la gestion directe de la CDA. Pour la dixième saison, ils ont eu lieu et les résultats sont très encourageants et méritent d'être poursuivis. La CDA maintenant exige la réussite de ce test physique pour les D2 et CD2 pour accéder à une promotion vers la CDA, et « punit » les arbitres qui ne tentent même pas la réalisation de ce test. Pour éviter les déplacements trop longs, la CDA a décidé de décentraliser ces sessions ; mais avec seulement 4 sessions (1 par SCA) et le rattrapage lors de l'examen D2 début décembre.

Ce travail en profondeur est complété par 14 stages annuels (5 au niveau de la CDA + 2 dans chaque SCA), dont 2 sont réservés aux observateurs, ainsi que par 4 écoles d'arbitrage ouvertes à tous les arbitres, aux candidats et même aux dirigeants. Ces stages, ces formations continues ont tous été suivis avec un grand bonheur par tous. Pour administrer tout cela, la CDA et ses SCA ont dû organiser une cinquantaine de réunions, soit en Bureau, soit en Plénière. Des formations théoriques spécifiques sont organisées afin de préparer nos candidats à l'étage supérieur, où la Moselle obtient d'excellents résultats, malgré la réduction des places disponibles. Des formations pratiques sont également mises en place, avec le concours de nombreux membres et d'arbitres en activité. Un remerciement spécial et appuyé.

La CDA encourage les clubs de se rapprocher d'elle, afin qu'il y ait une relation de confiance, mais aussi pour l'aide qu'elle pourrait lui apporter en termes de conseils administratifs, mais aussi techniques.

Un grand merci aux clubs et municipalités pour l'aide apportée quant au prêt de leurs installations. Tous les événements organisés par le DMF, et pour lesquels des arbitres étaient récompensés, se sont tenus, et bon nombre d'arbitres de tous âges, de tous niveaux ont été récompensés à leur juste valeur.

Malgré tout et pour finir, la CDA et les SCA se plaisent à souligner les excellentes relations de proximité et d'échanges qu'elles entretiennent avec l'ensemble des structures qui composent le DMF : administratif, technique, commissions diverses, ... et souhaitent bien entendu que cela continue de la sorte. Ce vœu concerne aussi les relations étroites d'entraides avec les clubs.

C'est également le vœu exprimé par son Directeur Général, Manu Saling, son Président, Christophe Sollner, ainsi que l'ensemble du Comité de Direction du DMF

Elles remercient enfin le CD/DMF pour la confiance qui leur est témoignée.

1.2. Commission d'Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage (CASMA)

...

2. DÉPARTEMENT COMMUNICATION

2.1. Commission Communication et événements par Henri VIGNERON, président

La saison 2025-2026 a été particulièrement dense pour la commission, qui a poursuivi son engagement dans l'organisation, l'accompagnement et la valorisation des différentes actions portées par le District Mosellan de Football.

Tout au long de la saison, les membres de la commission se sont réunis régulièrement afin de préparer et d'assurer le bon déroulement des nombreux événements inscrits au calendrier. Parmi les principaux temps forts, peuvent notamment être cités « Ensemble pour la Moselle », les LAURIERS du FAIR-PLAY, avec la remise des dotations des LAURIERS DU Fair-play (Challenge de la Sportivité et du Carton Bleu), le Challenge du Meilleur Club de Jeunes, les TROPHÉES Arbitres-Éducateurs, ainsi que les TALENTS du Football Mosellan.

La commission a également pleinement contribué à la préparation et à la mise en œuvre des finales sportives de fin de saison, ainsi qu'à l'organisation des tirages au sort des différentes Coupes de Moselle, participant ainsi activement à la vie institutionnelle et sportive du District.

La réussite de l'ensemble de ces rendez-vous repose sur une collaboration étroite et constructive avec les personnels du DMF en charge de ces différents dispositifs. Elle a également bénéficié de l'implication des alternants et des volontaires en Service Civique, dont la contribution a permis d'accompagner efficacement la réalisation des actions engagées.

À travers cette mobilisation collective, la commission a ainsi contribué à renforcer la dynamique du football mosellan, en favorisant la valorisation des acteurs du football, la reconnaissance de leur engagement et la promotion des valeurs qui fondent notre discipline.

2.2. Commission des actions caritatives, Éducatives et Citoyennes par René ZANETTI, président

Introduction

La saison 2025-2026 a été dans la lignée de la saison précédente avec un léger accroissement des clubs mosellans en faveur du Programme Éducatif Fédéral (PEF). La Commission des actions caritatives, éducatives et citoyennes se félicite de l'investissement des bénévoles, des éducateurs et des dirigeants qui placent les valeurs éducatives au cœur de la pratique footballistique.

I. Bilan Quantitatif Global

Indicateur	Donnée	Précision
Nombre total de clubs engagés avec actions (sur le District)	65 clubs	Le PEF a mobilisé 65 clubs mosellans ayant remonté des actions contre 77 la saison précédente. Légère inflexion à la baisse
Nombre total d'actions PEF réalisées (sur le District)	695 actions	Nombre d'actions en hausse (674 la saison précédente) ce qui est remarquable vu le nombre de clubs ayant remonté des actions
Nombre total de clubs engagés avec ou sans actions	109 clubs	Donnée stable (104 la saison précédente) de clubs ayant engagé la démarche même si tous n'ont pas été au bout.
Taux d'engagement	47 % d'engagement des clubs concernés	Légère hausse (2 % d'engagement de plus que la saison précédente)

Clubs non renouvelés	14 clubs désengagés en fin de saison (pas d'actions sur la saison)	Forte baisse. L'an dernier c'était 27 clubs sur 41 désengagés
Club ayant réalisé le plus d'actions	FC Dieuze	Avec plus de 71 actions enregistrées, le club du FC Dieuze a été moteur cette saison (43 actions la saison précédente)
Nombres de clubs ayant des volontaires services civiques et non engagés dans le dispositif	16 clubs mosellans ayant engagés des VSC cette saison n'ont pas remonté d'actions dont 6 qui ne se sont pas engagés dans le programme	Un engagement été conclu entre le DMF et les clubs. Chaque VSC devait faire au moins remonter 4 actions PEF sur la saison.

II. Progression et Bilan Géographique

L'analyse de la participation par secteur géographique permet de dresser un bilan de la mobilisation sur le territoire mosellan.

Secteur Géographique	Nombre de Clubs Engagés avec actions	Nombre d'Actions Réalisées	Ratio Actions/Club
Secteur Sidérurgie	9	70	7,8
Secteur Montagne Sud	11	125	11,4
Secteur Houiller	17	190	11
Secteur Montagne Nord	6	52	8,6
Secteur de Metz	20	258	12,9
TOTAL	63	680	10,8 (Moyenne District)

Le secteur de Metz enregistre le meilleur ratio actions/club.

Le secteur Montagne Sidérurgie est le seul à être en-dessous du ratio moyen. A noter que la comptabilité pour le challenge s'est arrêtée au 8 mai 2026.

III. Bilan Qualitatif

Le jury a mis en exergue la qualité des très nombreuses actions proposées par les clubs.

Après une notation automatisée sur 15, une note objective d'assiduité sur 2,75 a été ajoutée (0,25 pts par mois avec une action au moins). Cette note a été ramenée sur 10.

Les membres ont ensuite attribué une note qualitative (sur 10 points) portant sur l'originalité, le retentissement, le fond, et la cohérence.

Les clubs ont été répartis en trois catégories, urbains, péri-urbains et ruraux en tenant compte de leur situation géographique, de la densité de population (commune ou regroupement de communes) et leur nombre de licenciés.

IV. Lauréats et Reconnaissance

A. Classement du Challenge Départemental

Le classement du Challenge PEF Mosellan pour la saison 2025-2026 est le suivant :

Clubs urbains

Rang Club	
1er	Football club de Dieuze
2e	ES Marange

Clubs péri-urbains

Rang Club	
1er	CS Stiring
2e	Alliance 2008

Clubs ruraux

Rang Club	
1er	US Fistroff
2e	AS De Guerting

B. Coups de Cœur du Jury

Eu égard à la subtilité, la créativité et l'originalité de certaines actions, le jury a décidé de désigner quatre Coups de Cœur, validés par le comité directeur du District Mosellan de Football en date du 02 juin 2025 :

Club	Secteur	Action Retenue	Thème Principal (selon l'initiative)
AS GUERTING	Houiller	Les chefs secrets de la forêt	Environnement
AS Montigny lès Metz	Metz	Les pionnières du sifflet	Règles du jeu et arbitrage
Alliance 2008	Montagne Nord	Soirée avec les 45	Engagement citoyen
FC Dieuze	Montagne Sud	FEM'S	Engagement citoyen
US Waldweistroff	Sidérurgie	Escape game du gardien fantôme	Culture foot

C. PEF'Estival

Le PEF'Estival 2 est lancé pour inciter les clubs à continuer le PEF en dehors du challenge sur la thématique de la Coupe du Monde 2026 du 1er juin 2026 au 15 juillet 2026

Lauréat Régional et National

L'Association sportive de Montigny-lès-Metz a réalisé une performance exceptionnelle sur la saison précédente en étant :

- **Lauréat Régional** du Challenge PEF de la Ligue du Grand Est de Football (LGEF) pour la **seconde année consécutive**.
- **Club français** à avoir réalisé le **plus grand nombre d'actions PEF** sur la saison.

Pour la seconde année consécutive, le club a porté haut les couleurs du DMF et de la Ligue Grand est lors du rassemblement national à Clairefontaine. Cette année, le club a décidé de ne pas participer au classement général bien que restant très actif.

Conclusion

La commission des actions caritatives, éducatives et citoyennes du District Mosellan de Football adresse ses sincères félicitations à l'ensemble des 65 clubs engagés ayant remonté des actions et remercie tous les bénévoles.

Les clubs s'étant engagés mais n'ayant pas remonté d'action seront suivis et soutenus pour les aider dans leur engagement sur la saison à venir.

La saison 2025-2026, marquée par une qualité d'actions grandissante, confirme la position du PEF comme un pilier essentiel de la formation des jeunes footballeurs et citoyens en Moselle.

Reste à consolider l'implantation territoriale.

2.3. Commission « Aides aux clubs »

...

3. DÉPARTEMENT COMPÉTITIONS Adultes

3.1. Commission Administrative par Edmond MICHALSKI, président

Introduction

En tant que Président de la Commission Administrative du District Mosellan de Football, je tiens à souligner l'engagement et l'abnégation dont ont fait preuve les membres de la commission tout au long de la saison.

Au cours des trente et une (31) réunions tenues sur la saison, dont douze (12) en visio-conférence, la Commission a assuré le traitement efficace et impartial de l'ensemble des dossiers portés à sa connaissance.

Ce travail rigoureux s'inscrit dans notre mission de veiller au respect des règlements, à l'équité entre les clubs, et au bon déroulement des compétitions à tous les niveaux.

Il a suscité également un gros travail de recherche pour permettre une prise de décision la plus juste possible et en adéquation avec les Règlements Généraux de la FFF et ceux de nos compétitions.

Bilan chiffré de la saison (entre parenthèse la différence avec la saison 2024-25)

Au total, 739 dossiers ont été examinés en séance, répartis de la manière suivante :

1. Réserves

- Séniors et/ou Vétérans : 51 (-30)
- Jeunes et/ou Féminines : 21 (-16)
- Total Réserves : 72 (46)**

2. Évocations

- Séniors et/ou Vétérans : 24 (-27)
- Jeunes et/ou Féminines : 1 (-23)
- Total Évocations : 25 (-50)**

3. Réclamations d'après-match

- Séniors et/ou Vétérans : 22 (-13)

- Jeunes et/ou Féminines : 9 (-6)

Total Réclamations : 31 (-19)

4. Sanctions disciplinaires

- Joueurs suspendus en Séniors et/ou Vétérans : 48 (+21)

- Joueurs suspendus en Jeunes et/ou Féminines : 6 (+3)

Total Suspensions : 54 (+24)

5. Autres dossiers traités

- Réserves techniques : 3 (-6)

- Matches arrêtés : 36 (-5)

- Forfaits simples : 296 (+28)

- Forfaits généraux : 70 (+30)

- Reports de matches : 11 (+10)

- Procédures d'urgence : 16 (2)

- Matches non joués : 3

- Non-respect des règlements : 3 (-6)

- Absence FMI : 19 (-3)

- Erreur de Score : 7 (-9)

- Erreur Administrative : 13

- Joueurs Blessés : 56 (+1)

- **Neuf (9) dossiers** ont été transmis, après une première étude en commission, aux Commissions de Disciplines du DMF pour traitement et homologation du résultat.

La Commission a traité deux cent quatre-vingt-seize (296) cas de forfaits, une progression supérieure d'une vingtaine d'unités par rapport à la saison précédente et pour la deuxième année consécutive.

Les forfaits généraux entérinés en séance représentent un total de soixante-dix (70) toutes catégories confondues, soit une augmentation de près de 75%, un signe inquiétant de dégradation de la situation des clubs.

Les dossiers consécutifs à des réserves, réclamations ou autre demande d'évocation ont en revanche largement diminués.

Cent trente-huit dossiers (138) contre deux cent quarante-trois (243) dossiers de ce type ont été étudiés.

In fine, la Commission a donné raison à quarante-neuf (49) fois aux clubs contestant, soit un ratio d'environ 1 sur 3.

Il est à noter que ce type de démarche touchent aujourd'hui toutes les catégories de compétitions hommes/femmes, et ce à tous les niveaux de compétitions, des niveaux supérieurs aux niveaux inférieurs de district.

Trente-deux dossiers (32) ont fait l'objet d'un appel.

La Commission idoine a confirmé les décisions de la Commission Administrative vingt et une fois (21), infirmé ou partiellement sept fois (7) les décisions prononcées.

Du point de vue financier, l'ensemble des activités de la Commission a généré des amendes et indemnités à hauteur de 30511 €.

A l'initiative de la Commission, une nouvelle procédure de forfait tardif avait été mise en place au mois de novembre 2024 pour éviter aux clubs et officiels tous déplacements inutiles. Force est de constater que quelques clubs l'ont utilisé ce qui leur a permis une diminution des frais.

Un rappel sur l'utilisation du document paraît indispensable quant à l'utilisation d'un formulaire disponible sur le site et permettant aux clubs de déclarer le forfait d'une équipe **après le délai règlementaire prévu aux règlements**, d'annoncer ainsi « tardivement » le forfait d'une équipe et éviter de fait les déplacements inutiles des officiels et de l'équipe non concernée.

Quelques clubs ont profité de cette mesure qui leur a permis d'éviter le paiement de l'indemnité de forfait à verser au club adverse prévue au statut financier.

La Commission n'a pas été amené à mettre un dossier en instruction, ni à convoquer en audition des clubs pour des manquements graves aux règlements.

Enfin, neuf dossiers, soit trente-deux de moins que la saison 2024/25, ont été transmis aux Commissions de Discipline pour un traitement disciplinaire e fond des affaires et homologation des résultats.

Conclusion

La saison écoulée a une nouvelle fois mis en lumière l'importance du rôle de la Commission Administrative dans le bon fonctionnement du football départemental.

Au total, **739 dossiers ont été instruits**, soit une moyenne de **près de 24 dossiers par réunion**.

Les Réserves/Réclamations/Evocation/Joueurs suspendus (24,94% des affaires traitées) ont représenté l'essentiel des activités avec le traitement des forfaits et forfaits généraux (50,91%).

Face à une activité soutenue et des cas parfois complexes nécessitant une étude approfondie du dossier, les membres de la commission ont su faire preuve de discernement, de rigueur et d'un profond respect des valeurs sportives de notre sport et de notre district.

L'ensemble des membres doit être remercier pour leur implication et leur disponibilité, réaffirmant leur volonté commune de garantir une pratique sereine, équitable et conforme aux Règlements en vigueur.

3.2. Championnats MOSELLE Seniors par Henri VIGNERON secrétaire général**Le FC Hayange sacré champion de Moselle**

L'équipe première du FC Hayange est devenue championne de Moselle Seniors 2025-2026. Elle a décroché le titre à l'issue de la finale 2026, disputée face à l'US Nousseviller 2, sur les installations des SR Creutzwald le 16 août 2026.

Au total, 410 équipes ont pris part aux Championnats de Moselle Seniors lors de la saison 2025-2026.

Comme cela s'observe depuis plusieurs saisons, le football senior doit composer avec une évolution des pratiques. Il faut désormais davantage de licenciés pour parvenir à alimenter durablement une équipe. Pour de nombreux seniors, le football n'est plus l'activité sportive exclusive : d'autres disciplines et loisirs occupent une place croissante dans leur quotidien.

Longtemps considéré comme la vitrine du football amateur, le football senior semble aujourd'hui progressivement supplanté en visibilité par le football d'animation.

Cette évolution, déjà perceptible depuis plusieurs années, se confirme désormais pleinement : le virage annoncé est bel et bien engagé.

3.3. Coupes de MOSELLE Seniors, Aurélie WERNET-MICHALSKI, secrétaire

NOMBRES DE REUNION : 8 dont 5 en visio

COUPE DE MOSELLE :

249 EQUIPES ENGAGEES REPARTIES EN 4 SECTEURS GEOGRAPHIQUES (MONTAGNE, HOULLER, SIDERURGIE, METZ ET ENVIRONS)

3 Tours préliminaires et 6 tours phase finale (des 32^e de finale à la finale)

COUPE DES EQUIPES RESERVES :

189 EQUIPES ENGAGEES REPARTIES EN 4 SECTEURS GEOGRAPHIQUES (MONTAGNE, HOULLER, SIDERURGIE, METZ ET ENVIRONS)

2 Tours préliminaires et 6 tours phase finale (des 32^e de finale à la finale)

TIRAGE AU SORT DES ¼ ET ½ FINALES A L'ESPACE CO-WORKING (BATIMENT DMF 4^e ETAGE)

FINALES :

Les finales se sont déroulées sur les installations de Hayange

Vainqueur Coupe de Moselle : VEYMERANGE 2 (Nousseviller 2 – Veymerange 2 : 0-2)

Vainqueur Coupe des Equipes Réserves : HOCHWALD 2 (Nousseviller 3- Delme Solgne 2 2 (2-3 aux t^àh))

4. DÉPARTEMENT COMPORTEMENTS**4.1. Commission des délégués par Pierre TAESCH, président****LA VIE DE LA COMMISSION**

Composition du bureau 2025/26 :

MEMBRES	FONCTIONS	MISSIONS PARTICULIERES
TAESCH Pierre	Président	Formation continue, animateur commission

GUEBLEZ Didier	Vice-Président Trésorier	Suivi du budget, formation Futsal et FMI
BRICLOT Jean Marie	Secrétaire	Désignations, secrétariat
BURGER Cyrille	Assesseur	Formation initiale des délégués, suivi des délégués
DETTVILLER Daniel	Assesseur	Suivi des contrôles conseils
BECK Jean	Assesseur	Relation commission prévention
DEHLINGER Benoît	Représentant CD	
MALEK Mouss	Représentant CD	Formations, membre du CD
MERULLA Vincent	Représentant CDA	Relation arbitrage

Séminaire de rentrée :

Samedi 6 septembre à MORHANGE de 9h30 à 16h30

Emploi du temps :

- Mot du président ; rappels du rôle du délégué
- La vie de la commission des délégués
- Bilans de la saison passée et perspectives 2025/26
- Les désignations et observations conseils
- Nouveautés en arbitrage (CDA)
- Le règlement intérieur de la commission
- Les relations avec la presse
- Le rapport en ligne
- Travaux de groupes : relation arbitre / délégué
- Questions diverses, parole aux délégués

Utilisation des caméras embarquées (7)

4 délégués volontaires prévus par secteur afin de gérer cette dotation expérimentale de la FFF, la coordination étant assurée par Didier GUEBLEZ

3 autres délégués furent équipés des caméras du DMF

Utilisation expérimentale des caméras fédérales : 14 rencontres pour 1 utilisation en commission de discipline

Utilisation des caméras DMF : 6 rencontres

Soit 20 utilisations.

La communication : ~~Deleg'infos~~

Le périodique de la commission rédigé par feu Dominique PAUL s'est trouvé en sommeil pour la saison et reprendra en 2026 / 27

Bilan sportif de la saison 25/26

L'observatoire des comportements du district mosellan mentionne pour la saison

11297 rencontres

188 matchs concernés par au moins un incident soit 1,7% des rencontres (226 incidents recensés)

Ventilation des principaux incidents :

- Violences physiques 104 55.3%
- Violences verbales 78 41.5%
- Incivilités 4 2.2%
- Atteintes aux biens 2 1.1%

Répartition des types d'agression par catégories :

- + 18 ans 145
- 16 ans 15
- 13 ans 13

Malgré le fait que ce soit une application du règlement fédéral, le secrétaire des désignations remercie les délégués régionaux et nationaux qui ont bien aidé la commission afin d'encadrer des rencontres.

De septembre à décembre 2025, 224 désignations

De janvier à juin 2026, 208 désignations soit

432 désignations pour le football en extérieur dont 80 demandes de clubs plus les commissions de discipline.

Les D1 et D2 représentent la majorité des désignations. Même si 98% des rencontres se déroulent correctement, il est regrettable de constater les problèmes croissants d'environnement sur lesquels les « supporters » viennent se défouler.

Mis à part les demandes spécifiques, les désignations s'effectuent après étude des calendriers, classements, sensibilité des rencontres.

11 rencontres féminines signalées.

A l'instar de la saison passée, la quasi-totalité des demandes proviennent de problèmes d'environnement ou ressentis sur les réseaux sociaux.

Un rappel sera effectué auprès des commissions de discipline de ne pas oublier de signaler les rencontres sensibles chez les jeunes.

A ces désignations, faut-il rajouter

- o 14 désignations pour des rencontres de futsal DMF

Un regard plus attentif sur les rencontres de D3 sera porté la saison prochaine

Bilan financier de la saison 2025/26

Situation Comptes Commission Délégués (sous réserve des derniers enregistrements et vérifications des Imputations comptables)

Bilan financier 2025/2026

Budget prévisionnel	10 000,00	
Total des désignations	10 969,74	Dépenses de désignations

Séminaire de Morhange + Formation (09/2025)

Repas des séminaires	584,50
Frais des délégués	695,36
Formation des nouveaux délégués	305,58
Total Séminaire	1 585,44

Frais de délégations

Dépenses totales	12 555,18	
Participation des clubs	-2 400,22	Prise en charge par les clubs
Coût net des délégations	10 154,96	Coût réel pour la commission

Futsal 2025/2026	449,12	Déjà inclus dans le bilan 2025/2026
-------------------------	---------------	-------------------------------------

Promotions et renouvellements

- **Michel THOMAS** : médaille de vermeil de la LGEF, médaille du district et lauréat du trophée des talents mosellans pour sa double nomination successive délégué fédéral A' puis A
- **Didier GUEBLEZ**, lauréat du trophée des talents nommé délégué fédéral A, délégué de la finale de la coupe des champions D1 féminine délocalisée en Côte d'Ivoire
- **Nicolas GRANDIDIER**, lauréat du trophée des talents nommé délégué fédéral A (plus jeune délégué de France à ce niveau), délégué adjoint de la finale de la coupe de France féminine
- **Jérémy CALETTI**, lauréat du trophée des talents nommé délégué fédéral B.
- **Mathieu RAIWISQUE** est proposé comme délégué fédéral stagiaire B

Sont nommés délégués LGEF au 1 juillet 2026

Jean François BERGER, Timothée GREIF, Stéphane MEREL, Jean Marie MONTFORT

Effectifs à la rentrée 2026 : délégués spécifiques DMF : 28 (25 + 3 nouveaux stagiaires à ce jour). Compte tenu de la demande croissante, un renforcement d'effectif peut encore se faire dans les Secteurs. Une information a été diffusée sur les sites du DMF.
Les délégués de Ligue sont disponibles en district quand ils ne sont pas désignés en LGEF.

Réunions

La commission se réunit une fois en fin de saison (30 juin) pour l'année afin d'établir un bilan de la saison et préparer la suivante.

La communication est permanente par téléphone ou courriels durant la saison.

4.2. Commission de discipline du DMF par Henri VIGNERON, secrétaire général

Les organes décentralisés de la Commission de discipline du DMF ont établi des tableaux chiffrés des dossiers traités au cours de cette saison passée. Ces tableaux ne peuvent prendre place dans le présent document. Ils témoignent du travail de ces organes effectué grâce à la compétence, au sérieux, au sens des responsabilités de leurs présidents et secrétaires. Les procès-verbaux des réunions sont publiés dans un délai rapide. Nous avons le souci d'uniformiser les décisions afin que les « justiciables » soient tous traités à égalité. Chaque commission veille à la cohérence de ses décisions. Fin août, une réunion est organisée chaque début de saison en ce sens. A noter que nous sont parvenus, en complément des tableaux chiffrés, plusieurs analyses pertinentes des divers types de dossiers traités.

4.3. Commission prévention par pierre TAESCH, président

LA VIE DE LA COMMISSION

La commission s'est réunie à trois reprises durant la saison : 15 décembre, 23 février, 24 juin.

Le plan fédéral d'engagement évoqué lors du séminaire du district le 7 février 2026 a pour objectif la lutte contre les violences et discriminations

Observatoire des comportements DMF

	Matches joués	Matches incidents	% matchs	Incidents recensés
2024/25	11396	186	1.6%	210
2025/26	11297	188	1.7%	226

Si la plupart des rencontres se passent sans problèmes, il ne faut pas occulter celles sur lesquelles se focalisent la presse et réseaux sociaux, et dont les auteurs d'irrégularités sont punis comme il se doit par les organes disciplinaires.

les actions de répressions mais les actions de préventions sont également fondamentales ; Les jeunes joueurs d'aujourd'hui seront les seniors de demain. Le club n'est-il pas la troisième cellule éducative après la famille et l'école ?

D'autre part, si les clubs jouaient à fond la carte du PEF, l'aspect éducatif serait mis en exergue et flotterait bien haut la bannière du jeu avant l'enjeu ! C'est pour cela également que cette valorisation a été mise en exergue pour le challenge du meilleur club de jeunes cette saison.

La commission a fixé trois axes prioritaires dans le cadre de

L'aide aux clubs face aux incivilités de l'environnement

Développement des formations et propositions sur les plans disciplinaire et formation

- **AXE 1 : Les formations dès septembre 2026 :**
 - o Elargir le groupe des formateurs concernant
 - Référents sécurité dans les clubs
 - o Proposer cette formation de référent sécurité clubs
 - Par regroupement de clubs
 - Visioconférences
- **AXE 2 : Sur le plan disciplinaire ; développement du principe suivant**
 - o Mise en place de l'excuse de minorité pour les joueurs mineurs en lien avec les services de jeunesse et sports et le suivi des clubs et parents
 - o Les A.I.G. (activités d'intérêt général) sur le principe des TIG du pénal

Les propositions sont retenues et des travaux de groupes seront organisés afin de préciser les points d'organisation concrets notamment en comité directeur et avec un panel de clubs divers

Quelques points sont relevés :

- o Un joueur sanctionné ne joue pas durant sa peine d'AIG
- o Le club interlocuteur porte des garanties avec les parents du mineur

- **AXE 3 : sensibilisation des jeunes capitaines d'équipes de football**

La commission a choisi les U13, catégorie sensible si l'on se réfère à l'observatoire des comportements.

Une formation test a été mise en place ; préparée, puis présentée sous forme de power points par l'équipe des apprenants du DMF sous couvert des membres de la commission

Support pédagogique de la sensibilisation. Pas une certification sur l'engagement citoyen

Cette sensibilisation entre dans le cadre de l'importance des relations avec le club.

CONTEXTE	Soucis en U13 G et F dans le cadre d'incivilités. Nécessité de former les jeunes capitaines aux responsabilités
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Développer le respect, fair-play, esprit d'équipe Faire comprendre l'importance du leadership et exemplarité sur et en dehors du terrain
QUI ?	- Capitaine et vice-capitaine - Dirigeant principal équipe - Educateur principal - Championnats D1 être volontaire et motivé
Où ?	- En 3 secteurs
QUAND ?	- Samedi matin trêve
DUREE	- 2 heures max
NOMBRE	- 12 ou 15 binômes max
PROGRAMME INTERVENTIONS	- Interventions - Ateliers puis restitution - KAHOOT - Remise dotation : brassard capitaine formé + logo DMF
ACTIONS PROPOSEES Ateliers capitaines et dirigeants	- Sensibilisation au rôle et responsabilités du capitaine - Etre un exemple - Interaction avec entraîneur et arbitre - Encourager et motiver ses équipiers, comprendre leurs besoins - Gestion du stress en cas de match difficile - Gestion du respect des règles et comportement collectif - Esprit d'équipe et leadership

Compte tenu du fait que la mise en place n'a pu se faire auprès des équipes de D1 durant les vacances de printemps, la mise en place concrète en D1 s'effectuera en septembre, étendue ensuite à toutes les équipes U13. Un bilan permettra d'évaluer l'opération pour éventuellement l'étendre à d'autres catégories d'âges.

1. Une dynamique partenariale qui se renforce

Au cours de la saison 2025-2026, la collaboration avec le FC METZ s'est consolidée et enrichie dans le cadre du développement du Football Unifié. Cette coopération s'inscrit dans une démarche durable visant à favoriser l'inclusion, la solidarité et l'accès à la pratique sportive pour tous.

Sous l'impulsion de David Camara, plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le cadre du projet de développement solidaire = projet socio-éducatif. Parmi les temps forts de l'année, le lycée partenaire s'est pleinement engagé en apportant son soutien lors du tournoi futsal Spécial Olympics France organisé à Metz. Cette mobilisation a notamment permis la visite du stade Saint-Symphorien ainsi que la découverte des infrastructures, renforçant ainsi les liens entre les différents acteurs du projet.

2. La CMSEA CUP et le rayonnement du Football Unifié

La CMSEA Cup a constitué un événement majeur de cette saison. Cette manifestation a permis de mettre en lumière l'engagement des équipes féminines du FC METZ aux côtés des établissements médico-sociaux partenaires.

L'année a également été marquée par la participation de l'équipe de l'US Forbach Football à un tournoi international en Belgique, où elle a représenté Spécial Olympics France. Cette expérience particulièrement enrichissante a contribué au développement des compétences sportives et humaines des participants tout en valorisant la pratique du Football Unifié à l'échelle européenne.

3. L'US Forbach, club moteur du Football Unifié

L'US Forbach Football confirme son rôle de club référent et de véritable locomotive dans le développement du Football Unifié sur le territoire.

Cette dynamique se traduit notamment par :

- L'organisation du tournoi des établissements spécialisés au Cosoc du Wiesberg au mois de janvier, sous l'égide de l'US Forbach Football et du District Mosellan de Football.
- Le développement continu de la section Football Unifié avec l'intégration de nombreuses joueuses féminines.
- La participation à trois journées de championnat destinées aux établissements spécialisés.
- La promotion régulière de la pratique inclusive à travers de nombreuses actions locales.
-

4. Une reconnaissance nationale

La dynamique portée localement a bénéficié d'une reconnaissance nationale à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Coupe du Monde de Football Unifié 2026, qui se déroulera à Paris.

À cette occasion, Julien Kirschke a représenté les athlètes lors de la cérémonie officielle en présence du Président Philippe Diallo. Cette mise à l'honneur a permis de valoriser l'engagement des sportifs et de rappeler l'héritage laissé par la participation à la Coupe du Monde de Football Unifié 2018.

Plus de 30 joueurs et joueuses composent la section avec une engagement positif du club depuis de nombreuses années.

5. Le développement territorial de la pratique

Le développement du Football Unifié s'est également poursuivi grâce à l'implication de plusieurs clubs du territoire.

Les clubs de Lixing-les -Saint-Avoid, Morhange et Montigny-les Metz ont notamment accueilli une journée dédiée au Football Unifié réunissant les catégories U16 et les équipes féminines. Cette initiative a permis de favoriser les rencontres, le partage et la sensibilisation à travers une pratique sportive inclusive et solidaire.

6. La Coupe de Moselle des Établissements Spécialisés

La Coupe de Moselle des Établissements Spécialisés, organisée à Folschviller, a constitué l'un des temps forts de cette saison. Plus de 500 participants venus d'établissements spécialisés et de MECS.

Cette manifestation a rencontré un vif succès grâce à l'engagement des bénévoles, des partenaires associatifs et des structures participantes. L'association Audace a notamment

contribué activement à la réussite de cette journée placée sous le signe du sport, du partage et de l'inclusion.

7. Perspectives 2026-2027

Pour la saison à venir, plusieurs axes de développement sont envisagés :

Structurer l'accès à la compétition

- Encourager la prise de licences auprès de la Fédération Française du Sport Adapté.
- Développer une dynamique de championnat départemental.
- Favoriser l'accès aux compétitions régionales puis nationales pour les sportifs qui le souhaitent et en ont les capacités.

Consolider les partenariats historiques

- Poursuivre et renforcer la collaboration avec Special Olympics France partenaire essentiel depuis de nombreuses années.
- Maintenir une offre sportive accessible à tous, sans logique élitiste.

Diversifier les pratiques

- Développer des activités complémentaires telles que le foot-golf et le football en marchant.
- Favoriser l'accès à la pratique pour les personnes les plus éloignées du sport.
- Adapter les activités aux capacités et aux envies de chacun.
- Préparation à un tournoi des 4 frontières

Conclusion

La saison 2025-2026 témoigne d'une progression constante du Football Unifié sur le territoire mosellan. Grâce à l'engagement des clubs, des établissements spécialisés, des bénévoles, des partenaires institutionnels et associatifs, cette dynamique continue de se renforcer. Au-delà de la performance sportive, le Football Unifié demeure un formidable vecteur d'inclusion, de citoyenneté et de solidarité. L'ambition reste de permettre à chaque personne, quelles que soient ses capacités, de trouver sa place et de s'épanouir à travers la pratique du football.

6. DÉPARTEMENT JEUNES et TECHNIQUE

6.1. Section U7-U9 par Hubert LITTNER, président

Président - Secrétaire : Hubert LITTNER

Délégués du C.D : Mme Renée KLEIN M. Roberto DELLAMEA

La section se compose de 21 membres qui se répartissent comme suit dans les 4 secteurs :

* secteur Montagne : DITSCH Gilbert - FISCHER François - KIRSCH Martial - KOCH Patrick. - LITTNER Hubert – MEYER Damien – MEYER Jérôme - SCHÄFFER Christian – SCHMIDT Ludovic et WAHL André

* secteur Houiller : DELLAMEA Robert - FRATTAROLI Jean Albert responsable – HEFFENSTEIN Daniel – et ZAFFINO Nazzareno.

* secteur Metz : Mme HACQUARD Carole - SIBER Philippe - TRIBOUT Kelly et WAGNER Sandrine.

* secteur Sidérurgie : WINTER Gérard et Sébastien DANY CTD

* en cours de saison nous ont rejoints : DA MOTA Rosa sur le secteur METZ
HOCINE Kaci et SAGBO François Pierre sur le secteur SIDERURGIE

Un grand merci à eux.

Evolution des effectifs :

Licences

	2016/17	2017/1	2018/1	2019/2	2020/2	2021/2	2022/2	2023/2	2024/2	2025/26	Evolution
		8	9	0	1	2	3	4	5	26	

Automne	5647	6164	5936	6701	6058	6044	6753	6455	5337	4914	- 423 (- 7,93 %)
Printemps	6135	6674	6379	6291	? Covid	6328	6020	6868	6221	5960	- 261 (- 4,2 %)

Clubs et équipes

	2015/1 6 A/P	2016/1 7 A/P	2017/1 8 A/P	2018/1 9 A/P	2019/2 0 A/P	2020/2 1 A/P	2022/2 3 A	2023/2 4 A/P	2024/2 5 A/P	2025/2 6 A/P	Evolution
Secteur METZ											
Clubs	58	57	55	52	55	51	51	52	52	52	-
Equipes	214/21 4	190/22 5	230/22 2	238/24 2	225	214/22 3	230/22 1	231/245	223	213	- 10
Secteur HOUELLER											
Clubs	61	58	54	52	45	45	50	41	41	40	- 1
Equipes	182/16 4	148/18 2	177/18 4	186/19 4	161	154/17 3	151/17 5	176/173	167	155	- 12
Secteur MONTAGNE											
Clubs	69	70	60	63	58	46	44	46	42	40	- 2
Equipes	188/15 7	182/19 9	191/18 5	177/18 7	181	166/17 6	170/17 3	179/167	160	141	- 19
Secteur SIDERURGIE											
Clubs	58	58	55	57	52	48	48	50	49	49	-
Equipes	164/17 8	156/20 3	185/19 8	210/22 2	210	182/17 3	187/19 1	196/215	215	185	- 30
Total DMF											
Clubs	246	243	224	224	210	190	193	189	184	181	- 3
Equipes	748/75 3	676/80 9	783/78 9	811/84 5	811	716/74 5	738/76 0	782/800	765	694	- 71

Bilan sportif :

Cette saison nous n'avons perdu que 3 clubs mais 71 équipes.

D'où la moyenne de 8,37 joueurs par équipes. Ce qui fait que beaucoup de licenciés qui ne participent pas aux plateaux.

Un chiffre qui est loin de l'objectif que s'est fixé le DMF en sachant que cette moyenne englobe la catégorie U7 qui joue avec des équipes de 4 joueurs.

Certains clubs n'engagent pas toutes leurs équipes et préfèrent faire des tournois sauvages. (Pratique interdite par la FFF et contraire à nos règlements du DMF).

Pour la commission :

Cette année nous pouvons vous annoncer un point positif, un membre de la commission arrête de travailler pour nous. FRATTAROLI Jean Albert membre déjà présent à la création de la commission en 1982.

Et à l'intersaison nous avons vu 3 nouveaux membres venir renforcer nos rangs. Merci à eux. Nous continuerons nos quêtes pour de nouvelles candidatures.

6.2. Section U11 par Mickaël VOINCON, président

1. Une catégorie particulièrement importante pour le football mosellan

La catégorie U11 constitue l'un des piliers du football d'animation du District Mosellan. Elle concerne les jeunes joueurs et joueuses dans une période essentielle de leur formation :

découverte et perfectionnement technique, compréhension du jeu collectif, développement de l'autonomie et apprentissage des règles de vie du football.

Pour la saison 2025-2026, le District a organisé la pratique U11 dans le cadre du Football Animation, avec une volonté affichée de privilégier la pratique et la progression des enfants plutôt que la recherche du résultat. La devise du District résume cette philosophie : « Le jeu avant l'enjeu ! ».

La saison a été préparée dès le début du mois de septembre, avec des réunions de préparation destinées aux clubs ayant engagé une ou plusieurs équipes U11. Ces réunions étaient organisées par secteurs afin de tenir compte de la répartition géographique du département. Merci à tous les clubs supports pour ces réunions.

2. Une organisation territoriale adaptée à la Moselle

L'une des particularités du football mosellan est l'étendue du territoire. Le District s'appuie donc sur une organisation par secteurs permettant de limiter les déplacements et de favoriser une pratique régulière.

La base officielle du District recense pour la saison 2025-2026 un très grand nombre de clubs engagés aussi bien en Automne qu'au printemps ». On y retrouve des clubs de l'ensemble du département, de Metz à Sarreguemines, de Thionville au bassin houiller et jusqu'aux secteurs sud et est de la Moselle.

Cette diversité est un point très positif : la catégorie U11 permet ainsi à des structures très différentes — grands clubs, clubs ruraux, ententes et écoles de football — de participer à une pratique départementale commune.

3. La phase automne : le lancement de la saison

La phase automne 2025 constitue le premier grand temps de la saison.

Les données officielles du District indiquent une organisation sur plusieurs journées :

20 septembre 2025

27 septembre 2025

11 octobre 2025

18 octobre 2025

8 novembre 2025

22 novembre 2025

29 novembre 2025

La pratique était indiquée comme « Classique », avec des plateaux organisés dans différents secteurs.

Cette formule présente plusieurs avantages pour les U11 :

plusieurs rencontres dans une même matinée ;

temps de jeu important ;

confrontation avec plusieurs équipes ;

limitation des déplacements ;

adaptation des groupes au niveau de pratique ;

priorité donnée à l'apprentissage plutôt qu'au classement.

Le système de plateaux est particulièrement pertinent à cet âge puisqu'il évite de transformer la saison en championnat traditionnel avec une pression excessive sur les résultats.

4. Une saison sans classement traditionnel

Un élément important à souligner est que la pratique U11 est différente des catégories à partir desquelles les compétitions deviennent véritablement structurées autour du classement.

Dans les données officielles du District, la phase automne U11 est enregistrée comme un « Challenge », mais la diffusion des résultats et des classements n'est pas activée.

C'est un choix cohérent avec les objectifs du football d'animation.

À 10-11 ans, l'enjeu principal doit rester :

jouer → apprendre → progresser → prendre du plaisir.

Le résultat d'un plateau ne doit donc pas être considéré comme la finalité de la saison.

5. Le rassemblement U11 : un moment fort de la saison

Au-delà des plateaux réguliers, la saison comporte également des rassemblements départementaux.

Pour 2025-2026, le Rassemblement départemental U11 était programmé le samedi 13 juin 2026 à Hagondange. Le District l'avait identifié comme l'un des grands événements départementaux de la fin de saison.

Ce type de manifestation possède une vraie importance dans la formation des jeunes.

Elle permet notamment :

- de réunir des enfants venus de tout le département ;
- de créer une véritable fête du football ;
- de valoriser les clubs et leurs éducateurs ;
- de permettre aux enfants de découvrir d'autres équipes ;
- de terminer la saison dans un contexte festif.

Le rassemblement départemental représente donc davantage qu'une simple compétition : c'est un aboutissement de la saison de football animation.

6. La place du futsal et des nouvelles pratiques

La saison 2025-2026 a également permis aux U11 mosellans de découvrir d'autres formes de pratique.

Un événement Five/Futsal U11 a notamment été organisé le 3 janvier 2026 au Five de Metz, avec un rassemblement regroupant 21 équipes sur le site concerné.

C'est un élément particulièrement intéressant du point de vue pédagogique.

Le futsal permet de travailler :

- la prise d'information ;
- la vitesse de décision ;
- le contrôle et la conduite de balle ;
- les déplacements sans ballon ;
- les passes courtes ;
- les transitions attaque/défense ;
- la capacité à jouer dans des espaces réduits.

Pour un joueur U11, ces compétences sont directement transférables au football à 8.

6. Une forte mobilisation des clubs

7. L'un des enseignements les plus importants de la saison est la densité du réseau U11 mosellan.

La base du District fait apparaître une très longue liste de clubs engagés dans la phase automne : plus de 300 équipes inscrites

On retrouve également de nombreuses structures plus petites et des ententes.

Cela montre que le football U11 est implanté sur l'ensemble du territoire mosellan, et pas uniquement dans les grandes agglomérations.

C'est probablement l'un des principaux points forts du dispositif.

8. Le rôle essentiel des éducateurs

Une saison U11 ne peut fonctionner correctement sans l'investissement des éducateurs.

Le District avait d'ailleurs organisé des réunions de préparation spécifiques afin d'accompagner les responsables et éducateurs des équipes U11.

À cet âge, l'éducateur ne doit pas seulement être un entraîneur.

Il est également :

- un formateur ;
- un accompagnateur ;
- un garant de la sécurité ;
- un transmetteur des valeurs ;
- un organisateur ;
- un éducateur au sens large.

La qualité de l'encadrement est donc probablement l'un des facteurs déterminants de la réussite de la catégorie.

9. Les principaux points positifs de la saison

✓ Une participation importante

Le nombre très important de clubs présents dans les épreuves U11 montre la vitalité du football d'animation mosellan.

✓ Une organisation territoriale

La répartition des plateaux permet de rapprocher les équipes et de réduire les contraintes liées aux déplacements.

✓ Une pratique régulière

La phase automne comportait plusieurs journées, permettant aux enfants d'avoir une continuité dans leur pratique.

✓ La diversification des pratiques

Le passage par le futsal/Five constitue une excellente complémentarité au football classique.

✓ Une philosophie adaptée à l'âge

L'absence de classement traditionnel va dans le sens d'une formation basée sur la progression et le plaisir.

✓ Un rassemblement départemental

La saison se termine par un événement réunissant les jeunes à l'échelle départementale, ce qui donne une véritable dimension collective à la saison.

10. Les points pouvant encore être améliorés

Même si le bilan apparaît globalement positif, plusieurs axes peuvent être envisagés pour les prochaines saisons.

1. Une meilleure harmonisation des niveaux

Certains clubs disposent d'effectifs importants et d'éducateurs diplômés, tandis que d'autres fonctionnent avec des moyens beaucoup plus limités.

Il peut donc exister des écarts importants entre les équipes.

2. La gestion des absences

Sur les catégories d'animation, les absences de dernière minute peuvent compliquer l'organisation des plateaux.

La réussite du système repose donc sur une bonne communication entre clubs.

3. La formation des éducateurs

Continuer à accompagner les éducateurs U11 apparaît essentiel pour harmoniser les pratiques pédagogiques sur l'ensemble du territoire.

4. Le développement du football féminin

La présence des jeunes filles dans les catégories d'animation constitue également un axe de développement important. Le District travaille d'ailleurs plus largement sur le développement du football féminin.

11. Bilan sportif et éducatif

Si l'on doit résumer la saison U11 2025-2026 en quelques mots, on peut parler d'une saison dense, territoriale et tournée vers la formation.

Le système mis en place permet aux enfants de bénéficier d'une pratique régulière tout en évitant une pression excessive liée au classement.

La diversité des formats — plateaux classiques, rassemblements et futsal/Five — est également intéressante car elle permet de développer différentes qualités chez les jeunes joueurs.

Le principal enjeu n'est donc pas de savoir quelle équipe a terminé première, mais plutôt de mesurer :

Combien d'enfants ont continué à jouer, combien ont progressé et combien ont pris plaisir à pratiquer le football.

C'est sur ce critère que le bilan U11 doit être principalement évalué.

12. Conclusion

La saison 2025-2026 des U11 du District Mosellan confirme la place essentielle du football d'animation dans le développement du football départemental.

Avec un nombre très important de clubs participants, une organisation territoriale structurée, des plateaux réguliers, l'intégration de nouvelles pratiques comme le futsal/Five et un

rassemblement départemental en fin de saison, le dispositif offre une base solide pour la formation des jeunes footballeurs.

Le principal point fort reste la volonté de conserver une approche éducative plutôt que compétitive, conformément à la philosophie du District : « Le jeu avant l'enjeu ! ».

6.3. Commission U13 par Anthony SARTORI, président

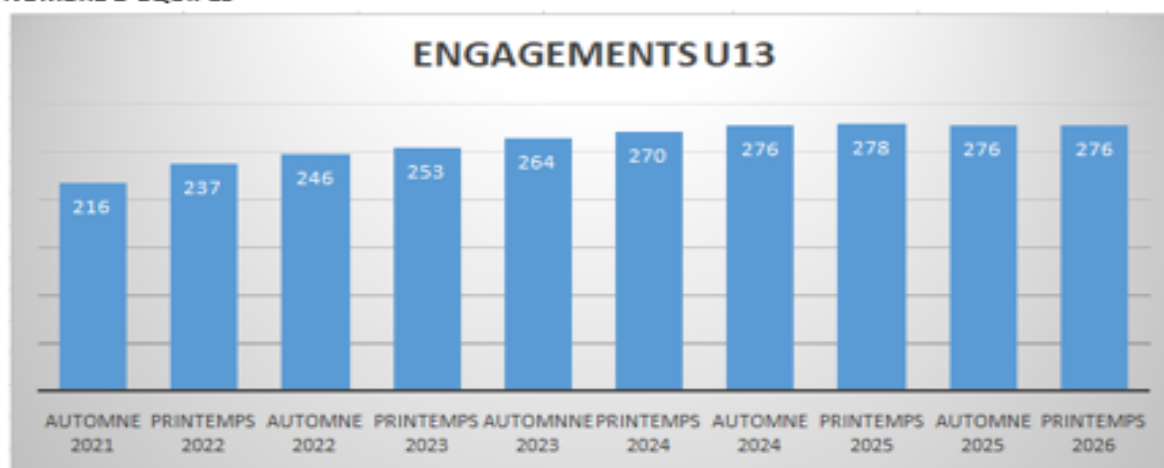
EFFECTIFS ET EQUIPES

Au 30 juin 2026 le nombre de licenciés U12 était de 1875, celui des U13 étant de 1851 soit un total de 3726. Une baisse de 309 licences par rapport à la saison 2024-2025 ou nous étions à 4035.

Ci-dessous l'évolution depuis la sortie de la crise covid

2021	2022	2023	2024	2025	2026
2935	3313	3611	4040	4035	3726

NOMBRE D'EQUIPES



Malgré une baisse significative des licences, le nombre d'équipes engagées étaient stable pour atteindre un total sur les deux phases de 276 équipes.

FORFAITS SIMPLES

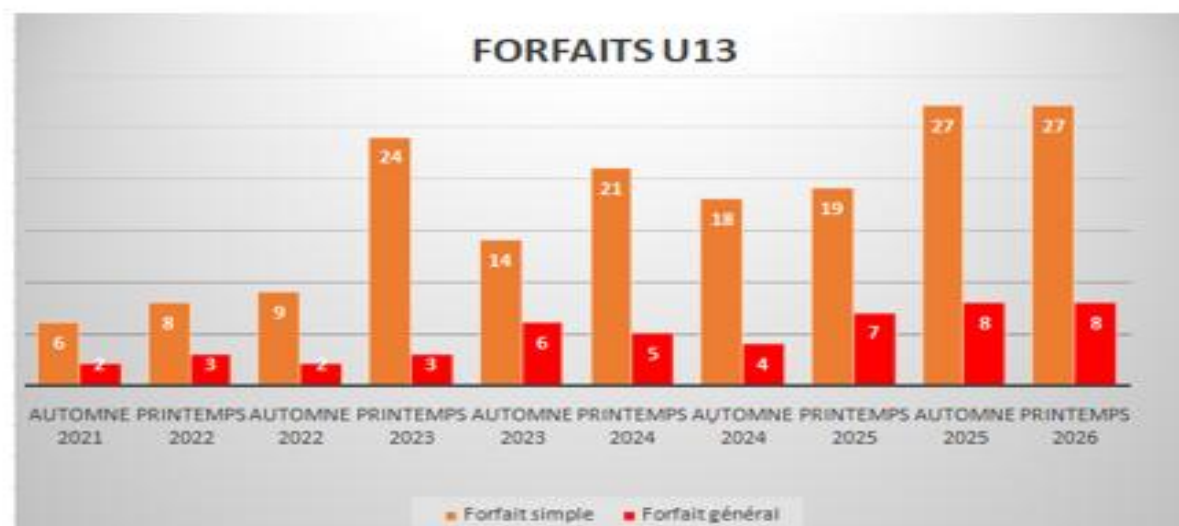
Il y a eu 27 forfaits lors de la phase d'automne.

Il y a eu 27 forfaits lors de la phase de printemps.

FORFAITS GENERAUX

1 en Moselle U13 D3, et 7 en Moselle U13 D4 sur la phase d'automne.

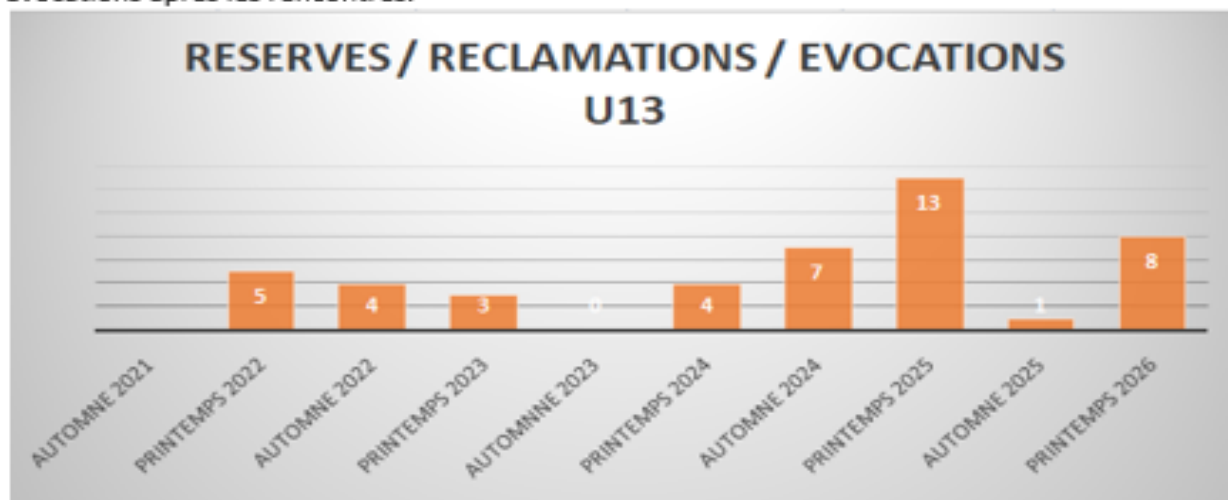
1 en Moselle U13 D3 et 7 en Moselle U13 D4 sur la phase de printemps.



RESERVES, RECLAMATIONS

Au cours de la phase d'automne la commission compétente a dû à traiter 1 dossier.

Au cours de la phase de printemps la commission compétente a traité 7 dossiers, une augmentation importante, les clubs n'hésitent plus à poser des réserves ou alors à faire des évocations après les rencontres.

1. FESTIVAL FOOT U13

Avec la participation de 158 équipes 1

16 équipes se sont qualifiées pour la Finale Départementale qui a eu lieu le samedi 28 mars 2026 à SARREBOURG (cf annexe 1). Les 3 premières équipes ont été qualifiées pour la Finale régionale qui a eu lieu le week-end le 2 et 3 mai 2026 à EPERNAY.

US THIONVILLE LUSITANOS - FC METZ - APM METZ

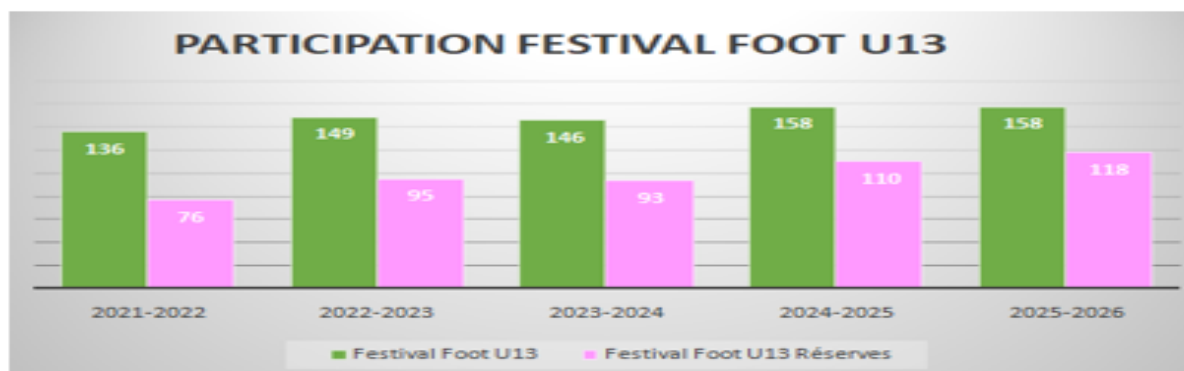
A noter que suite à un bug informatique du logiciel fédéral, la journée s'est arrêtée après 4 rotations de rencontres au lieu de 5.

2. FESTIVAL FOOT U13 RESERVES

Avec la participation de 118 équipes réserves.

Deux tours sous forme de rencontres en aller/retour.

A l'issue des deux tours 16 équipes se sont qualifiées pour la Finale Départementale qui a eu lieu le 6 juin 2025 à MORHANGE avec la victoire de l'APM METZ 2



CONCLUSION

Une belle saison pour la catégorie U13 malgré la baisse de licences.

Nous pouvons se satisfaire que malgré la compétition devenant de plus en plus présente à cet âge aucun incident majeur a lieu. Cette saison s'est parfaitement déroulée sans problème.

Sur la phase de printemps comme depuis la saison 2025-2026 l'arbitrage en D1 a été fait par des arbitres officiels, les clubs de D1 jouant l'accession dans le nouveau championnat U14 R.

Classement général garçons :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	 FC THIONVILLE LUSITANOS	240	30	60	39	43	412
2	 FC METZ	192	20	41	40	43	336
3	 FC APM METZ	156	17	42	45	47	307
4	 FC HETTANGE GRANDE	132	46	45	35	44	302
5	 FC SARREGUEMINES	144	39	27	29	35	274
6	 US YUTZ	108	28	54	38	43	271
7	 RS MAGNY	120	30	46	39	35	270
8	 FC DEVANT LES PONTS	144	5	5	48	44	246
9	 US FORBACH	108	30	27	37	31	233
10	 AS REDING	72	60	21	32	44	229
11	 FC TREMERY	96	39	16	41	33	225
12	 CA BOULAY	60	29	52	39	38	218
13	 FC YUTZ	72	28	33	41	44	218
14	 FC FREYMING	96	18	6	39	42	201
15	 USAG UCKANGE	108	5	17	29	30	189
16	 US VALMONT	108	5	8	36	35	72

6.4. PRATIQUES JEUNES à 11 par Bernard THIRIAT, président

La commission s'est réunie à 4 reprises pour

- 1) Préparer les compétitions (08/2025 et 02/2026) en faisant le point sur les engagements et en constituant les différents groupes. Ceux-ci sont affectés aux membres de la commission.
- 2) Faire le bilan et valider les résultats de ces compétitions (01/2026 et 07/2026).
Et valider le classement du carton bleu.
Aborder les différents points de règlement à améliorer pour proposition au CD

6.5. Cellule de pilotage du LABEL JEUNES FFF par Jean-Claude KRAEMER, président et Manu LEITE, secrétaire

1. Composition des commissions

- . Cadres Techniques : Dorian Liebert, Michael Maurice, Sébastien Dany et Kevin Klam
- . Représentants du CD : Christian Lacour, Patrice Gaertner, Roberto Della Mea, Jamel Guesmia et Momo Ketlas

- . Membres : René Moura, Joël Illy, Greg Isselé, Guillaume Leclerc, Roger Kromenacker, Charlène Germonville
- . Secrétaire : Manuel Leite
- . Président : Jean Claude Kraemer

1.1. Préambule

Pour la deuxième année les commissions se sont réunies en commun "Conseil de éducateurs et Labels". Un compte rendu de chaque réunion est réalisé et disponible sur le site du DMF. Nos réunions se sont généralement terminées par un moment de convivialité apprécié de tous et à perdurer. (en remplacement des repas de fin de saison).

1.2. Travaux réalisés par les différentes commissions.

Commission Labels

Le fonctionnement retenu repose sur plusieurs étapes :

- suivi des clubs ayant postulés à la labellisation
- étude des dossiers
- accompagnement et visites des clubs
- prise de décision
- remise des dotations et des Labels.

Conseil des Éducateurs

Les thèmes abordés comprennent notamment :

- le suivi des éducateurs hors "éthique" (Comportement et discipline)
- préparation à la soirée des Trophées (Arbitres / Educateurs)
Educateur méritant- meilleur club formateur- coup de ~~cœur~~ challenge Francis Scheck

1.3. Liste des représentants du conseil des éducateurs dans les commissions de discipline

Séniors

- . Montagne Sud : Roger Kromenacker
- . Montagne Nord : ~~Jamel~~ Jamel Guesmia
- . Houiller : Manuel Leite
- . Messin : René Moura
- . Sidé : Jean-Claude Kraemer

Jeunes

- . Jeunes Ouest : René Moura
- . Jeunes Est : à trouver

2. Participation aux réunions

Plusieurs réunions ont été organisées durant la saison 2025/2026.

Le président Jean-Claude Kreamer a participé les :

- . 28 août 2025 : Réunion autour du thème « Comportement ou discipline » ; Réunion sur les outils informatiques
- . 30 septembre 2025 : causerie au DMF sur les outils de performance notamment VAR, GPS et caméra
- . 25 octobre 2025 : Assemblée Générale du District à Flack
- . 10 novembre 2025 : réunion amicale des éducateurs Sillon Mosellan (remise en activité)
- . 12 novembre 2025 : réunion du CD à Manom
- . 8 janvier 2026 : première réunion « Communication et Événement »,
- . 8 février 2026 : séminaire des présidents au DMF
- . 19 février 2026 : deuxième réunion « Communication et Événement »,

Les membres des commissions se sont réunis les :

- . 1er octobre 2025 : Première réunion en visio : remise des labels et dotations 2025 à 2028 le 28 octobre à Magny,

le 30 octobre à
 Veymerange, le 31
 octobre à Boulay :

- . 18 novembre 2025 : DMF
- . 26 janvier 2026 au DMF
- . 9 février 2026 en visio
- . 12 juin au DMF

3. Perspectives 2026/2027

- . Remise des labels 2026/2029
- . Projets Club : (Nouveau label)
- . Recherche de nouveaux membres et féminisation pour compléter les commissions
- . Soirée des Trophées (Arbitres / Educateurs)
- . Suivi des éducateurs hors éthique (un suivi est déjà programmé en septembre 2026)
- . Travaux à la demande du DMF
- . Conclusion

Le bilan de la saison 2025/2026 montre une activité soutenue des commissions, avec un travail important réalisé autour de la labellisation, de l'accompagnement des clubs et de la vie du District.

Le fonctionnement en commun entre les différentes commissions est à poursuivre. Les moments de convivialité à l'issue des réunions sont également considérés comme positifs et contribuent à renforcer les échanges entre les membres.

6.6. Commission Futsal

...

6.7. Commission Loisir

...

6.8. Commission Foot à l'École par Roger LAGRANGE, président

A la date où ce rapport d'activités est rédigé nous n'avons pas encore les données chiffrées (nombre d'élèves et de classes) de la participation à l'Opération « Football à l'école élémentaire » pour cette saison 2025-2026. Celles-ci seront fournies ultérieurement par l'Education Nationale. On peut estimer que la participation sera proche des années précédentes soit autour de 8000 élèves (garçons et filles) et de 300 classes. Ce qui est sûr c'est que les 22 circonscriptions y ont participé, couvrant ainsi l'ensemble du département de la Moselle.

La rencontre départementale a eu lieu le 12 mai 2026 à BOULAY. Douze classes, soit 300 élèves environ, venues du secteur y ont participé. Une fois encore, ce fut une belle réussite.

Le Challenge Grenat a vécu sa 15^{ème} édition. Il s'est déroulé le 11 mai 2026. Huit classes (6 classes de la région messine et 2 classes d'UCKANGE), soit 200 élèves environ ont foulé le stade Dezavelle, proche de Saint-Symphorien. Le centre de formation du FC METZ avait bien fait les choses (invitation des élèves au match METZ-TOULOUSE, visite des vestiaires de la nouvelle tribune, conférence de presse avec différents acteurs du FC METZ).

Le concours « Foot à l'école » organisé par la F.F.F. comprenait, dans son axe culturel, la réalisation d'une production artistique en lien avec le thème « P.R.E.T.S. (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité). Quarante classes ont été inscrites sur le site de la F.F.F. et ont participé à ce concours. Pour le département de la Moselle, les classes lauréates sont :

- Pour la production « dynamique » : Ecole Primaire du Centre de CREUTZWALD (Classe de Madame SAHIN)
- Pour la production « statique » ; Ecole VAN GOGH de METZ-MAGNY (Classe de Monsieur CANDELORE) qui termine lauréate de l'Académie de Nancy-Metz et qui se classe 5^{ème} au classement national.

Un grand bravo à toutes les classes participantes ! Le jury a été impressionné par le travail de l'ensemble des classes et en retire la conviction que ces semaines de pratique du football, de réflexion et d'échanges auront permis aux élèves de progresser et de grandir autour des valeurs éducatives du football.

6.9. Commission féminine par Philippe BERNAUD, secrétaire

1. Composition de la Commission

La nomination d'un président et de deux vice-présidentes lors de l'exercice précédent a amené un cadre et de la stabilité au niveau de la Commission.

Composition de la Commission :

- ✓ Mickael MAURICE – Sébastien DANY – Kévin KLAM (cadres techniques)
- ✓ Dominique CASANOVA – Renée KLEIN – Patrice GAERTNER – Henri VIGNERON (membres du CD)
- ✓ Kamila ALIAT – Amandine AUDIA – Mélissa CHIKHI – Enola LLUCH – Sophie LLUCH – Caroline PIERSON – Cynthia PISCHEDDA – Sandrine WAGNER – Nicolas GOUILLARD – Benoît LALLOUETTE – Jean-Luc SELMER (membres)
- ✓ Philippe BERNAUD (secrétaire)
- ✓ Adeline JANELA – Virginie MANSARD (vice-présidentes)
- ✓ Sébastien GRAEF (président)

2. Participation des membres aux réunions

La plupart des membres ont participé aux 8 réunions organisées durant la saison, principalement au siège du DMF, dont une s'est tenue à Ricrange, près de Boulay.

Malgré une certaine stabilité, la Commission a connu quelques évolutions au cours de la saison, avec les démissions d'Enola et Sophie LLUCH ainsi que de Dominique CASANOVA, et les arrivées de Cynthia PISCHEDDA et Stéphane DERELLE.

Sandrine WAGNER a représenté la Commission au sein de la Commission Futsal, tandis que le poste auprès de la Commission Départementale des Arbitres reste vacant depuis le départ de Sophie LLUCH.

3. Contexte et travaux de la commission féminine

Pour assurer le bon déroulement des compétitions, du football animation et des différentes pratiques, la Commission a régulièrement transmis des informations aux clubs afin de les accompagner tout au long de la saison.

Les documents transmis aux clubs ou publiés sur le site — catégories concernées, périodes d'engagement, accessions et rétrogradations — ainsi que les échanges menés avant la reprise sur les effectifs ont permis de lancer la phase automne dans de bonnes conditions.

La phase printemps a, en revanche, connu un démarrage plus difficile, marqué par des engagements tardifs, des forfaits et de nombreux reports de matchs, vraisemblablement liés à un manque d'effectif.

Les règlements des championnats ont été révisés, avec une version dédiée aux jeunes et une autre aux séniors, puis actualisés pour intégrer les modifications décidées la saison précédente.

Enfin, pour gagner en efficacité, la Commission a décidé en cours de saison de tenir ses réunions exclusivement en présentiel.

4. Effectifs et bilan sportif

La diminution du nombre de licenciées, déjà observée la saison dernière, se poursuit cette saison et se traduit par une baisse du nombre d'équipes engagées.

Catégorie		06/2024		06/2025		06/2026		Différence (Saison passée)	
SF	Senior F	609	740	607	767	621	772	+14	+5
	U20F	55		67		74		+7	
	U19F	76		93		77		-16	
U18F	U18F	134	492	118	507	137	542	+19	+35
	U17F	148		153		166		+13	
	U16F	210		236		239		+3	
U16F	U15F	320	883	284	843	272	811	-12	-32
	U14F	353		323		300		-23	
	U13F	341		320		275		-45	
U13F		341	951	320	830	275	689	-45	-141

	U12F	303		270		201		-69	
	U11F	307		240		213		-27	
U10F	U10F	234	596	211	497	150	409	-61	-88
	U9F	218		157		126		-31	
	U8F	144		129		133		+4	
U8F	U7F	98	315	100	276	76	265	-24	-11
	U6F	73		47		56		+9	
TOTAL		3623		3355		3116		-239	

Les effectifs féminins poursuivent leur baisse, passant de 3 355 licenciées en 2024/2025 à 3 116 en 2025/2026, soit une diminution de 239 joueuses.

Cette tendance concerne surtout les catégories jeunes, notamment les U13F et les U10F, qui enregistrent les reculs les plus marqués.

À l'inverse, certaines catégories progressent : les U18F gagnent 35 licenciées et les seniors féminines restent globalement stables, avec une légère hausse de 5 joueuses.

Ces résultats montrent une fragilité persistante dans les plus jeunes catégories, malgré une relative stabilité chez les seniors et une dynamique positive chez les U18F. **Foot animation (U8F, U10F)**

La baisse du nombre de licenciées en foot animation s'est répercutée sur le nombre d'équipes engagées dans les plateaux féminins.

Aucune équipe U8F n'a été engagée, ni en phase automne ni en phase printemps.

En U10F, seules 10 équipes du secteur Metz-Sidérurgie ont été recensées et ont pris part aux différents plateaux, tandis qu'aucun plateau n'a pu être organisé dans le secteur Houiller-Montagne faute d'équipes engagées.

Les manifestations organisées pour relancer cette pratique — Rentrée du Foot à Amanvillers le 20/09, rassemblements en mixité Octobre Rose le 25/10, Noël des Féminines le 20/12, Foot à l'école le 12/05/26, Finales LGEF à Thionville le 14/05/26 et Journée Départementale à Guénange le 30/05/26 — n'ont pas atteint les objectifs de participation espérés par la Commission, mais ont été très appréciées des participantes et de leurs parents.

Face à cette situation, la Commission a cherché tout au long de la saison à comprendre les raisons de ce recul, amorcé les années précédentes et désormais plus marqué.

• U13F à 8

Dans la continuité de la saison précédente, ce championnat comprend deux niveaux, D1F et D2F, définis selon les résultats obtenus et les règles d'accession et de rétrogradation.

- ✓ Phase automne : D1F (9 équipes) et D2F (1 groupe de 8 et 1 groupe de 9), soit 26 équipes,
5 forfaits général et 2 forfaits
- ✓ Phase printemps : D1F (8 équipes) et D2F (2 groupes de 5 et 1 groupe de 6), soit 24 équipes,
2 forfaits général et 1 forfait

Le Festival Foot U13F a réuni 19 équipes.

AC Augny, US Florange, FC Metz, AS Montigny-Lès-Metz, Rohrbach Bining, FC Sarreguemines Beausoleil, FC Trémery et CS Veymerange se sont qualifiés pour la finale départementale, organisée à Sarrebourg le 28 mars 2026.

Sarreguemines Beausoleil, Metz et Veymerange ont représenté la Moselle lors de la finale régionale, organisée à Epernay le 2 mai 2026.

• U16F à 8

En raison de l'arrêt de plusieurs équipes et du passage de certaines au football à 11, la continuité prévue en fin de saison n'a pas pu être assurée. Un championnat en deux phases a donc été instauré : une phase automne par groupes géographiques, puis une phase printemps organisée en deux niveaux, D1F et D2F.

- ✓ Phase automne : 3 groupes totalisant 26 équipes,
3 forfaits général et 2 forfaits
- ✓ Phase printemps : D1F (5 équipes) et D2F (2 groupes de 6 et 1 groupe de 5), soit 22 équipes,

3 forfaits général et 3 forfaits

- **U16F à 11**

Dans la continuité de la saison précédente, ce championnat comprend deux niveaux, D1F et D2F, définis selon les résultats obtenus et les règles d'accession et de rétrogradation.

- ✓ Phase automne : D1F (6 équipes) et D2F (2 groupes de 7), soit 20 équipes, 1 forfait général et 1 forfait
- ✓ Phase printemps : D1F (6 équipes) et D2F (2 groupes de 7), soit 20 équipes, 1 forfait général et 3 forfaits

- **U18F à 8**

Initialement prévu avec 1 groupe de 7 équipes, la phase automne a été fragilisée par trois forfaits généraux rapides, suscitant de la frustration chez les clubs et les joueuses.

Pour proposer davantage de rencontres au printemps, la Commission a d'abord étudié la création d'un championnat interdistricts avec les clubs de Meurthe-et-Moselle. Face à leur refus, et après dérogation du Comité de Direction, ces équipes ont été intégrées au championnat D2F Séniors F à 8.

Validée par les équipes SF à 8, cette organisation a permis d'étoffer le calendrier des rencontres.

- **U18F à 11**

Faute d'un nombre suffisant d'engagements, la Commission a orienté les clubs vers le championnat de Ligue.

- **Séniors F à 8**

Dans la continuité de la saison précédente, ce championnat comprend deux niveaux, D1F et D2F, définis selon les résultats obtenus et les règles d'accession et de rétrogradation.

- ✓ Phase automne : D1F (5 équipes) et D2F (2 groupes de 4), soit 13 équipes, 2 forfaits
- ✓ Phase printemps : D1F (6 équipes) et D2F (1 groupe de 3 et 1 groupe de 4), soit 13 équipes, 1 forfait général et 1 forfait et l'incorporation de 3 équipes U18F à 8

- **Séniors F à 11**

Dans la continuité de la saison précédente, ce championnat comprend deux niveaux, D1F et D2F, définis selon les résultats obtenus et les règles d'accession et de rétrogradation.

- ✓ Phase automne : D1F (6 équipes) et D2F (8 équipes), soit 14 équipes, 1 forfait
- ✓ Phase printemps : D1F (6 équipes) et D2F (8 équipes), soit 14 équipes, 2 forfaits général et 3 forfaits

- **Coupes de Moselle Féminines**

Le tirage au sort des quarts de finale s'est tenu le 16 avril 2026 à Liberty Park, à Terville. Cette édition a intégré la Coupe de Moselle U13F, nouveauté décidée la saison précédente et destinée aux équipes éliminées au premier tour du Festival Foot U13F.

Les finales ont eu lieu les samedi 13 et dimanche 14 juin 2026 sur les installations de l'ES Marange. Un cahier des charges a été établi pour encadrer l'organisation de ces journées.

Le palmarès pour cette édition :

- ✓ U13F ES MARANGE
- ✓ U16F à 8 ES MARANGE
- ✓ U16F à 11 THIONVILLE LUSITANOS
- ✓ U18F à 8 BOULAY/LONGEVILLE ENT
- ✓ SF à 8 AS WELFERDING
- ✓ SF à 11 ES MARANGE

Félicitations à l'ES Marange, club organisateur des finales, qui a également remporté trois des six titres en jeu.

5. Divers - Perspectives

Le football animation constitue la base de la pratique. Sans fondations solides, les actions menées dans les autres catégories ne pourront produire pleinement leurs effets.

Dans cette perspective, la Commission étudie plusieurs pistes pour relancer cette pratique et prévoit de les déployer lors des prochaines saisons.

Sous l'impulsion de Mélissa CHIKHI et de son groupe de travail, un projet de développement du football animation a été construit afin d'aider les clubs à recruter de jeunes joueuses, à les fidéliser et à créer une dynamique d'entraide entre clubs pilotes.

Une communication à destination des clubs a également été engagée pour accompagner cette démarche.

Le développement des EFF, Écoles Féminines de Football, constitue également une priorité. Des réunions d'information ont ainsi été programmées en juin sur trois sites afin de toucher le plus grand nombre de clubs.

Un groupe de travail de la LGEF, auquel participe Adeline JANELA comme représentante de la Commission, a engagé en cours de saison une réforme des compétitions à 11 pour 2026/2027.

Les équipes mosellanes Séniors F à 11 et U16F à 11 rejoindront ainsi de nouvelles compétitions de Ligue. Les règlements seront adaptés dès la fin de saison afin d'intégrer ces évolutions.

Certaines questions apparues au cours de la saison demeurent à approfondir, notamment celle des joueuses en transition de genre. Elles ne remettent toutefois pas en cause la motivation ni l'engagement des membres de la Commission, mobilisés autour d'un objectif commun : développer la pratique féminine du football.

La Commission remercie l'ensemble des acteurs engagés : les clubs, pour leur implication et leur accueil lors des manifestations, les services Communication et Compétitions, ainsi que les joueuses, premières concernées par ces actions.

7. DÉPARTEMENT JURIDIQUE

7.1. Commission d'Appel par Henri VIGNERON, président

La Commission d'Appel du DMF s'est réunie à 9 reprises en réunions plénières. Elle a été destinatrice de 49 dossiers au cours de la saison. Quelques appels ont été retirés, d'autres sont arrivés hors délai. Ce nombre est en baisse par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de dossiers administratifs a sensiblement diminué comparativement à la saison dernière. Ils représentent cependant près de 50% des dossiers traités.

Il est à rappeler que le Comité de Direction systématise un appel pour une sanction disciplinaire égale ou supérieure à 4 matchs ferme.

Pour chaque dossier disciplinaire, la commission d'appel du DMF a mis en œuvre tous les moyens à sa disposition (examen des courriers, des rapports d'arbitres et des assistants, certificats médicaux, PV de première instance, notifications, audience des assujettis, des arbitres, des délégués, des responsables des clubs et des éventuels témoins) pour établir les faits et en avoir l'appréciation la plus avérée possible. La chronologie des événements et la détermination des responsabilités ainsi établies permettent de sanctionner avec la plus grande justesse possible au regard des textes en vigueur.

Dans ses décisions, tout en tentant de concilier l'esprit sportif et l'esprit de la loi, la commission s'attache bien évidemment au respect de réglementation en cours afin que les recours des appelants soient traités avec la plus grande des justesses.

Parmi les dossiers administratifs un grand nombre ont trait au résultat d'un match. Ceci tend à démontrer que les clubs tentent de gagner des matchs sur « tapis vert ». L'esprit de compétition est passionnément intact. La défense viscérale des intérêts de son club l'est aussi.

L'article 189 des RG de la FFF dans son alinéa 1 prévoit que « l'appel remet entièrement en cause à l'égard des appelants la décision attaquée ». La commission ne juge donc bien sûr pas le travail de la première instance mais reprend par conséquent l'examen complet de chaque dossier et décide en fonction de tous les éléments, y compris nouveaux, à sa disposition. Les principes du contradictoire et des droits de la défense sont bien entendu scrupuleusement respectés. Tout comme le droit au silence.

Le procès-verbal de chaque réunion paraît sur « Footclubs » dans les meilleurs délais, c'est à dire la semaine qui suit la réunion. Quant aux notifications des décisions prises, elles sont envoyées aux intéressés le lendemain de la réunion au plus tard.

Pour le respect de la forme, la Commission d'Appel continue de s'attacher à suivre les directives de la circulaire du service juridique de la FFF tant pour la rédaction des PV que pour l'envoi les convocations et des notifications de décisions.

Le sentiment d'injustice est très souvent prégnant lors des auditions des appelants. Si cette perception est compréhensible et exprime un profond sentiment d'injustice, elle traduit l'engagement des dirigeants bénévoles dans la défense des intérêts de leur club. Elle repose malheureusement sur une connaissance incomplète de la réglementation, en particulier dans le domaine disciplinaire. Une meilleure appropriation des textes en vigueur contribuerait, à l'évidence, à limiter le nombre de recours.

Tous les membres de la commission sont à remercier pour la bonne préparation de leur dossier, la qualité de leur réflexion, leur écoute attentive des appelants, l'attachement à leur indépendance et pour la volonté de chacun d'eux d'entretenir des relations cordiales et chaleureuses avec les autres membres de la commission. Ces remerciements vont également au service communication du DMF pour le concours qu'il apporte à la publication des procès-verbaux.

7.2. Commission Statuts et Règlements par Henri VIGNERON, secrétaire général

En préparation aux textes à produire pour le Comité de Direction du DMF, la Commission statuts et règlements s'est réunie en deux occasions. Elle y a préparé les textes que le CD souhaitait présenter à l'AG du 25 octobre 2025 à FALCK. Ainsi ont été étudiés les règlements suivants :

- Statut Mosellan des Jeunes
- Championnats MOSELLE U13
- Championnats MOSELLE Jeunes
- Championnats MOSELLE Seniors
- Championnats MOSELLE Seniors féminines
- Coupes de MOSELLE féminines
- Règlements Sportifs des Compétitions du DMF
- Règlements Généraux du DMF
- Statut Mosellan de l'Arbitrage
- Championnat Futsal U18
- Coupe de MOSELLE Futsal seniors
- Championnats Futsal MOSELLE Jeunes.

8. HORS DÉPARTEMENTS

8.1. Commission Mosellane du Bénévolat par Vincent MERULLA, président

La Commission Mosellane du Bénévolat a vu le jour le 1^{er} Juillet 2020, en remplacement de l'ancienne commission inactive nommée « Commission des Affaires sociales et des distinctions »

Elle était composée pour 25/26 :

Vincent MERULLA (Président), Ali DOUSEN (Représentants du CD), Michel GOTTE, Henri VIGNERON, Sébastien WICKER, Michel WIRIG (Membres), Myriam LOUIS (Secrétaire)

Pendant ces saisons de lancement, la commission a pu constituer des listes fiables pour pouvoir récompenser et mettre à l'Honneur les très nombreux bénévoles qui œuvrent au sein du District, comme élus, membres, joueurs, dirigeants, éducateurs et arbitres.

Vincent Merulla, Président de la commission a entrepris toutes les démarches pour constituer, à partir d'archives plus ou moins complètes, un fichier regroupant :

1. Les clubs (joueurs, dirigeants, éducateurs),
2. Les arbitres,
3. Les élus et membres actifs de commissions.

Ces listes sont remises à jour annuellement.

Au-delà des médailles, cette commission aura d'autres missions à assurer, certaines en concertation avec la LGEF et sa commission régionale du bénévolat présidée par René Lopez

Médaille et Diplôme d'Honneur du DMF

1. **Clubs** : Informations via Internet + Facebook + mails directs
2. **Elus et Commissions** : Sortie des listes par la Commission et envoi aux Présidents et représentants du CD concernés
3. **Arbitres** : Sortie des listes par la CDA
4. **Processus** :
 - a. Début de campagne : début novembre ; date butoir : 31 Décembre
 - b. Retour des demandes sur communication@moselle.fff.fr ou sur un Google Forms
 - c. Transfert vers la commission qui vérifie les conditions
 - d. Sortie des listes provisoires pour validations, d'abord par la Commission, puis par le CD/DMF
 - e. Information générale finale sur [les média](#)

Médailles de LGEF :

1. **Clubs** : gestion assurée par la Commission Régionale
2. **Elus et Commissions** :
 - a. Commissions et Elus Régionaux : par la Commission Régionale
 - b. Commissions et Elus Districaux : par la Commission Départementale, après validation DMF
3. **Arbitres** : Sortie des listes par [la CRA](#)
4. **Processus** :
 - a. Début de campagne : début Novembre ; date butoir : 31 Décembre
 - b. Retour des demandes à agonzalez@lgef.fff.fr ou sur un Google Forms
 - c. Transfert vers la commission qui vérifie les conditions
 - d. Sortie des listes provisoires pour validations, d'abord par la Commission, puis par le CD/LGEF
 - e. Information générale finale sur [les média](#)

Médailles Fédérales :

1. **Propositions** du ressort de la Commission Régionale
2. Séparation par territoires : **quota** Or, Vermeil, Argent pour l'ensemble de l'ex-Lorraine
3. **Validation** par les Districts, puis par le CD/LGEF
4. Début de campagne : début novembre ; date butoir : 31 décembre

Médaille Fédérale « Jeune Bénévole » :

1. Entre 16 et 25 ans
2. Licencié dans un club
3. Occuper une fonction dirigeante au sein du club pour la saison en cours
4. Mener un projet spécifique en lien avec l'animation du club.
5. Un récipiendaire par District, [ainsi que un](#) pour la LGEF
6. Proposition par la Commission Départementale, validation par le CD/DMF

Plaquette Club :

1. **Propositions** du ressort de la Commission Régionale
2. **Validation** par les Districts, puis par le CD/LGEF

Missions : En lien direct et complémentaire avec la Commission Régionale

1. Journée nationale des Bénévoles – finale Coupe de France et Gambardella, soirée festive
2. Un week-end à Clairefontaine, visites, soirée festive, échanges
3. Présidents méritants
4. Bénévoles Engagés – 15 par District, dotation textile
5. Propositions des médailles externes : CROSGE, JSVA ...
 - a. A noter que le CROS ne délivre plus de distinctions ; une concertation est en cours
 - b. Le DMF a maintenant la possibilité d'être maître d'œuvre pour porter des propositions de médailles Jeunesse et Sport. Des médailles d'Argent et d'Or sont encore en cours de gestion aux niveaux régional et ministériel
 - c. Avec le changement de Préfet de Moselle et étant en ce moment en retour de maladie, les demandes sont pour l'heure « gelées »
6. Des actions spécifiques au DMF (par exemple, les bénévoles à St Symphorien, proposition des Membres d'Honneur, ...), Une proposition pour organiser un évènement spécifique mosellan.
7. Attributions des distinctions

Cette saison 25/26 a vu tous les évènements se tenir. Contrairement à la saison passée, les clubs ont totalement été partenaires et de très nombreuses candidatures de médailles, de visite, de sortie, de dotations furent traitées positivement. Les remises de médailles sont en cours par les membres du CD du DMF des secteurs concernés.

Toutes les actions de remises de médailles, d'évènements liés au bénévolat, devront être valorisées sur le site Internet du District.

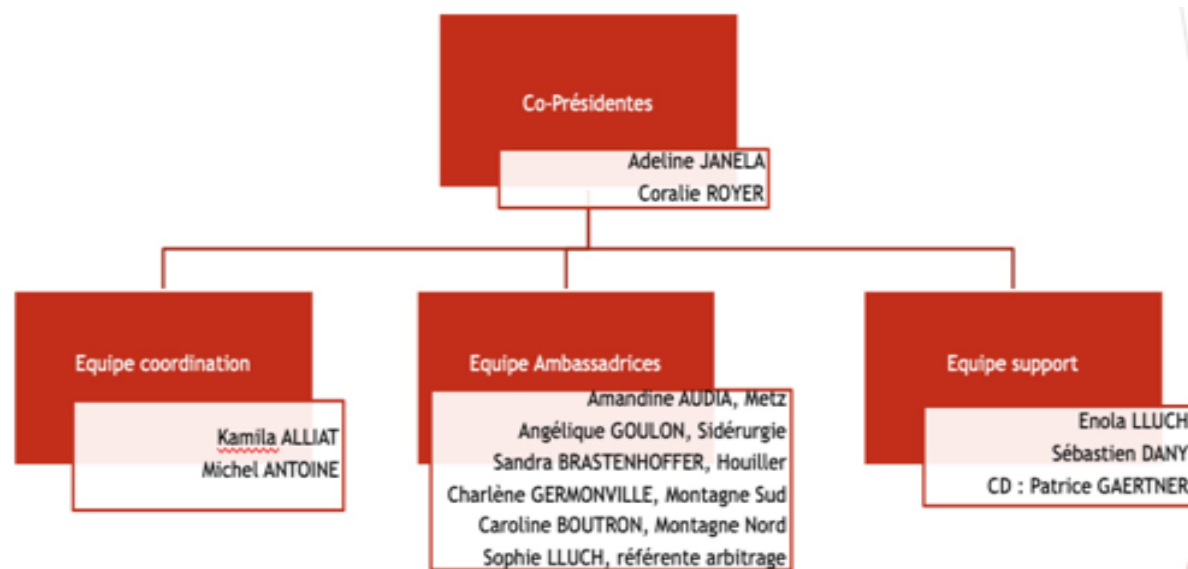
8.2. Commission Féminisation par Coralie ROYER, co-présidente

Le mot de la commission

La Commission de Féminisation du District Mosellan de Football poursuit une mission claire : faire progresser la place des femmes dans le football mosellan, à la fois sur le terrain (développement de la pratique féminine) et en dehors (accès des femmes aux responsabilités et aux fonctions de bénévoles). La saison 2025-2026 a été riche : animation d'un réseau de femmes engagées, actions de sensibilisation, accompagnement des clubs et préparation de nouveaux dispositifs pour les saisons à venir, le tout en synergie étroite avec la Commission Féminine.

Composition de la commission

La commission est co-présidee par Adeline Janela et Coralie Royer.



A noter, que plusieurs membres ont arrêtés en cours de saison.

1. Animer et fidéliser un réseau de femmes : le « Club Mos'Elle »

La commission a poursuivi la mise en œuvre du Club Mos'Elle, réseau qui rassemble et fidélise les femmes engagées autour du football mosellan. Cette saison, cinq événements ont été organisés autour de différents thèmes, réunissant une trentaine d'adhérentes.

Au-delà de la convivialité, le Club Mos'Elle constitue un véritable vivier de femmes à qui proposer des fonctions au sein des commissions du District, là où les besoins en bénévoles se font sentir. Ce levier a déjà porté ses fruits : plusieurs adhérentes ont pris des responsabilités dans les commissions grâce à cette dynamique.

2. Sensibiliser et faire évoluer les regards : l'escape game

La commission a conçu un escape game consacré à la place et au rôle des femmes dans la société et dans le sport. Pensé pour être joué par différents publics, cet outil poursuit un triple objectif : sensibiliser à la place des femmes, embarquer les hommes dans la démarche de féminisation, et montrer aux femmes que d'autres, avant elles, ont osé — et qu'elles le peuvent aussi.

Cette création a été distinguée au niveau national : la commission a obtenu la première place du dispositif « Toutes Foot », catégorie Districts de la Fédération Française de Football.

3. Aller à la rencontre des clubs et des territoires

- **Réunions de rentrée de secteur** : en début de saison, la commission a participé, aux côtés de la Commission Féminine, aux réunions de secteur pour rencontrer les clubs et échanger sur la féminisation et la pratique féminine.
- **Grands événements du foot féminin** : la commission s'est associée à la Commission Féminine sur l'ensemble des temps forts de la saison (journée

départementale, coupes, etc.).

- **Jurys district « Tous Foot »** : la commission a tenu les jurys au niveau départemental, étudiant une trentaine de dossiers déposés par les clubs et visionnant les vidéos associées, pour retenir trois lauréats : les clubs de Montigny-lès-Metz, Veymerange et Thionville.

4. Outiller les clubs pour la féminisation

- **Guide du référent féminin** : la commission a créé un guide à destination des clubs, réunissant des conseils très pratiques pour développer la féminisation et la pratique féminine. Il est consultable à tout moment sur le site du District.
- **Réseau des référents féminins** : un travail a été mené, avec la Commission Féminine, pour étoffer la liste des référents féminins dans les clubs.
- **Préparer l'avenir et créer des synergies**
- **Challenge « Elles & Foot »** : la commission a préparé ce nouveau challenge, qui sera officiellement lancé à partir de la saison 2026-2027.
- **Coopération avec la Commission Féminine** : une réunion commune a été organisée dans la saison pour se présenter mutuellement, partager les feuilles de route respectives et, surtout, créer des synergies durables entre les deux commissions.

Perspectives 2026-2027

La commission entend poursuivre et amplifier ses actions : lancement officiel du challenge « Elles & Foot », poursuite du Club Mos'Elle et de sa logique de vivier de bénévoles, nouvelles sessions de l'escape game, renforcement du réseau des référents féminins et consolidation des synergies avec la Commission Féminine.

Remerciements

La commission remercie l'ensemble des bénévoles, des clubs, des adhérentes du Club Mos'Elle et de la Commission Féminine pour leur engagement au service du football féminin mosellan, ainsi que le Comité Directeur du District pour son soutien.

8.3. Commission E-Foot par Régis KOPP, président

Réunion plénière du 12 décembre 2025

Présent : Régis KOPP

Absents excusés : M Igor Kaysen

M Régis KOPP

M Emmanuel Saling

M Titouan Zaid

M Djibrill Hammou

Ordre du jour :

- ☐ Réflexion sur le lancement d'un championnat ESport de District,
- ☐ Gestion des finales départementales Coupe de France

Soirée Foire internationale de Metz du 03 octobre 2026

Le District Mosellan de Football a répondu favorablement à l'invitation d'Orange et de Canal+. À cette occasion, sept champions du district mosellan sont venus défier les visiteurs de la Foire internationale lors d'une soirée placée sous le signe du sport et du partage.

Championnat DMF Esport Saison 2025-2026

14 Clubs participent à ce championnat : réparties en 2 groupes de 7

- ☐ AS GUERTING
- ☐ CA BOULAY 2 JOUEURS
- ☐ US MORSBACH
- ☐ US FROIDCUL MOYEUVRE
- ☐ US ILLANGE
- ☐ AS TETING PONTPIERRE

- ☐ METZ ARSENAL
- ☐ METZ PORTO
- ☐ US AUMETZ
- ☐ ARS MOSELLE FC
- ☐ AS SAINT-JULIEN LES METZ
- ☐ CS STIRING
- ☐ UL ROMBAS

Début championnat le 8 décembre 2025

102 rencontres disputées en distanciel réparties sur 7 journées.

Les rencontres se disputent en 2 matchs et c'est le cumul des scores des 2 matchs qui détermine le résultat final.

14 équipes ont terminé la première phase du championnat dans son intégralité

Phase finale période du 15/01/2026 au 28/02/2026

Les 3 meilleurs de chaque groupe seront reversés dans un poule unique Élite (ces derniers se disputeront le titre de champion de Moselle 2026)

Match aller-retour variante par rapport à la première phase de poule.

Chaque victoire du joueur lui rapportera 3 points.

Ce n'est plus la somme des 2 matchs qui déterminera le résultat final.

Pour les 8 autres participants, ils seront reversés dans une poule unique appelée consolante.

Ils se rencontreront tous au même format que la première phase.

Finale du championnat en direct eu lieu au sein du District Mosellan le vendredi 30 janvier 2026

Avec Le support de KAIO Gaming le district a vécu une immersion au sein du monde ESport 4 salles ont permis de gérer cette phase finale du championnat

Groupe élite 30 matchs de disputés en présentiel

Groupe consolantes 28 matchs disputés en présentiel

Autour d'un bon moment de partage et d'un bon repas l'issue de la soirée a permis de définir le nouveau champion de Moselle pour la saison 2025-2026

Il s'agit de Rayane Laouar de Us Guerting

Voyage au Réal de Madrid pendant 3 jours tous frais compris payés par le District Mosellan de Football

2^{ème} PEJA EDISON du CAB Boulay

300€ de bon d'achat Intersport

3^{ème} Kévin Haro de UL Rombas

150€ de bon d'achat Intersport

4^{ème} Hugo Hoffman du club As Saint-Julien-Les Metz

65€ de bon d'achat Intersport

5^{ème} Sahim Cem de Us Morsbach

65€ de bon d'achat Intersport

Gestion de la phase éliminatoire E-coupe de France 2026

Le District Mosellan est également sollicité par la Ligue du Grand Est pour la gestion des phases éliminatoires et finales de la Ecoupe de France.

Un tirage au sort en direct eu lieu au sein du District Mosellan le vendredi 30 janvier 2026

32 joueurs inscrits (15 de plus que l'année précédente)

Nous définirons 8 têtes de séries réparties dans les 8 groupes

Les 2 premiers de chaque groupe qualifié pour les 8^e de finale

À l'issue des 8^e de finale les 8 gagnants participeront en IRL à la finale départementale au siège du District Mosellan au stade Saint-Symphorien

Voici les clubs participants à la phase de poules à l'E-coupe de France MOSELLE

126 matchs réalisés en phase de poules sur une période du 1 février 2026 au 26 février 2026 ont permis de sortir les 16 qualifiés pour les 1/8 de finale (8 matchs supplémentaires)

Finale départementale de la Ecoupe de France du 21 mars 2026 au sein du district mosellan de football

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, comme le veut la coutume, nos amis du district Meurthe-et-Mosellan.

Les 8 qualifiés Mosellans sont

- Roman Seker US ARGANCY
- Florian Szymanski HETTANGE GRANDE
- Kévin Haro UL ROMBAS
- Alexis Hoffman FC TREMERY
- Yann Robert SO MERLEBACH
- Rayane Laouar AS GUERTING
- Loïc Despret US BOUST
- Ricardo Teixeira Leite AS PORTO

Les 8 joueurs furent répartis en 2 poules de 4, 28 matchs en présentiel se sont disputés de 10 h à 14 heures.

À l'issue des rencontres de poules, 4 joueurs ont tiré leur épingle du jeu.

Roman Seker, Rayane Laouar, Florian Szymansky, Yann Robert

Gagnant Roman Seker US ARGANCY :400€ bon d'achat Intersport

Florian Szymansky :200€ bon d'achat Intersport

Yann Robert :50€ bon d'achat Intersport

Les 3 sont qualifiés pour la phase régionale.

Finale régionale de la E-coupe de France du 11 Avril 2026 au sein de EVA gaming de Fameck

La gestion de la phase régionale est entièrement assurée par la Ligue du Grand Est, cependant j'étais

Présent à cet événement pour soutenir nos représentants et surtout la Ligue à apprécier notre soutien sur l'événement.

Après de multitude défaillance de certains joueurs qualifiés d'autre district ; la ligue du Grand Est

Nous sollicitons la veille pour éventuellement pallier certaines non-présences.

5 joueurs ont représenté les couleurs du District Mosellan :

Roman Seker de US ARGANCY

Yann Robert DU SO Merlebach

Koch Nicolas du CA Boulay

Kévin Haro de UL Rombas

Hoffman Alexis de Tremery

Nos Mosellans ont brillé par leur performance, puisque le gagnant de cette épreuve régionale n'est autre que Roman Seker de Us Argancy, à noter également la remarquable 3e place de Yann Robert le joueur du SO Merlebach.

En conclusion,

Je tiens à adresser mes plus chaleureux remerciements au District Mosellan pour la confiance qu'il m'accorde et pour son soutien dans la mise en lumière de cette nouvelle pratique.

Je souhaite également remercier tout particulièrement, cette année, Titouan, Djibril et Igor, nos trois alternants, pour leur disponibilité, leur engagement et leur dévouement tout au long de la saison.

Enfin, je n'oublie pas de remercier notre sponsor, INTERSPORT, pour son précieux accompagnement tout au long de la saison, notamment au travers des bons d'achat qui nous ont été accordés.

8.4. Commission CTIS et FAFA par Michel SPINDLER, secrétaire

Président CDTIS : David GIULIANI Michel
 Délégué du CD : GOTTE
 Président CRTIS : Michel GENDRON Ligue

Membres Terrains : David GIULIANI, Michel GOTTE, Michel WIRIG, Meriem BARINA, Patrick KRIEG, Jean-Marie MONFORT, Sebastian WICKER, Olivier BIANCHI-
 Stéphane MEREL-BRESSY Michel SPINDLER

Membre du FAFA :

Salarié : Vincent GALLORO

Synthèse globale des travaux de la Commission des Terrains et FAFA du District Mosellan de Football qui s'est réuni 8 fois pour la période allant de septembre 2025 à juin 2026 :

1 Organisation et vie de la commission

1.1 Équipe et Secteurs : La commission de la CDTIS est présidée par David GIULIANI, assistée de Michel SPINDLER (Réfèrent FAFA) et Vincent GALLORO (Réfèrent/Secrétaire administratif). Au cours de la saison, l'équipe s'est enrichie de nouveaux membres, notamment Olivier BIANCHI puis Stéphane MEREL-BRESSY, tous deux affectés au secteur Siderurgie.

1.2 Reconnaissance interne : En octobre 2025, le Président a remis de nouveaux polos aux membres, une photo officielle a été destinée au site du District. De plus, le montant forfaitaire annuel du repas de la commission a été réévalué de 20 € à 25 €. Les activités de la commission ont par ailleurs été présentées en Comité de Direction et dont le travail a été particulièrement salué.

2 2. Gestion des dossiers FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)

2.1 Suivi des dossiers : Tout au long de la saison, la liste des dossiers en cours (préparée par Vincent GALLORO) s'est considérablement réduite grâce à l'efficacité du suivi personnalisé de chacun des membres.

2.2 Règles de déblocage : La commission a rappelé à plusieurs reprises qu'un rapport de fin de travaux est obligatoire pour déclencher le déblocage des subventions.

5.3 Des dossiers spécifiques ont fait l'objet d'un suivi régulier (Stade de la Blies, Forbach, Sarrebourg, Diebling, etc.).

6 Événements phares de fin de saison

6.1 Intervention de la Ligue : Lors de la réunion de clôture le 06 juin 2026, Michel GENDRON (Ligue) a salué l'excellent travail d'équipe dirigé par David GIULIANI pour sa première année de présidence. Il a toutefois rappelé l'exigence de rigueur technique dans la rédaction des rapports de visite (omission fréquente des détails du revêtement synthétique).

6.2 Forum Expert (26 juin) : Organisé au District, cet événement majeur a été conçu pour réunir les communes et les clubs afin de leur apporter des conseils neutres sur les projets (terrains synthétiques, subventions, éclairages- et les nouveautés pour la saison 2026-2027) en présence de grands partenaires comme Intersport ou Limonta. La fréquentation a été particulièrement importante, les réactions à cet événement ont été très positives.

2.3 Évolutions réglementaires : En juin 2026, il a été annoncé l'octroi d'une enveloppe complémentaire par la FFF et la future mise en place d'un schéma territorial. Désormais, la priorité absolue ira aux infrastructures de jeu et de sécurisation, actant la fin définitive des financements pour les club-houses.

2.4 Procédure d'instruction : Le parcours d'un dossier nécessite une demande du club sur le site de la FFF, une vérification sur le terrain par le secteur, une validation par le District (Foot 2000), puis une validation finale au niveau régional par Nathalie RAMONET.

3 Contrôle des installations et classement des terrains

3.1 Terrains synthétiques : L'accent a été mis sur la conformité des rapports d'essais *in situ* (absorption de chocs, déformation, etc.), qui doivent impérativement être réalisés par un laboratoire indépendant et transmis à la Ligue dans les 6 mois suivant la pose de la pelouse.

3.2 Volume des contrôles : Sur un total de 660 terrains, la commission devait mener un important programme de visites en 2026. La charge de travail (notamment sur le secteur de Sébastien WICKER) a nécessité une entraide globale des membres. En fin de saison (juin 2026), il restait encore 32 terrains et 12 terrains de futsal à inspecter.

3.3 Outils numériques : L'utilisation du logiciel Stadium 2 a été centrale pour la saisie des rapports et l'envoi de photos converties en PDF, bien que le Président ait regretté le manque de visibilité globale sur les rapports une fois saisis par les délégués.

4 Futsal et Contrôle des Gymnases

4.1 Une attention particulière a été portée sur l'AOP (Autorisation d'ouverture au public) ou le procès-verbal de sécurité indiquant la capacité d'accueil des gymnases.

4.2 La commission Futsal a reçu pour consigne stricte de ne programmer aucune compétition dans des salles non classées. Pour les classements de Futsal (niveaux T1 à T5), la prise de photographies est obligatoire.

5 Suivi des éclairages

5.1 Procédure de subvention : Avant tout contrôle de l'éclairage par la CDTIS pour une demande de subvention, la mairie doit préalablement soumettre son étude d'éclairage au District, qui la transmet à la Ligue pour avis.

5.2 Équipement : Pour faciliter les tests d'éclairage sur le terrain, Emmanuel SALING a fourni à la commission 3 luxmètres en décembre 2025 et 3 supplémentaires en juin 2026, permettant d'équiper intégralement les membres de la commission.

Modifications apportées à la réglementation du DMF

CHAMPIONNATS MOSELLE JEUNES FÉMININES

Origine : Commission féminine

Exposé des motifs :

- . Donner la possibilité à la Commission féminine de constituer un niveau unique en fonction du nombre d'équipes engagées.
- . Préciser les restrictions de participation en équipe inférieure.
- . Ajouter un critère (mini-championnat) pour départager les équipes à égalité de rang en cas de montée exceptionnelle.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2026-2027

ARTICLE 1

TITRE

1.1. Organisation

Le District Mosellan de Football (DMF) organise chaque saison les championnats départementaux destinés aux équipes des catégories de jeunes féminines, évoluant à 8 ou à 11, des clubs relevant de sa compétence.

1.2. Dénomination et réglementation applicable

Les championnats sont dénommés :

- MOSELLE U18F à 11 ;
- MOSELLE U18F à 8 ;
- MOSELLE U16F à 11 ;
- MOSELLE U16F à 8 ;
- MOSELLE U13F à 8.

Ils sont régis par le présent règlement ainsi que par les Règlements Sportifs des Compétitions du DMF.

1.3. Organisation en deux niveaux et deux phases

Les championnats comprennent deux niveaux :

- D1F — Départementale 1 Féminine ;
- D2F — Départementale 2 Féminine.

Ils se déroulent en deux phases :

- une phase d'automne ;
- une phase de printemps.

La phase d'automne prend fin le mercredi précédant la date officielle de la trêve hivernale fixée par le Comité de Direction.

Si le nombre d'équipes renouvelant leur engagement d'une saison à l'autre n'est pas suffisant, la Commission Féminine peut constituer un niveau unique composé de groupes à caractère géographique pour la phase d'automne. La phase de printemps est alors organisée en deux niveaux, D1F et D2F, en fonction des résultats obtenus lors de la phase d'automne.

1.4. Lois du jeu

Les lois du jeu applicables sont celles de l'IFAB (International Football Association Board) avec les particularités du DMF.

Toutefois, pour l'ensemble des rencontres, le remplacement permanent de toutes les joueuses est autorisé au cours de la partie, dans la limite :

- de 12 joueuses composant une équipe à 8 ;
- de 14 joueuses composant une équipe à 11,

conformément à l'article 10.1 du chapitre 3 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF.

1.5. Textes réglementaires applicables

Les règlements de la FFF et de la LGEF sont applicables aux championnats MOSELLE Jeunes Féminines, sauf lorsqu'ils sont complétés par des dispositions spécifiques prévues par le présent règlement ou par les Règlements Sportifs des Compétitions du DMF.

Ces dispositions spécifiques ne peuvent en aucun cas être contraires aux règlements de la FFF et de la LGEF, qui demeurent prioritaires.

ARTICLE 5

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET QUALIFICATION

5.1. Licences et catégories autorisées

Pour participer aux compétitions, les joueuses doivent être régulièrement qualifiées conformément aux règlements en vigueur de la FFF, de la LGEF et du DMF.

Sont autorisées à participer :

MOSELLE U18F à 8 ou à 11 :

- licenciées U18F ;
- licenciées U17F ;
- licenciées U16F.

MOSELLE U16F à 8 ou à 11 :

- licenciées U16F ;
- licenciées U15F ;
- licenciées U14F.

MOSELLE U13F à 8 :

- licenciées U13F ;
- licenciées U12F ;
- licenciées U11F.
-

5.2. Qualification

Les dispositions du chapitre 2 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF sont applicables à toutes les questions relatives à la qualification des joueuses.

5.3. Restrictions de participation en équipe inférieure

L'article 167 des Règlements Généraux de la FFF, sa circulaire ainsi que l'article 3.4 du chapitre 4 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF régissent les restrictions de participation des licenciées dans les équipes inférieures.

Dans une même catégorie, une équipe à 8 est considérée comme une équipe inférieure à une équipe à 11.

5.3.1. Une joueuse ne peut participer à une rencontre officielle d'une équipe inférieure si elle est entrée en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club, lorsque cette équipe supérieure ne dispute pas de match officiel le même jour ou dans les 24 heures précédant ou suivant.

5.3.2. Ne peuvent participer à une rencontre officielle d'une équipe inférieure les joueuses d'une équipe supérieure ayant participé à l'avant-dernière ou à la dernière rencontre des matchs aller ou retour d'un championnat de la LGEF, ou de la phase d'automne ou de printemps d'un championnat du DMF.

5.3.3. À partir du cinquième match disputé lors de chaque phase, une équipe inférieure ne peut aligner plus de trois joueuses ayant effectivement participé à plus de trois rencontres officielles avec l'ensemble des équipes supérieures du club engagées :

- lors de la phase aller ou retour d'un championnat de la LGEF ;
- ou lors de la phase d'automne ou de printemps d'un championnat du DMF.

5.4. Match à rejouer

Les matchs à rejouer sont régis par l'article 120 des Règlements Généraux de la FFF.

Seules les joueuses qualifiées à la date de la première rencontre et à la date du match à rejouer peuvent participer à celui-ci.

ARTICLE 8

MONTÉES

8.1. Principe

La montée d'une équipe dans la division supérieure constitue l'application d'une règle sportive et automatique.

8.2. Règle générale

À l'issue de la phase d'automne :

- l'équipe classée **première de son groupe de D2F** accède au niveau supérieur.

À l'issue de la phase de printemps :

- l'équipe classée **première de son groupe de D1F et de D2F** accède au niveau supérieur, dans la limite du nombre de montées autorisées.

8.3. Égalité de rang

En cas d'égalité de rang au classement d'un groupe, la priorité pour l'accession est donnée à une équipe 1 par rapport à une équipe 2, et ainsi de suite.

8.4. Limitation liée aux équipes d'un même club

Si, par le jeu normal des montées et descentes, une équipe 2 acquiert le droit d'accéder à un niveau dans lequel figure déjà l'équipe 1 de son club, elle ne peut accéder à ce niveau.

L'équipe classée immédiatement derrière elle obtient alors le droit d'accession à sa place.

8.5. Renonciation à l'accession

Lorsqu'une équipe ne souhaite pas exercer son droit à l'accession au niveau supérieur, son club doit en informer le Service Compétitions du DMF dans un délai de **7 jours à compter du lendemain de la publication du tableau des montées et descentes**.

La demande doit être transmise par courrier électronique envoyé depuis l'adresse officielle du club ;

L'équipe est alors maintenue dans la division où elle a acquis son droit à l'accession et remplacée par l'équipe qui la suit immédiatement au classement, sans pouvoir dépasser la **3e place** d'un même groupe.

Le club de l'équipe appelée à remplacer l'équipe ~~renonçante~~ est informé de cette accession par le Service Compétitions du DMF. Il dispose alors d'un délai de **7 jours** pour renoncer à son tour. À défaut de renonciation dans les formes et délais prévus, le club est tenu de participer à l'épreuve correspondant à son nouveau niveau.

Le non-respect des délais prescrits entraîne l'application de l'amende prévue au Statut Financier. Si aucune des équipes classées de la 2e à la 3e place d'un groupe ne souhaite bénéficier du droit à l'accession, il est fait appel aux équipes classées de la 2e à la 3e place des autres groupes.

8.6. Montées exceptionnelles

Le cas échéant, au moins **15 jours avant le début de chaque phase**, un organigramme prévoyant les différents cas de montées exceptionnelles est établi par la Commission Féminine et validé par le Comité de Direction.

Cet organigramme est porté à la connaissance des clubs par voie officielle.

En cas de montées exceptionnelles, les équipes classées à une même place dans des groupes différents sont départagées selon les critères suivants :

1. priorité à une équipe 1 par rapport à une équipe 2 ;
2. **mini championnat**

3. priorité au club ayant engagé au minimum une équipe féminine à 8 ou à 11 (U18F, U16F ou U13F) ainsi qu'une équipe féminine de football animation (U10F ou U8F), ayant honoré tous les matchs de championnat de l'équipe à 8 ou à 11 et participé à l'ensemble des plateaux prévus pour l'équipe de football animation lors de chaque phase ;
4. classement du club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente. Pour les clubs ne figurant pas dans ce classement, une simulation est réalisée afin de déterminer leur rang ;
5. équipe ayant évolué pendant le plus grand nombre de saisons consécutives, au cours des dix dernières saisons, au niveau considéré ou à un niveau supérieur ;
6. numéro d'affiliation FFF le plus ancien.

COUPES DE MOSELLE Féminines

Origine : Commission féminine

Exposé des motifs :

. Redéfinir les conditions d'engagement des équipes dans les différentes coupes de MOSELLE en fonction de l'évolution des compétitions décidée par la LGEF.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : **favorable**

Date d'effet : saison 2026-2027

ENGAGEMENTS

Article 4

Conditions d'engagement

Toutes les équipes mosellanes participant à l'un des Championnats MOSELLE Séniors Féminines, aux Championnats MOSELLE Jeunes Féminines, ainsi que les équipes mosellanes R2F Centre Ouest – niveau 2 des Championnats Séniors Féminines LGEF, sont automatiquement engagées dans la Coupe correspondant à leur catégorie sous réserve qu'elles n'accèdent pas au niveau « Élite » à l'issue de la phase 2.

L'engagement est gratuit.

Les équipes U13F participant au Festival Foot U13F et éliminées à l'issue du premier tour de cette compétition sont automatiquement engagées en Coupe de MOSELLE U13 Féminine.

Un club qui ne souhaite pas participer à cette épreuve doit en informer le Service Compétitions du DMF, par courriel à l'adresse competitions@moselle.fff.fr, au moment de l'engagement de son équipe au Festival Foot U13F.

CHAMPIONNATS MOSELLE SENIORS

Trophée Champion de Moselle

Origine : Comité de direction

Exposé des motifs :

. Adapter le règlement du DMF aux exigences de la LGEF concernant les obligations en matière d'installations sportives.

. Avec la décision de retourner au Championnat Moselle D4 en matchs « aller-retour », définir les conditions d'accession du D4 au D3.

. Prévoir les conditions de participation en cas de report de la finale du Trophée Champion de MOSELLE sur la saison suivante.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : **favorable**

Date d'effet : saison 2026-2027

Article 1 – Dispositions générales

1.1. Organisation

Le District Mosellan de Football (DMF) organise chaque saison les championnats départementaux « MOSELLE Seniors » réservés aux équipes seniors des clubs relevant de sa compétence.

1.2. Textes applicables

Les championnats « MOSELLE Seniors » sont régis par :

- le présent règlement ;
- les Règlements Sportifs des Compétitions du District Mosellan de Football ;
- les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (FFF) ;
- les règlements de la Ligue Grand Est de Football (LGEF).

Les dispositions du présent règlement complètent les règlements de la FFF et de la LGEF sans pouvoir leur être contraires. En cas de contradiction, les règlements fédéraux et régionaux prévalent.

1.3. Répartition des équipes

Les équipes sont réparties dans les différents niveaux en fonction des résultats sportifs de la saison précédente et conformément aux dispositions du présent règlement.

Les clubs nouvellement affiliés à la FFF débutent obligatoirement au dernier niveau des compétitions organisées par le DMF.

1.4. Lois du jeu

Les rencontres sont disputées conformément aux Lois du Jeu édictées par l'International Football Association Board (IFAB) **avec les particularités du DMF**

Par dérogation, le remplacement permanent de tous les joueurs inscrits sur la feuille de match est autorisé dans la limite des quatorze (14) joueurs composant l'équipe.

1.5. Installations sportives

1.5.1. Dispositions communes : conformité des installations

Les terrains et installations sportives utilisés dans le cadre des compétitions organisées par le District doivent être conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux prescriptions du **Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF** et du **Référentiel de la sécurité des rencontres de la FFF**.

L'installation sportive principale déclarée par le club lors de son engagement en début de saison doit répondre, pendant toute la durée de la compétition, aux exigences de classement et, le cas échéant, de classement de l'éclairage correspondant au niveau de compétition concerné.

Lorsque le classement ou le classement de l'éclairage de l'installation sportive principale arrive à échéance en cours de saison, le club peut continuer à y organiser ses rencontres jusqu'au terme de la saison sportive en cours, sous réserve :

- qu'une demande de confirmation ou de renouvellement du classement ait été régulièrement déposée auprès de l'autorité compétente ;
- qu'aucune non-conformité majeure n'ait été constatée et portée à la connaissance du club.

1.5.2. Dispositions particulières

1.5.2.1. Installations requises en Championnat Départemental 1

Par dérogation aux dispositions du **Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF**, les clubs engagés dans les compétitions départementales doivent disposer d'une installation sportive répondant aux exigences minimales fixées par le présent règlement.

Pour participer au **Championnat Départemental 1 (D1)**, le club doit disposer d'une installation sportive classée **T5 au minimum par la FFF**.

Le classement requis doit être obtenu et maintenu conformément aux dispositions réglementaires applicables.

1.5.2.2. Dérogation accordée aux clubs accédant en D1

Lorsqu'un club accède au Championnat Départemental 1 et que son installation sportive ne répond pas, à la date de l'accession, aux exigences de classement prévues à l'article 1.5.2.1., une dérogation d'une saison sportive peut être accordée afin de permettre la mise en conformité de ladite installation.

Cette dérogation est accordée par le **Comité de Direction du DMF**, après avis de la **Commission des Terrains et Installations Sportives (CTIS)** du DMF.

À titre exceptionnel, le Comité de Direction du DMF peut, après avis de la CTIS du DMF, proroger la durée de cette dérogation.

La dérogation ne dispense pas le club de l'obligation d'engager les démarches et travaux nécessaires à la mise en conformité de son installation sportive.

1.5.2.3. Travaux de mise en conformité

Tout club accédant au Championnat Départemental 1 et soumis à une obligation de mise en conformité de son installation sportive doit anticiper les démarches nécessaires à la réalisation des travaux requis.

Les dispositions nécessaires à la mise en conformité doivent être arrêtées et engagées dès que l'accession du club est acquise et, en tout état de cause, dans les meilleurs délais.

Lorsque la mise en conformité implique la réhabilitation totale ou partielle d'une installation sportive existante, le club ou le propriétaire de l'installation doit faire réaliser, préalablement au commencement des travaux, une étude permettant de vérifier la conformité du projet aux exigences réglementaires applicables.

Cette étude doit être transmise, pour avis préalable, à la **Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS)**.

Aucun commencement de travaux de réhabilitation ne peut intervenir avant la transmission de cette étude à la CRTIS, lorsque celle-ci est requise par les dispositions du présent article.

Le non-respect des dispositions du présent article peut entraîner le refus ou le retrait de la dérogation accordée au club.

...

Article 10 – Montées

10.1. Interdictions d'accession

Une équipe ne peut accéder à la division supérieure lorsqu'elle ne respecte pas les conditions prévues par le règlement du Challenge de la Sportivité.

Elle est notamment interdite d'accession lorsque :

- le total des pénalités qui lui est attribué dans le cadre de ce règlement est supérieur à cent (100) points ;

- un joueur, un dirigeant ou un éducateur appartenant à l'équipe est sanctionné d'une suspension ferme d'une durée égale ou supérieure à un (1) an.

10.2. Conditions générales d'accession

L'accession d'une équipe à la division supérieure constitue l'application du classement sportif établi à l'issue du championnat.

Toutefois, l'accession n'est acquise que si le club respecte, pour le niveau concerné, les obligations réglementaires applicables, notamment :

- le règlement régional des terrains ;
- le Statut Mosellan des Jeunes ;
- le Statut Mosellan de l'Arbitrage.

Les seules dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation sont celles relatives au règlement régional des terrains, sur décision du Comité de Direction du District Mosellan de Football.

10.3. Principe de l'accession

L'équipe classée première de son groupe accède à la division supérieure lorsqu'elle satisfait aux conditions prévues aux articles 10.1 et 10.2.

Lorsque cette équipe ne peut accéder, il est fait appel successivement aux équipes classées derrière elle, jusqu'à la quatrième place incluse.

10.4. Détermination des équipes appelées à monter

Lorsque plusieurs équipes classées au même rang dans des groupes différents doivent être départagées, les critères suivants sont appliqués :

1. une équipe ne peut être retenue que si elle est effectivement classée au rang concerné ;
2. une équipe ne respectant pas les obligations du Statut Mosellan de l'Arbitrage ou du Statut Mosellan des Jeunes ne peut être retenue ;
3. une équipe première est prioritaire sur une équipe réserve, elle-même prioritaire sur une équipe trois, et ainsi de suite ;
4. en cas d'égalité, un classement est établi sous la forme d'un mini-championnat entre les équipes concernées, en tenant compte des résultats obtenus contre les cinq meilleures équipes de leur groupe sur l'ensemble de la saison ;
5. en cas de nouvelle égalité, le classement du club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes du DMF de la saison précédente est pris en compte ;
6. pour les clubs ne figurant pas dans ce classement, une simulation est réalisée afin de déterminer leur position ;
7. en cas d'égalité au Challenge du Meilleur Club de Jeunes, priorité est donnée à l'équipe ayant évolué le plus grand nombre de saisons consécutives, au cours des dix dernières saisons, au niveau concerné ou à un niveau supérieur ;
8. en dernier ressort, priorité est donnée au club dont le numéro d'affiliation FFF est le plus ancien.

Les équipes classées au-delà de la quatrième place ne peuvent bénéficier d'une accession.

10.5. Accessions du Départemental 1 vers le Régional 3

10.5.1. Accédants

Au titre du District Mosellan de Football, les équipes classées premières des quatre groupes de Départemental 1 ainsi que les deux meilleures équipes classées deuxièmes accèdent au championnat de Régional 3 de la Ligue Grand Est de Football, sous réserve de satisfaire aux obligations réglementaires.

Sont considérées comme en règle les équipes respectant notamment les obligations du Statut Mosellan des Jeunes et du Statut Mosellan de l'Arbitrage.

10.5.2. Détermination des meilleures deuxièmes

Les quatre équipes classées deuxièmes sont départagées selon les modalités suivantes :

1. une équipe première est prioritaire sur une équipe réserve, elle-même prioritaire sur une équipe trois ;
2. un mini-championnat est établi en tenant compte des résultats obtenus contre les cinq meilleures équipes de chaque groupe, y compris l'équipe directement qualifiée pour la Régional 3 ;
3. en cas d'égalité, l'équipe la mieux classée au Challenge de la Sportivité de la saison concernée accède.

10.6. Accessions du Département 3 vers le Département 2

Les équipes classées premières des douze groupes de Département 3 ainsi que les quatre meilleures équipes classées deuxièmes accèdent au Département 2, sous réserve de satisfaire aux obligations réglementaires.

La détermination des quatre meilleures deuxièmes est effectuée selon les mêmes principes :

- priorité aux équipes premières, puis réserves et équipes suivantes ;
- établissement d'un mini-championnat basé sur les résultats obtenus contre les cinq meilleures équipes de chaque groupe ;
- prise en compte du Challenge de la Sportivité en cas d'égalité ;
- recours au numéro d'affiliation FFF le plus ancien en dernier critère.

10.7. Accessions du Département 4 vers le Département 3

10.7.1. L'équipe première au classement de chacun des 12 groupes de D4 ainsi que les meilleures équipes deuxièmes ou suivantes au classement accèdent au Championnat MOSELLE Seniors D3 à condition d'être en règle.

Sont considérées comme étant en règle, les équipes qui répondent aux obligations du Statut Mosellan des jeunes et au Statut Mosellan de l'Arbitrage.

10.7.2. Détermination des meilleures deuxièmes pour l'accession en D2

10.7.2.1. Une équipe 1 monte prioritairement par rapport à une équipe 2, elle-même prioritaire par rapport à une équipe 3 et ainsi de suite.

10.7.2.2. Les conditions de l'alinéa précédent réunies, afin de départager les meilleures deuxièmes de D4 et de déterminer les accédants de D4 en D3, est établi, pour chacun des groupes, le classement d'un mini-championnat ayant opposé, sur l'ensemble de la saison, les cinq autres équipes les mieux classées y compris l'équipe accédant directement en D3.

Les accédants supplémentaires seront les équipes ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de cette procédure.

10.7.2.3. En cas d'égalité à ce classement, les équipes sont départagées par leur classement au Challenge de la Sportivité de la saison.

10.7.2.4. En cas d'égalité à ce classement, l'équipe considérée la mieux classée est celle du club dont le numéro d'affiliation à la FFF est le plus ancien.

10.8. Renonciation à l'accession

Lorsqu'un club renonce au droit d'accession acquis sportivement, il doit en informer le service Compétitions du DMF dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la publication officielle des accédants.

La demande doit être transmise :

- par courrier électronique envoyé depuis la boîte officielle du club ;
- ou par courrier recommandé portant l'en-tête du club.

L'équipe concernée est maintenue dans sa division.

Son remplacement est proposé à l'équipe suivante du classement remplissant les conditions réglementaires.

Le club appelé à bénéficier du repêchage dispose également d'un délai de sept (7) jours pour renoncer.

Tout non-respect des délais entraîne l'application de l'amende prévue au Statut Financier du DMF.

10.9. Montées exceptionnelles

Les accessions exceptionnelles nécessaires pour compléter les effectifs des divisions sont attribuées selon les critères suivants :

1. seule une équipe effectivement classée au rang concerné peut être retenue ;
2. les équipes ne respectant pas les obligations réglementaires d'arbitrage ou de jeunes sont exclues ;
3. priorité aux équipes premières, puis réserves et équipes suivantes ;
4. établissement d'un mini-championnat entre les équipes concernées ;
5. prise en compte du classement au Challenge du Meilleur Club de Jeunes ;
6. prise en compte de l'ancienneté sportive au niveau concerné ou supérieur sur les dix dernières saisons ;
7. prise en compte du numéro d'affiliation FFF le plus ancien.

Si le nombre d'équipes nécessaires n'est pas atteint, il est fait appel aux équipes classées au rang immédiatement inférieur.

Les équipes classées au-delà de la quatrième place ne peuvent accéder.

TROPHÉE « CHAMPION DE MOSELLE »

Article 6 – Qualifications

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés conformément aux règlements de la FFF, de la LGEF et du DMF.

Les restrictions relatives à la participation des joueurs licenciés des équipes inférieures sont régies notamment par l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF, par sa circulaire d'application ainsi que par l'article 3.4 du chapitre 3 – Règlements Sportifs des Compétitions du DMF.

En cas de report de la finale sur la saison suivante, sont autorisés à participer les joueurs qualifiés le jour de la rencontre.

CHAMPIONNATS « MOSELLE U13 »

Origine : Commission U13

Exposé des motifs :

. Préciser les obligations des dates pour deux dernières journées des Championnats MOSELLE U13 de la phase de printemps.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : **favorable**

Date d'effet : saison 2026-2027

ARTICLE 9 — JOURS ET HORAIRES DES RENCONTRES

9.1. Les rencontres sont fixées au **samedi à 15 h 15**. Elles sont prioritaires sur les autres compétitions susceptibles d'être programmées le samedi, notamment les championnats « MOSELLE Jeunes », Loisirs-Vétérans et « Championnats MOSELLE Seniors ».

9.2. Pendant la période hivernale, du 1er novembre au dernier jour de février, les rencontres sont fixées à **14 h 30**.

9.3. À titre exceptionnel, une dérogation concernant le jour ou l'horaire peut être accordée.

L'accord des deux clubs concernés doit être transmis au Service Compétitions du DMF au plus tard sept jours avant la date prévue au calendrier, via ~~Footclubs~~.

À défaut, l'amende prévue par le Statut Financier du DMF pourra être appliquée.

9.4. Les deux journées de la phase de printemps doivent se jouer le jour prévu par le calendrier général des Championnats MOSELLE U13. Toutefois, elles peuvent se jouer avant la date programmée. En aucun cas après la date initiale.

RÈGLEMENT DU FESTIVAL U13 DES RÉSERVES

Origine : Commission U13

Exposé des motifs :

- . Déterminer les restrictions de participation à la finale départementale.
- . Prendre en compte les résultats des défis dans le décompte des points pour établir le classement du premier tour.
- . Préciser les critères de qualification pour le deuxième tour.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2026-2027

ARTICLE 5 — CONDITIONS DE PARTICIPATION ET QUALIFICATION

5.1. Sont autorisés à participer au Festival U13 des Réserves :

- les licenciés U13 ;
- les licenciés U12 ;
- au maximum trois licenciés U11 surclassés ;
- les licenciées U14F, conformément à l'article 153 des Règlements Généraux de la FFF.
-

5.2 — Premier tour

Lors des rencontres du premier tour, seuls **deux joueurs** ayant participé au Festival U13 FFF ou ayant évolué avec une équipe supérieure ayant participé au Festival U13 des Réserves peuvent participer avec une équipe inférieure.

5.3 — Deuxième tour

Lors des rencontres du deuxième tour, aucun joueur ayant participé à **plus de quatre rencontres de championnat**, avec l'ensemble des équipes supérieures, depuis le début de la saison, ne peut participer avec l'équipe inférieure.

5.4 — Finale départementale

Lors la finale départementale, aucun joueur ayant participé à plus de dix rencontres de championnat, avec l'ensemble des équipes supérieures, depuis le début de la saison, ne peut participer avec l'équipe inférieure.

5.5. Indépendamment des dispositions précédentes, aucun joueur ayant effectivement participé aux **deux dernières rencontres de championnat** avec l'une des équipes supérieures ne peut participer avec l'équipe inférieure.

5.6. Pour toute question relative à la qualification des joueurs, les dispositions du chapitre 2 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF sont applicables.

5.7. La participation des équipes constituées en entente est régie par l'article 3 du Statut Mosellan des Jeunes.

...

ARTICLE 6 — SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

6.1 — Premier tour

Le classement est établi par addition des points obtenus selon le barème suivant :

Match gagné : 3 points

Match nul défi gagné : 2 points

Match nul défi perdu : 1 point

Match perdu : 0 point

Match perdu par pénalité : 0 point

Match perdu par forfait : -1 point

Des points supplémentaires sont attribués en fonction du classement obtenu aux défis :

1^{er} : 4 points

2^e : 3 points

3^e : 2 points

4^e : 1 point

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci sont départagées en fonction des résultats obtenus lors des ateliers techniques.

6.2. À l'issue du premier tour, l'équipe classée première de chaque groupe est qualifiée pour le deuxième tour.

Si le nombre de qualifiés nécessaires l'exige, les meilleurs deuxièmes peuvent également être qualifiés.

Les meilleurs deuxièmes sont déterminés en fonction des résultats obtenus lors des ateliers techniques.

6.3 — Deuxième tour

Le deuxième tour est organisé selon la même formule que celle retenue pour le premier tour.

6.4 — Demi-finales

La Commission U13 peut organiser des demi-finales lorsque le nombre d'équipes qualifiées le permet.

6.5 — Finale départementale

La finale départementale se déroule dans le stade désigné par le Comité de Direction du DMF, sur proposition de la Commission U13.

Règlements Sportifs des Compétitions du DMF

Origine : Commission FFF

Exposé des motifs :

. Définir la réglementation du DMF concernant l'usage de la caméra individuelle de l'arbitre.

. Ajouter des précisions sur la demande dérogation de date et d'horaire d'une rencontre.

. Réécriture de l'article sur la restriction de participation aux dernières journées des championnats MOSELLE.

. Préciser les conditions d'engagement des équipes en entente pour la phase de printemps.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : **favorable**

Date d'effet : saison 2026-2027

CHAPITRE 1

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS DU DISTRICT MOSELLAN DE FOOTBALL

...

5.4. Caméra individuelle de l'arbitre

5.4.1. Principe

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences et les incivilités, ainsi que de la protection de l'intégrité physique et morale des personnes, notamment des officiels, le DMF peut mettre en place un dispositif de « Caméra individuelle » porté par l'arbitre central à l'occasion de certaines rencontres présentant des risques en matière de sécurité.

Le recours à ce dispositif est facultatif et n'a pas vocation à être systématique.

5.4.2. Rencontres concernées

Le dispositif peut être mis en place lorsqu'une rencontre est identifiée par le DMF comme présentant des risques particuliers en matière de sécurité, notamment au regard :

- de précédents incidents ayant concerné l'une ou l'autre des équipes ;
- de tensions ou de rivalités connues entre les équipes ou leurs supporters ;
- de comportements constatés lors de rencontres précédentes ;
- des éléments portés à la connaissance du DMF ou des commissions compétentes ;
- du ressenti communiqué par les arbitres ;
- de tout autre élément de contexte nécessitant la mise en place de mesures de sécurité complémentaires.

Le recours à la caméra individuelle peut notamment être décidé lorsque les dispositifs de sécurité préexistants, tels que la désignation d'un délégué ou le recours aux forces de l'ordre, sont considérés comme insuffisants.

La décision de mettre en œuvre le dispositif est prise en amont de la rencontre par l'organe compétent du DMF et actée par une décision ou un procès-verbal.

5.4.3. Conditions d'utilisation

La caméra individuelle est portée par l'arbitre central au moyen du matériel mis à disposition par le DMF conformément aux prescriptions de la FFF.

La caméra est installée de manière visible et comporte une mémoire tampon de trente secondes. Elle ne constitue pas un dispositif d'enregistrement permanent.

En cas d'acte de violence, de menace ou de risque imminent d'un tel acte, l'arbitre central peut activer l'enregistrement.

L'enregistrement comprend alors les trente secondes précédant l'activation ainsi que la période comprise entre l'activation et son arrêt par l'arbitre.

L'activation de la caméra est signalée par un voyant lumineux.

L'utilisation de la caméra est limitée aux zones et situations prévues par l'Annexe 12 des Règlements Généraux de la FFF, à savoir notamment le terrain, les accès au terrain, les zones de déplacement de l'arbitre central et, le cas échéant, le vestiaire de l'arbitre central.

5.4.4. Information des personnes

Les personnes présentes lors de l'utilisation du dispositif sont informées de son existence et de sa finalité conformément aux dispositions de l'Annexe 12 des Règlements Généraux de la FFF et de la Circulaire FFF relative à la caméra individuelle.

Avant le début de la rencontre concernée, l'arbitre central, ou toute personne désignée à cet effet, informe oralement les personnes concernées du recours au dispositif.

5.4.5. Utilisation des enregistrements

Les enregistrements sont réalisés exclusivement à des fins de prévention et de lutte contre les violences et les incivilités et de protection des personnes, notamment des officiels.

En cas d'incident, les enregistrements peuvent être utilisés dans le cadre d'une procédure devant la Commission de Discipline du DMF, dans les conditions prévues par l'Annexe 12 des Règlements Généraux de la FFF.

Aucune autre utilisation des enregistrements n'est autorisée.

Les enregistrements sont traités, conservés, transmis et supprimés dans les conditions prévues par l'Annexe 12 des Règlements Généraux de la FFF, la Circulaire FFF « Caméra individuelle » et l'Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD) cadre annexée à cette circulaire.

5.4.6. Gestion du matériel et des enregistrements

Le DMF désigne un ou plusieurs référents « Caméra individuelle » chargés notamment de la gestion, de la remise et de la récupération du matériel ainsi que, le cas échéant, du téléchargement et de la gestion des enregistrements sur la plateforme sécurisée prévue par la FFF.

L'arbitre central restitue le matériel à l'issue de la rencontre au référent « Caméra individuelle » ou, le cas échéant, au délégué désigné pour la rencontre.

5.4.7. Protection des données personnelles

Le dispositif constitue un traitement de données à caractère personnel dont le DMF est responsable, dans les conditions prévues par l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF.

Le DMF met en œuvre ce traitement dans le respect du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, de l'Annexe 12 des Règlements Généraux de la FFF, de la Circulaire FFF « Caméra individuelle » et de l'AIPD cadre correspondante.

Les droits des personnes concernées sont exercés dans les conditions prévues par ces dispositions.

5.4.8. Dispositions applicables

Le recours à la caméra individuelle dans les compétitions du DMF est soumis aux dispositions de l'article 136 et de l'Annexe 12 des Règlements Généraux de la FFF ainsi qu'à la Circulaire FFF « Caméra individuelle » et à l'AIPD cadre correspondante.

En cas de contradiction entre le présent article et les dispositions fédérales ces dernières s'appliquent.

...

7.5. Dérogations

Les clubs peuvent adresser via ~~Footclubs~~ une demande de dérogation portant sur la date ou l'horaire d'une rencontre au Service Compétitions du DMF à l'adresse competitions@moselle.fff.fr.

Toute demande formulée moins de **7 jours avant la rencontre** entraîne l'application de l'amende prévue au Statut financier du DMF.

Un club recevant qui souhaite faire jouer son équipe seniors 2, 3 ou suivante le dimanche matin doit adresser sa demande au DMF via ~~Footclubs~~, avec copie au club adverse, au moins **7 jours avant la rencontre**.

Dans ce cas, la demande est automatiquement acceptée.

Après expiration du délai réglementaire, les clubs doivent rechercher un accord par courrier électronique en utilisant leur adresse officielle.

Toute modification de date ou d'horaire doit être homologuée par le Service Compétitions du DMF.

Pour les déplacements particulièrement éloignés, les instances peuvent, à titre exceptionnel, modifier l'horaire d'une rencontre sur demande motivée adressée via ~~Footclubs~~ au moins **7 jours avant la rencontre**.

La demande doit être accompagnée de l'accord écrit du club recevant.

Le refus d'une demande dérogation de date et d'horaire doit être justifiée.

Si elle ne l'est pas, le Comité de Direction peut passer outre et fixer la date et l'horaire de la rencontre.

..

CHAPITRE 4

...

Article 3 — Restrictions collectives

3.1. Nombre minimum de joueurs

3.1.1. Football à 11

Une rencontre de football à 11 ne peut ni débiter ni se poursuivre lorsqu'une équipe compte moins de huit joueurs.

3.1.2. Équipe incomplète

Toute équipe qui se présente au coup d'envoi avec moins de huit joueurs est déclarée **forfait**.

Si, en cours de rencontre, une équipe est réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée **battue par pénalité**.

Cette décision entraîne le retrait d'un point au classement.

3.2. Nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation »

3.2.1. Catégories U19 et supérieures

Dans toutes les compétitions officielles des catégories **U19 et supérieures**, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six, dont **deux au maximum** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.

3.2.2. Pratiques à effectif réduit

Pour les pratiques à effectif réduit des catégories **U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont **deux au maximum** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.

3.2.3. Catégories U12 à U18

Dans toutes les compétitions officielles de la LGEF et du DMF des catégories U12 à U18, qu'il s'agisse de football à 11 ou de pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à **quatre**, dont **un au maximum** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.

3.2.4. Modification du nombre de joueurs mutés

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » autorisés à participer paut être diminué ou augmenté dans les conditions prévues par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et par l'article 164 des Règlements Généraux de la FFF.

Quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé au club, le nombre de joueurs ayant changé de club **hors période normale** pouvant être inscrits sur la feuille de match demeure inchangé.

3.2.5. Équipe première amateur

L'équipe première amateur d'un club est celle qui participe, dans la catégorie d'âge la plus élevée, à une compétition organisée par la FFF, la LGEF ou le DMF.

3.3. Nombre de joueurs étrangers

Dans l'ensemble des compétitions organisées par le DMF, les clubs peuvent inscrire sur la feuille de match un **nombre illimité de joueurs étrangers**.

3.4. Restrictions de participation en équipe inférieure

3.4.1. Principe

Lorsqu'un club engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation des joueurs ou joueuses ayant disputé des rencontres de compétition officielle avec une équipe supérieure du même club est soumise aux restrictions prévues par le présent article.

3.4.2. Dernière rencontre de l'équipe supérieure

Un joueur ou une joueuse qui est entré(e) en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club ne peut participer à une rencontre officielle de l'équipe inférieure lorsque l'équipe supérieure ne dispute pas elle-même de rencontre officielle le même jour ou le lendemain.

3.4.3. Dernières rencontres des matchs retour

En outre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de match, ni prendre part à une rencontre officielle avec une équipe inférieure, les joueurs ou joueuses ayant participé à l'avant-dernière ou à la dernière rencontre de championnat retour disputée par l'une des équipes supérieures du même club.

Cette interdiction s'applique dès que le joueur ou la joueuse est entré(e) en jeu au cours de l'une de ces rencontres quelle que soit la durée de participation.

Par « équipes supérieures », il convient d'entendre les équipes du même club évoluant dans un niveau supérieur à celui de l'équipe concernée.

3.4.4. Cinq dernières journées

Au cours des **cinq dernières rencontres** d'un Championnat du DMF, une équipe inférieure ne peut faire entrer en jeu plus de **trois joueurs** ayant effectivement participé, au cours de la saison, à tout ou partie de plus de **dix rencontres de compétitions officielles** avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

3.4.5. Joueurs et joueuses en surclassement

La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation aux compétitions de leur propre catégorie d'âge.

Ils restent soumis aux règles applicables à leur catégorie d'âge d'appartenance.

ANNEXE

L'ÉQUIPE EN ENTENTE

Article 1 — Dispositions communes**1.1. Principe**

Le District Mosellan de Football (DMF) autorise ses clubs à constituer des **équipes en entente**. L'entente permet à plusieurs clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire évoluer ensemble dans les compétitions organisées par le DMF.

Les clubs constituant l'entente peuvent être affiliés au DMF ou appartenir à des districts limitrophes.

1.2. Durée

L'entente est constituée pour une durée d'une **saison sportive**.

Elle peut être renouvelée pour la saison suivante.

/

1.3. Qualification des joueurs

Les joueurs participant à une équipe en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance.

Leur licence reste établie au nom de leur club d'origine.

1.4. Limitation

Un même club ne peut constituer qu'une **seule équipe en entente par catégorie**.

1.5. Engagement des équipes des clubs constituants

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas.

Cette possibilité ne s'applique pas au **plus bas niveau** de la compétition concernée.

L'équipe en entente évolue toujours au niveau de championnat inférieur à celui des équipes propres à chaque club.

L'engagement d'une équipe en « entente » pour la phase de printemps doit se faire obligatoirement pour le 1^{er} mars de la saison en cours.

1.6. Demande de création

La demande de création d'une équipe en entente doit être effectuée auprès du DMF, via ~~Footclubs~~, au plus tard à la date limite d'engagement fixée chaque saison par le Comité de Direction du DMF.

La demande doit notamment préciser :

- le **club support** ;
- le ou les **clubs constituants** ;
- le **nom souhaité pour l'entente**.

La création de l'entente est soumise à la validation du **Comité de Direction du DMF**.

1.7. Accession

Une équipe en entente peut accéder à la **division supérieure des compétitions du DMF**.

1.8. Fin de l'entente

Lorsque l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués **exclusivement au club support**.

Ils ne peuvent en aucun cas être attribués à l'autre ou à l'un des autres clubs constituants.

1.9. Accession aux compétitions de la LGEF

La LGEF peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses propres compétitions.

Cette autorisation est subordonnée à la décision, prise par les clubs concernés avant la fin de la saison au cours de laquelle l'entente se trouve en position d'accession :

- soit de constituer un **groupement** ;
- soit de procéder à une **fusion**.

Cette opération doit être réalisée dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la FFF.

...

STATUT MOSELLAN de l'ARBITRAGE

Origine : Commission Départementale des Arbitres

Exposé des motifs :

. Définir les obligations des arbitres qui reviennent à l'arbitrage après un arrêt en matière de formation.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : **favorable**

Date d'effet : saison 2026-2027

...

Section 2 – Formation des arbitres

Article 16

La formation des arbitres est assurée par la Fédération Française de Football, les Ligues et les Districts et sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

Pour être nommé arbitre, le candidat doit suivre une formation de base validée par une observation, conformément aux recommandations de la Direction Technique de l'Arbitrage (DTA).

Si le contrôle est réussi, le candidat devient « stagiaire ». Après avoir satisfait à un contrôle pratique, il sera nommé « arbitre officiel ».

Dans la mise en œuvre des stages de formation réservés aux arbitres, une association d'arbitres peut mettre à la disposition des organisations, des formateurs ayant la compétence nécessaire. Les arbitres de la Fédération et de Ligue sont tenus d'apporter leur concours à la formation des arbitres du DMF.

La CDA doit mettre en place une formation continue des arbitres pour assurer leur montée en compétence

Article 16 Bis : Dispositif de retour à l'arbitrage

Un dispositif nommé « Retour à l'arbitrage » permet aux arbitres ayant arrêté l'arbitrage de reprendre une licence d'arbitre sans passer par une formation initiale en arbitrage. Les conditions et modalités en sont fixées par le Règlement Intérieur de la Commission Fédérale de l'Arbitrage, adopté chaque année par le Comité Exécutif

Les CRA et les CDA doivent permettre aux arbitres ayant arrêté l'arbitrage de pouvoir reprendre l'arbitrage sans repasser une FIA et sans repartir au plus bas niveau, sous certaines conditions.

a) Pour les anciens arbitres de Ligue :

- Arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 3 et 4 saisons complètes :

L'arbitre peut redevenir arbitre de Ligue sans suivre de formation particulière, il sera observé sur un match de R3 par un observateur de la CRA, qui proposera à la CRA la catégorie régionale à laquelle il convient de l'affecter à condition qu'il réussisse les tests physiques de celle-ci.

- Arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 5 et 10 saisons complètes :

L'arbitre peut redevenir arbitre de Ligue après avoir suivi un recyclage au format « Module arbitre de club » ou « Module arbitre assistant de club » ou un Stage de début de saison, il sera observé sur un match de R3 par un observateur de la CRA, qui proposera à la CRA la catégorie régionale à laquelle il

convient de l'affecter à condition qu'il réussisse les tests physiques de celle-ci.

- Arbitres ayant quitté l'arbitrage depuis plus de 10 saisons complètes :

L'arbitre peut redevenir arbitre de District après avoir suivi un recyclage au format « Module arbitre de club » ou « Module arbitre assistant de club » ou un Stage de début de saison, il sera observé sur un match de D1 par un observateur de la CDA, qui proposera à la CDA la catégorie départementale à laquelle il convient de l'affecter à condition qu'il réussisse les tests physiques de celle-ci.

b) Pour les anciens arbitres de District :

- Arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 3 et 4 saisons complètes :

L'arbitre peut redevenir arbitre de District sans suivre de formation particulière, il sera observé sur un match de niveau N-1 à celui dans lequel il officiait au moment de son arrêt par un observateur de la CDA/SCA, qui proposera à la CDA la catégorie départementale à laquelle il convient de l'affecter à condition qu'il réussisse les tests physiques de celle-ci.

- Arbitres ayant quitté l'arbitrage entre 5 et 10 saisons complètes :

L'arbitre peut redevenir arbitre de District après avoir suivi un recyclage au format « Module arbitre de club » ou « Module arbitre assistant de club » ou un Stage de début de saison, il sera observé sur un match de premier niveau de désignation CDA par un observateur de la CDA/SCA, qui proposera à la CDA la catégorie départementale à laquelle il convient de l'affecter à condition qu'il réussisse les tests physiques de celle-ci.

- Arbitres ayant quitté l'arbitrage depuis plus de 10 saisons complètes :

L'arbitre doit repasser une FIA et sera affecté à la catégorie départementale la plus basse.

...

STATUTS du DISTRICT MOSELLAN de FOOTBALL

Origine : AF de la FFF du 13 décembre 2025

Exposé des motifs :

. Appliquer les décisions votées par l'Assemblée Fédérale concernant les statuts-types des districts.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : **favorable**

Date d'effet : saison 2026-2027

...

13.1.1. Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District et ou d'un district limitrophe. Ne peut pas être candidate :

- . la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins six (6) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la ~~saison~~ en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence,
- . la personne qui n'a pas dix-huit (18) ans au jour de sa candidature,
- . la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- . la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes

électorales,

. la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,

la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

. la personne ayant fait l'objet d'une condamnation définitive pour des faits d'atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, concussion, favoritisme, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics, ou tout autre délit de même nature).

13.2. Mandat

L'élection du Comité de Direction doit se tenir au plus tard trente (30) jours avant l'Assemblée Générale électorale de la Ligue.

Le mandat du Comité de Direction est de quatre (4) ans et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les Jeux Olympiques d'été, dans le respect du calendrier fédéral.

Si en cours de mandat, un membre du Comité de Direction fait l'objet d'une interdiction, sanction ou condamnation prévue à l'article 13.2.1 des présents statuts et devenue définitive, il perd sa qualité de membre du Comité de Direction, jusqu'au terme du mandat, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales. La vacance de poste est alors comblée selon les modalités définies à l'article 13.3 des présents statuts. La perte de la qualité de membre ne concerne pas le membre du Comité de Direction qui, en cours de mandat, fait l'objet d'une suspension, l'intéressé ne pouvant exercer sa fonction de membre du Comité de Direction pendant toute la durée de sa suspension en application de l'article 150 des Règlements Généraux de la FFF.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité de Direction est renouvelable en totalité tous les quatre (4) ans. Le mandat du Comité de Direction s'achève dans les quinze (15) jours suivant l'élection du nouveau Comité de Direction.

Article 15 Président

15.1. Modalités d'élection

Le Président du District est élu par l'Assemblée Générale ordinaire, par un vote secret à la majorité absolue des suffrages exprimés, sur proposition du Comité de Direction.

Si la personne présentée par le Comité de Direction n'obtient pas cette majorité absolue, le Comité de Direction propose un nouveau candidat à l'Assemblée Générale.

En cas de vacance du poste de Président, le Comité de Direction procède à l'élection, au scrutin secret, d'un de ses membres, qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection d'un nouveau Président doit ensuite intervenir au cours de la plus proche Assemblée Générale. Il est choisi, sur proposition du Comité de Direction, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le Comité de Direction propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante.

En cas d'élection du Président du District au poste de Président de la Ligue ou Président Délégué de la Ligue, celui-ci sera considéré comme démissionnaire de son poste de Président du District.

La révocation du Comité de Direction entraîne la démission d'office du Président du District.

Le Président du District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président d'un

club affilié à la F.F.F. et appartenant à son District.

En conséquence, toute personne élue Président du District, également Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à son District, doit démissionner de son poste de Président de club et apporter la preuve de cette démission dans les 15 jours suivant son élection. Cette démission doit en outre être effective dans les 3 mois suivant son élection, la preuve devant également en être apportée dans ce délai.

A défaut du respect de ces obligations, son élection est réputée caduque, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Sont également incompatibles avec le mandat de Président de Ligue et de Président Délégué de Ligue / de Président de District et de Président Délégué de District (ou de 1^{er} Vice-Président de District lorsque le District ne dispose pas d'un Président Délégué) les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant, exercées dans les sociétés, entreprises, établissements ou associations, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Ligue / du District, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont rattachés.

Les présentes dispositions sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés, entreprises ou associations ci-dessus visés.

Ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cadre de sociétés contrôlées par la Ligue/le District au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

Article 18 Budget et comptabilité

Le budget annuel est arrêté par le Comité de Direction avant le début de l'exercice.

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe. La comptabilité est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les comptes de l'exercice clos au 30 juin, obligatoirement certifiés par un Commissaire aux Comptes, sont soumis à l'Assemblée Générale dans les 6 (six) mois qui suivent la clôture de l'exercice.

~~Le District adresse à la FFF la situation financière de l'exercice écoulé après approbation de ses comptes.~~

Il est justifié chaque année auprès du ministre des Sports (Directions Régionale et Départementale du Ministère), de l'emploi des subventions publiques reçues par le District au cours de l'exercice écoulé.

Article 23 Formalités

Le District est tenu de faire connaître au Tribunal d'instance de Metz et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du département ainsi qu'à la

FFF, dans les trois (3) mois, tous les changements survenus dans son administration, ainsi que toutes les modifications apportées aux présents Statuts.

~~Plus généralement, la FFF pourra obtenir tout document (notamment les Statuts à jour et le Règlement Intérieur) concernant le District.~~

Article 24 Transmission des documents

1. Le District adresse à la FFF la situation financière de l'exercice écoulé après approbation de ses comptes.

2. *Le District transmet dans les meilleurs délais, tout document relatif à sa gestion administrative, juridique, financière ou comptable, sur demande écrite et motivée de la FFF.*

FINANCES

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		30/06/2026			30/06/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 093 984		1 093 984	1 093 984
	Autres immobilisations incorporelles		66 818	(66 818)	(30 388)
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				18 294
	Constructions				19 676
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	627 337	173 141	454 196	569 271
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	557		557	557
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	107		107	107
	Total II	1 721 999	239 959	1 482 040	1 671 514
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	557 969		557 969	530 659
	Charges constatées d'avance	3 029		3 029	5 973
	Valeurs mobilières de placement	68 670		68 670	117 570
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	185 553		185 553	140 677
	Total III	815 221		815 221	794 879
COMPTES DE REGULATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		2 537 220	239 959	2 297 261	2 466 393

Bilan Actif

		30/06/2026			30/06/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 093 984		1 093 984	1 093 984
	Autres immobilisations incorporelles		66 818	(66 818)	(30 388)
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				18 294
	Constructions				19 676
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	627 337	173 141	454 196	569 271
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	557		557	557
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	107		107	107
	Total II	1 721 999	239 959	1 482 040	1 671 514
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	557 969		557 969	530 659
	Charges constatées d'avance	3 029		3 029	5 973
	Valeurs mobilières de placement	68 670		68 670	117 570
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	185 553		185 553	140 677
	Total III	815 221		815 221	794 879
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		2 537 220	239 959	2 297 261	2 466 393

Bilan Passif

Règlement ANC 2023-06		30/06/2026	30/06/2025
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 524	1 524
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	712 006	691 755
	Excédent ou déficit de l'exercice	337 282	20 251
	Situation nette (sous-total)	1 050 812	713 531
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	411 648	443 159
	Provisions réglementées		
	Total I	1 462 461	1 156 690
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques	38 930	35 690
	Provisions pour charges		
	Total IV	38 930	35 690
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	161 602	679 634
	Emprunts et dettes financières divers		10 240
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 956	47 823
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	113 655	101 580
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	432 658	434 735
	Produits constatés d'avance		
	Total V	795 870	1 274 013
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	2 297 261	2 466 393

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		30/06/2026	30/06/2025
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 524	1 524
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	712 006	691 755
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
Autres fonds propres	Excédent ou déficit de l'exercice	337 282	20 251
	Situation nette (sous-total)	1 050 812	713 531
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	411 648	443 159
	Provisions réglementées		
	Total I	1 462 461	1 156 690
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques	38 930	35 690
	Provisions pour charges		
	Total IV	38 930	35 690
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	161 602	679 634
	Emprunts et dettes financières divers		10 240
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 956	47 823
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	113 655	101 580
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	432 658	434 735
	Produits constatés d'avance		
	Total V	795 870	1 274 013
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		2 297 261	2 466 393

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-08		30/06/2026	30/06/2025
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	501 513	466 692
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	3 885	250
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	908 845	812 790
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	13 505	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		235 435
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	7 893	1 450
Total des produits d'exploitation		1 435 641	1 516 617
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 240	5 088
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	362 928	302 832
	Aides financières	3 500	
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 175	28 614
	Salaires	534 783	561 006
	Cotisations sociales	183 064	175 277
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	79 620	73 274
	Dotation aux provisions	3 240	1 393
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	306 170	335 776
Total des charges d'exploitation		1 503 719	1 483 260
RESULTAT D'EXPLOITATION		(68 079)	33 358

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	30/06/2026	30/06/2025
RESULTAT D'EXPLOITATION			(68 079)	33 358
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	3 149		4 577
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			3 149	4 577
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	14 327		16 477
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			14 327	16 477
RESULTAT FINANCIER			(11 178)	(11 900)
RESULTAT COURANT avant impôts			(79 256)	21 457
	Produits exceptionnels		545 713	21 637
	Charges exceptionnelles		128 860	22 109
RESULTAT EXCEPTIONNEL			416 853	(472)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			315	734
TOTAL DES PRODUITS			1 984 503	1 542 831
TOTAL DES CHARGES			1 647 221	1 522 580
EXCÉDENT ou DÉFICIT			337 282	20 251
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				121 202
Prestations en nature				
Bénévolat			111 353	
TOTAL			111 353	121 202
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole			111 353	121 202
TOTAL			111 353	121 202

Produits de fonctionnement		
POSTES		2026-2027
Produits des prestations		401 800,00 €
Cotisation départementale et fonds de réserve		27 000,00 €
Amendes cubs		49 300,00 €
Ouverture dossiers disciplinaires		260 000,00 €
Droit d'appel		3 000,00 €
Droit de réserve		4 000,00 €
Cotisation membre		2 000,00 €
Engagements		41 000,00 €
Statut arbitrage		13 500,00 €
Téléthon		2 000,00 €
Subventions de fonctionnement		980 000,00 €
Subvention de l'état formation et gestion serv civiques		160 000,00 €
Subvention LGEF		330 000,00 €
Subvention exceptionnelle LGEF		20 000,00 €
Subvention DDCCS		29 000,00 €
Subvention ANS personnel		12 000,00 €
Contrat objectif LGEF		99 000,00 €
Indemnité préformation LNF		10 000,00 €
Subvention FFF		2 000,00 €
Subvention CD57		65 000,00 €
Subvention LFA CTD DAP		60 000,00 €
Partenariats		3 000,00 €
Mécénats		190 000,00 €
Autre produits de gestion courante		74 050,00 €
Inscriptions stages éducateurs et arbitres		2 000,00 €
Pérénisation des emplois techniques		60 000,00 €
Opérations diverses		9 050,00 €
Produits financiers		3000
Quote part subvention investissement		20 000,00 €
Quote part de résultat		13 500,00 €
Remboursements		37 500,00 €
		1 526 850,00 €

Charges de fonctionnement	
POSTES	2026-2027
Rémunérations du personnel	812 550,00 €
Salaires du personnel	558 000,00
Charges sociales et fiscales	204 800,00
Autres charges du personnel	33 750,00
Honoraires	16 000,00
Fournitures consommées	67 700,00 €
Objets promotionnels	2 000,00
Eau	200,00
Carburant	12 000,00
Electricité	6 500,00
Equipement petit matériel	6 000,00
Achats divers	32 000,00
Fournitures de bureau	9 000,00
Services extérieurs	64 650,00 €
Entretien immeuble	31 100,00
Maintenance informatique	
Maintenance matériel de bureau	
Maintenance immeuble	
Assurances	8 000,00
Documentation générale	9 000,00
Divers	16 550,00
Autres services extérieurs	383 925,00 €
FD commissions	102 025,00
Indemnités services civiques	33 000,00
Missions et réceptions	22 000,00
Frais affranchissements	1 000,00
Frais téléphones	11 000,00
Frais de formations	1 000,00
Equipements clubs (buts U7 U9)	213 900,00
Coupes de moselle seniors, jeunes et féminines	
Sections sportives - foot à l'école	
Futsal	
Réunions (rentrée, présidents etc...)	
Label école de foot	
Valorisation du bénévolat	
Journées nationales	
Manifestations (lauriers sportivité, trophée arb-éduc, e	

Impôts et taxes versements assimilés	10 500,00 €
Taxe habitation	- €
Taxe foncière	1 800,00 €
Impôts sur les bénéfices	700,00 €
0,15% formation	8 000,00 €
Autres charges de gestion courante	96 025,00 €
Charges locatives	10 000,00 €
Frais bancaires	2 500,00 €
Créances irrécouvrables	3 000,00 €
Remboursements aux clubs	40 000,00 €
Actions techniques	48 025,00 €
Aide exceptionnelles	2 500,00 €
Dotation provision charges d'exploitation	1 500,00 €
Interets emprunt	15 000,00 €
Charges exceptionnelles	- €
Dotation aux amortissements	75 000,00 €
	1 526 850,00 €





district
MOSELLAN
de football

*Le jeu avant
l'enjeu!*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026



24 OCTOBRE
2026



À ACHEN
(salle communale)



À PARTIR DE
8 HEURES 30



Cahier spécial
AG 2026